

CONSEIL DE L'UFR SANTE

RELEVÉ DE DECISIONS

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026 - SEANCE DU 7 MAI 2026

POLITIQUE EMPLOIS 2027

Le conseil approuve la proposition de politique d'emplois 2027 (annexe 1)

MODIFICATION DES STATUTS DE L'UFR SANTE

Le conseil approuve à l'unanimité les modifications proposées suivantes :

Article 2 :

« L'UFR est composée des départements et structures suivantes :

- Un département de Médecine appelé Faculté de Médecine.
- Un département de Sciences Pharmaceutiques appelé Faculté des Sciences Pharmaceutiques.
- Un département d'Odontologie appelé Faculté d'Odontologie.
- Un département ~~des auxiliaires médicaux~~ **des Sciences infirmières, de la rééducation et de la réadaptation**
- Un département ~~pédagogique de l'école de sage femme~~ **de Maïeutique**
- Des Unités de recherche qui y sont rattachées, en rattachement principal ou secondaire. »

Article 28 :

« Il est assisté dans ses fonctions du directeur administratif, d'un assesseur recherche et de ~~3 étudiants issues de chacune des facultés~~ **5 étudiants issus de chacun des départements** »

ACCREDITATION DES DES PHARMACIE

Le conseil approuve à l'unanimité la demande d'accréditation des DES pharmacie (annexe 2)

ACCREDITATION DU 2ND CYCLE DES ETUDES DES SCIENCES MAÏEUTIQUE

Le conseil approuve à l'unanimité la demande d'accréditation du 2nd cycle des études des sciences maïeutiques (annexe 3)

MODIFICATIONS DE MAQUETTES ET DE MCC :

Le conseil approuve à l'unanimité les modifications proposées pour les formations suivantes : (annexe 4)

- 1^{er} cycle maïeutique
- Master 1 et master 2 MAS
- DIU Dialyse Péritonéale
- Odontologie

CALENDRIERS PEDAGOGIQUES

Le conseil approuve à l'unanimité les calendriers pédagogiques 2026-2027 et la modification du calendrier 2025-2026 pour les études en orthophonie (annexe 5)

REGLEMENT DES ETUDES DEUST PREPARATEUR EN PHARMACIE

Le conseil approuve à l'unanimité la modification du règlement des études proposé (annexe 6).

REFERENTS EGALITE-DIVERSITE

Le conseil désigne les référents suivants :

- Laurena Gohin étudiante à l'UFR Santé
- Dimitri Fayolle Ingénieur de Recherche en poste au CERMN
- Frédéric Professeur à la faculté de Pharmacie.

DESIGNATION DU COORDONNATEUR DES SANTE PUBLIQUE

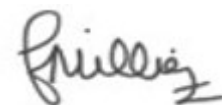
Le conseil désigne Guy Launoy en qualité de coordonnateur du DES Santé publique.

JURY ORAUX LAS 2026

Le conseil approuve à l'unanimité la composition du jury des oraux LAS 2026 (annexe 7).

Fait à Caen, le 07/05/2026,

Le Président du Conseil



Paul MILLIEZ

Politique d'emploi 2027 - UFR Santé

Synthèse des demandes

15 Entretiens (UR & Administration) :10/02/2026-03/03/2026-05/03/2026-06/03/2026

3 Réunions de bilan :23/03/2026-09/04/2026-27/04/2026

1 Commission BIATSS : 28/04/2026

1 Commission de la Recherche : 30/04/2026 14.00

1 Conseil de Faculté Pharmacie : 04/05/2026 16.00

1 Conseil d'UFR Santé : 07/05/2026 17.00

1 Dialogue stratégique Unicaen : 12/06/2026

Politique d'emploi 2027

Equipe Plateforme	Enseignant chercheur	CREATION/RECONDUCTION			GESTION DE CARRIERE	bi-app	CDD
		BIATSS Catégorie A (IR / IE / AI)	BIATSS Catégorie B (Tech)	BIATSS Catégorie C (Adj Tech)	BIATSS Requalifica° / Titularisation	Hôpital	Demandes connues 2026
ISTCT	MCU 69 ou 65 (UFR sciences et santé - création)		1-Tech BAP A (culture cell/HS- BBR et Cycéron) - création (Unicaen et Noemie CNRS)- 3ème année				ATER 64 Sciences
ABTE	PAST Master DCM & Indus- création-4ème année (MCU 87 (retraite en 2029)	(À l'IUT :) 1- IGE BAP B (analyste) 2- Tech BAP A (cult cell) 3- Tech BAP J (gestion contrats) 4- Tech BAP A (cult bact)			Tech N -> Tech sup		
ANTICIPE	1- MCU 86 (prévention promotion de la santé)- Recondution-4ème année 2 -MCU 87 (bio cell, biochimie) création MAST IDE (création sur inscriptions IDE)	1-IE BAP E (biostat) - création - 5ème année			2- ADT -) Tec BAPJ h (CDI ou concours	MCU-PH 46.01 santé publique	
PHIND		1-IE BAP A (expé animale) Eq. A- création 3ème année					
NIMH	1-MCU 91 (orthophonie)	(À l'UFR psycho:) 1- IGE psycho					
BioTARGEN	PU ou MCU 64-65 (UFR Sciences_retraite) PU 65 (IUT Gon- promotion)		1-AI BAP A biotechno, bio production - création - 4ème année			MCU-PH génétique	ATER Sciences
CERMN	1- PU 86 chimie théra (retraite 2026) 2-PU 86 Mod Mol (retraite 2028) 2- PU 85 (chimie ana, transformation)	1- IR BAP B (retraite 04-2027, synth et radiochimie)	1b-Tech BAP B (retraite sept 2027 rech-ens) 2-Tech BAP B (fin CDD 2027, rech-ens biophysique) actuellement CDD		IE -> IR BAP B AI -> IE BAP B Tech -> AI BAP J (2027)	MCU-PH 81 AHU (nov 2026)	ATER 86 chimie théra, sept 2026
COMETE	1 -MCU 86 (dispo MCU depuis 4 ans)--3ème année 1- PU 86 (retraite 2027) Pharmacologie) 2-MCU 86 (MasterSpace Med - création - 5ème année (PU 86 (retraite 2029) Pharmacologie)	1-IR BAP A Biologie-analyse de données (ttt signal, vols paraboliques) - création- 4ème année -			Tech -> AI BAP A	PU 86 -) PU-PH 81	CTER 86 pharmaco, sept 2026
BioCONNECT		1-IR BAP A (Exp anim, bio cell)- création- 3ème année					
PSIR	1-MCU 66 (Sciences)		1. Tech BAP A (expé animale)				
DYNAMICURE							
Neuropresage	3-CPJ 16, 69 (Inserm et Unicaen) plus tard MCU-PH -> PU-PH (pas cette année)	1- IE BAP A acquisit. et trait. données sommeil (demande INSERM aussi) -2ème année 2- IE ? Neuropsychologue					
DRUID							
US PLATON		1-IR BAP A (Cancer cognition) 2- IE BAP E (Mapinmed) 3-AI BAP A (Orgapred)					
UMS Cycéron		1- IE BAP C (imagerie) 2- IE BAP A (Innovaseq)					
Administration UFR/Formations	1-MAST(ajustement 2026 ou PE 2027) IDE		ADT -> Tech (CDI don du corps) 2027 ?	AJT : scola maieutique (cf retraite -MAD secrétariat)			

EC**Reconduction MCU : 1**

85 ⇒ 86/ ANTICIPE /Chimie analytique, nutrition, ETP⇒ Santé Publique, promotion de la santé - *Retraite 2026*

Vacance Disponibilité MCU : 1

86/ COMETE / Pharmacologie (*Disponibilité MCU depuis 2021/2022*)

Reconduction PU : 2

86/CERMN / Chimie thérapeutique (*retraite 2026*)

1 bis 86/COMETE / Pharmacologie (*retraite 2027*)

Création MCU : 1 Numérique en Santé/SATIN**Création PAST : 1**

86-PAST/ABTE/Master DCM et Industrie Pharmacie *cf DES Indus trie à la rentrée 2026 (nv suivi étudiants et coordination ++)- 4ème demande*

Création MAST : 1 (si non obtenu en mesure d'ajustement dès 2026)

MAST 92 -AnticipeAnticipe - Sciences Infirmieres (*cf universitarisation et financement DE Infirmier en 2027*) - *ajustement 2026 ou PE 2027?*

« Création » PU: 1

92/ANTICIPE : IDE (à demander au Ministère/révision des effectifs) = repyramidage -

« Création » MCU : 1

91/NIMH : Orthophonie (à demander au Ministère/révision des effectifs)

92/Anticipe IDE (à demander au Ministère/révision des effectifs) - *sauf si création de PU 92, alors libération MCU 92*

+ Ajustements 2026 : ATER 86 Chimie Thérapeutique - CTER 86 Pharmacologie - MAST 92 IDE

BIATSS**Reconduction BIATSS : 2**

1 IR BAP B (CERMN) - *CF*

1 Tech BAP B avec requalification A vers B (CERMN) -*SS*

Publication BIATSS :

1 requalification C vers B ouverture au concours Tech BAP B (CERMN) -*FL*

1 requalification B vers A - ASI ouverture au concours Prothésiste dentaire

« Création » BIATSS : 8

- IE BAP E Biostatistiques (Anticipe)- *demandé 4eme année- actuellement externalisé ou fait par EC (pas de CDD)*
- IR BAP A Instrumentation (COMETE) - *demandé 4eme année INSERM-montée en puissance Rech spatiale (Master SMed)*
- IR BAPA A Expé anim et biocell (Bioconnect) - *demandé 3eme année- seule UR sans BIATSS*
- IE BAP A Expe anim (Phind Eq A) *pas de statutaire coordonner expé animale ++UR- 3eme année -*
- Tech BAP A Culture cell BBR (ISTCT) *3eme année -*
- AI BAP A (BioTargen)- *4eme année + structuration équipe - cf rapprochement ecole M.Alfort*
- **IE BAP A (Neuropresage) (acquisition et tmt données sommeil)**
- **Tech BAP A expe animale (PSIR)**

Enseignant-Chercheur

1- Reconduction MCU 86 Pharmacologie (COMETE) – *Disponibilité depuis 2021*

1- Reconduction PU 86 Chimie Thérapeutique (CERMN) – *Retraite 2026*

1- Reconduction MCU 85 Chimie analytique, nutrition, ETP ⇔ **86** Santé Publique, promotion santé (ANTICIPE) – *Retraite 2027*

1- Reconduction PU 86 Pharmacologie (COMETE) – *Retraite 2027*

2- Création MAST 92 (ANTICIPE) - Universitarisation IDE (*si pas attribué en mesure d'ajustement dès 2026*)

3-Création PAST 86 Master Développement Clinique du Médicament et DES Pharmacie Industrielle et Recherche (ABTE)

+ Création MCU Santé Numérique (>2027)

+ Transformation PU 86 ⇔ PU-PH 81 - COMETE

+ Repyramidage MCU ⇔ PU 92 Soins Infirmiers (demandé au MNESR) - ANTICIPE

+ Création MCU 91 Orthophonie (demandé au MNESR) - NIMH

+ Création MCU 92 Sciences Infirmières (demandé au MNESR) - ANTICIPE



Contre : 11
Abstention: 0
Pour : 15

Conseil Faculté Pharmacie



Contre : 1

Abstention: 0

Pour : 25

Politique d'emploi 2027 - UFR Santé- Synthèse des entretiens/demandes

Conseil Faculté Pharmacie

BIATSS	CREATIONS	PUBLICATION (RECONDUCTION, TRANSFORMATION, REQUALIFICATION, REDEPLOIEMENT)	
Administration /Scolarité/Enseignements	+secrétariat Ecole Sages femmes	<u>REQUALIFICATIONS</u> 2- Transformation/Requalification B vers A - ASI ouverture au concours Enseignement - Prothésiste dentaire (E. S) 6- Transformation/Requalification C vers B - Tech BAP B (CERMN) ouverture au concours Enseignement Recherche - CDD (FL)	
Recherche	<u>CREATIONS</u> 3- IR BAP A Analyse de données (COMETE) 4- IE BAP E Biostatistiques /données (Anticipe) 5- IE BAP A Expe anim (PhInd Eq A) 5-IR BAP A Expé anim et biocell (Bioconnect) IR BAP A Analyse de données (Neuropresage) Tech BAP A Culture cell BBR et Cyceron (ISTCT) AI BAP A Biotechno Bioproduction (BioTargen) Tech BAP A Expé Animale (PSIR)	<u>RECONDUCTIONS</u> 1-Reconduction IR BAP B radiochimie (CERMN) - départ retraite (CF) 1- Reconduction/Transformation A vers B - ASI vers Tech BAP B (CERMN)- Chimie Enseignement/Recherche- départ retraite (SS)	

Demandes au titre des plateformes soutenues par l'UFR santé

Plateformes	Création			Gestion de carrière
	BIATSS Catégorie <u>A</u> IR / IE / AI	BIATSS Catégorie <u>B</u> Tech	BIATSS Catégorie <u>C</u> Adj Tech	
US PLATON	1-IR BAP A (Cancer cognition)			
Cycéron	1-IE BAP C			

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION DU 3EME CYCLE COURT

DES DE PHARMACIE OFFICINALE ET DES DE PHARMACIE INDUSTRIELLE ET RECHERCHE

I. UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES

Etablissement		UNIVERSITE Caen Normandie	
Adresse		Esplanade de la Paix	
Code postal	CS14032	Commune	14032 Caen Cedex5
N° SIRET		Code APE	85.42Z – Enseignement supérieur
Statut juridique : Etablissement Public National à caractère scientifique culturel et professionnel			
Représentant légal :			
Prénom	Lamri	Nom	ADOUI
Fonction	Président		
Téléphone	0231565570	Email	Lamri.adoui@unicaen.fr
UFR SANTE, Faculté des Sciences Pharmaceutiques			
Adresse		Pôle des formations et de recherche en santé (PFRS) – 2 rue des Rochambelles	
Code postal	CS 14032	Commune	14032 Caen Cedex 5
Téléphone	02 31 56 60 05	Email	Pascale.schumann-bard@unicaen.fr

II. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

La Faculté des sciences pharmaceutiques assure les formations de DES de Pharmacie Officinale et de DES de Pharmacie Industrielle et Recherche.

La Faculté fait partie de l'UFR Santé qui regroupe les Facultés de Médecine, Odontologie et des Sciences Pharmaceutiques

La Faculté est représentée par sa Doyenne Pascale Schumann-Bard

L'UFR est représentée par son Directeur, Paul Milliez

III. NOMBRE D'ETUDIANTS INSCRITS DANS LES DEUX DES « COURTS » A LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2026

DES de Pharmacie Officinale : environ 55 étudiants

DES de Pharmacie Industrielle et Recherche : environ 15 étudiants

IV. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Mme SCHUMANN-BARD Pascale, Doyenne de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques

V. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Coordonnateurs :

DES de Pharmacie Officinale : Mme Johanna GIOVANNINI

DES de Pharmacie Industrielle et Recherche : Mme Marianne LEGER

Liste de l'équipe enseignante de l'UFR :

PROFESSEURS DES UNIVERSITES (PU et PU-PH)

BOULOUARD Michel Physiologie, Pharmacologie
BUREAU Ronan Biophysique, Chémoinformatique
COLLOT Valérie Pharmacognosie
DALLEMAGNE Patrick Chimie médicinale
DAUPHIN François Physiologie, Pharmacologie
DELEPEE Raphaël Chimie analytique
FABIS Frédéric Chimie organique
FRERET Thomas Physiologie, Pharmacologie
GARON David Botanique, Mycologie, Biotechnologies
GIARD Jean-Christophe Bactériologie, Virologie
MALZERT-FREON Aurélie Pharmacie galénique
ROCHAIS Christophe Chimie organique
SCHUMANN-BARD Pascale Physiologie, Pharmacologie
SICHEL François Toxicologie
SOPKOVA Jana Biophysique, Drug design
VILLEDIEU Marie Biologie et thérapies innovantes des cancers
VOISIN-CHIRET Anne-Sophie Chimie médicinale

MAITRES DE CONFERENCES DES UNIVERSITES (MCU et MCU-PH)

ANDRE Véronique – HDR Biochimie, Toxicologie
BOUET Valentine – HDR Physiologie, Pharmacologie
CAILLY Thomas – HDR Chimie bio-inorganique, Chimie organique
DENOYELLE Christophe – HDR Biologie cellulaire et moléculaire, Biochimie, Cancérologie
DHALLUIN Anne Bactériologie, Virologie, Immunologie
DUBOST Emmanuelle – HDR Chimie organique
ELDIN de PECOULAS Philippe – HDR Parasitologie, Mycologie médicale
GIOVANNINI Johanna Biophysique
GROO Anne-Claire Pharmacie galénique
KIEFFER Charline Chimie médicinale
KRIEGER Sophie (Praticien hospitalier) – HDR Biologie clinique
LEBAILLY Pierre – HDR Santé publique
LECHEVREL Mathilde – HDR Toxicologie
LEGER Marianne Physiologie, Pharmacologie
LEPAILLEUR Alban – HDR Modélisation moléculaire
LOHARD Steven..... Biologie cellulaire et moléculaire, Biochimie, Cancérologie

N'DIAYE Monique - HDR Parasitologie, Mycologie médicale, Biochimie clinique
PAIZANIS Eleni Physiologie, Pharmacologie
POTTIER Ivannah Chimie et toxicologie analytiques
PREVOST Virginie – HDR Chimie analytique, Nutrition, Education thérapeutique du patient
QUINTIN Jérôme Pharmacognosie
RIOULT Jean-Philippe Botanique, Mycologie, Biotechnologies
SAINT-LORANT Guillaume – HDR (Praticien hospitalier) Pharmacie clinique, Assurance qualité
SINCE Marc– HDR Chimie analytique
THEAULT BRYERE Joséphine Biostatistiques

PROFESSEUR AGREGE (PRAG)

PRICOT Sophie Anglais

PERSONNEL ASSOCIE A TEMPS PARTIEL (PAST)

LECOUFLET Pierre Pharmacie officinale
RICHARD Estelle Pharmacie officinale
SEDILLO Patrick Pharmacie officinale
SEGONZAC Virginie Pharmacie officinale

VI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DU TROISIEME CYCLE COURT

L'annexe II de l'arrêté du 31 décembre 2025 et la fiche RNCP39499 correspondant au diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont jointes au dossier.

DES de Pharmacie Officinale :

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Officinale est accessible aux étudiants titulaires du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques en filière professionnelle "Officine".

La formation conduisant au diplôme est composée de deux semestres (12 mois). Elle permet à l'étudiant :

- 1° D'acquérir et d'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à la filière professionnelle officine ;
- 2° De préparer sa thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

La formation comprend deux stages de pratique professionnelle, d'une durée de six mois chacun :

- 1° Un stage d'approfondissement en pratique officinale au cours du premier semestre ;
- 2° Un stage de pratique officinale en autonomie supervisée au cours du second semestre.

L'un des deux stages est à effectuer en priorité dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins, telles que définies par les ARS.

Ces deux périodes de stage comprennent :

- 1° Un temps de formation en stage à l'officine ;
- 2° Un temps de formation à l'université incluant des enseignements théoriques et pratiques, dirigés et en autonomie représentant entre 200 heures et 350 heures maximum répartis sur deux semestres.

Les enseignements font appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et aux soins, ainsi qu'à des approches pédagogiques variées, incluant la simulation.

Ils font aussi appel à la participation de patients, en binôme avec un personnel enseignant.

L'enseignement est réalisé dans une approche par compétences en s'appuyant sur le référentiel de compétences du Pharmacien d'Officine (RNCP 39499) et l'arrêté du 31 décembre 2025 (la matrice croisée de compétences est jointe au dossier).

Il est ainsi divisé en 4 domaines de compétences :

1. Dispenser des médicaments et produits de Santé
2. Accompagner le patient dans son parcours de soins
3. Exploiter et gérer une officine
4. Déployer des actions de prévention et de santé publique

Les Unités d'Enseignements participent à ces différents domaines de compétences.

La validation de l'année de DES s'appuie sur :

- la validation des enseignements
- la validation des 2 stages de pratique professionnelle,
- la validation du portfolio de compétences.

DES de Pharmacie Industrielle et Recherche :

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrielle et Recherche est accessible aux étudiants titulaires du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques filière professionnelle " Industrie-Recherche ".

La formation conduisant au Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrielle et Recherche est composée de deux semestres. Elle permet à l'étudiant :

- D'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à l'orientation professionnelle et au parcours de formation choisi ;
- De préparer sa thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dirigés et en autonomie, ainsi qu'un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein ou d'une période équivalente en alternance avec les périodes de formation théorique.

Les enseignements universitaires font appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement.

L'enseignement est réalisé dans une approche par compétences en s'appuyant sur le référentiel de compétences du pharmacien d'officine (RNCP 39499) et l'arrêté du 31 décembre 2025.

Il est ainsi divisé en 7 domaines de compétences :

1. Être acteur du cycle de vie des médicaments et autres produits de santé dans un contexte de recherche et développement
2. Produire et garantir la qualité des médicaments et autres produits de santé

3. Assurer le suivi réglementaire des médicaments et autres produits de santé
4. Gérer, informer et accéder au marché des médicaments et autres produits de santé
5. Être acteur de santé publique dans la distribution en gros du médicament
6. Se former à la recherche dans le domaine de la santé
7. Compétences transversales

Les étudiants devront tous valider le domaine 7 et au moins un des autres domaines.

La validation de l'année de DES s'appuie sur :

- la validation d'enseignements pouvant être issus d'autres formations (Master, diplômes d'ingénieur, ...) et concourant à l'acquisition de compétences listées ci-dessus,
- la validation d'un stage de pratique professionnelle,
- la validation d'un portfolio de compétences.

Chaque étudiant, quel que soit le DES, sera suivi par un enseignant référent de (Art. 36 de l'arrêté du 31 décembre 2025).

- Mutualisation des enseignements :

Non

VII. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

VIII. AVIS DES INSTANCES (à joindre)

- De la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)
- Du conseil d'administration (CA)

Dossier à déposer via l'application fresq

Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) de Pharmacie officinale

DC/UE	Compétences	Responsable UE	h CM	h TD	h TP	Total h	Coefficient	MCC	Remarques
DC1 : Dispenser des médicaments et autres produits de santé			52	68	2	122	10		Le domaine de compétences est validé si l'étudiant.e obtient 10 de moyenne dans chaque UE (validation des connaissances et des compétences). Il est impératif de valider le stage pour valider le DC.
UE1	Dispenser les médicaments et autres produits de santé chez le patient adulte	Virginie SEGONZAC & Pascale SCHUMANN-BARD							
		Total UE	5	50,5	2	57,5	5	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles
UE2	Dispenser les médicaments et autres produits de santé à des étapes clés de la vie	Virginie SEGONZAC & Pascale SCHUMANN-BARD							
		Total UE	41	11,5	0	52,5	3	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles
UE3	Dispenser les dispositifs médicaux	Patrick SEDILLO							
		Total UE	6	6	0	12	2	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles
UE4	DC1 : Tableau de bord/Stage	Johanna GIOVANNINI						Val/non val	La/le Maître.sse de stage coche les apprentissages critiques et les composantes essentielles validés par l'étudiant.e. Tous les apprentissages critiques et les composantes essentielles doivent être validés.
DC2 : Accompagner le patient dans son parcours de soins			29,5	11	0	40,5	5		Le domaine de compétences est validé si l'étudiant.e obtient 10 de moyenne dans chaque UE (validation des connaissances et des compétences). Il est impératif de valider le stage pour valider le DC.
UE1	Accompagner le patient dans sa prise en charge globale	Virginie SEGONZAC & Pascale SCHUMANN-BARD							
		Total UE	25,5	10	0	35,5	2,5	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles
UE2	Accompagner le patient dans des situations particulières	Anne DHALLUIN & David GARON							
		Total UE	4	1	0	5	2,5	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles
UE3	DC2 : Tableau de bord/Stage	Johanna GIOVANNINI						Val/non val	La/le Maître.sse de stage coche les apprentissages critiques et les composantes essentielles validés par l'étudiant.e. Tous les apprentissages critiques et les composantes essentielles doivent être validés.
DC3 : Exploiter et gérer une officine			42	30,5	12	84,5	8		Le domaine de compétences est validé si l'étudiant.e obtient 10 de moyenne dans chaque UE (validation des connaissances et des compétences). Il est impératif de valider le stage pour valider le DC.
UE1	Gérer, manager	Patrick SEDILLO & Aurélie MALZERT-FREON							
		Total UE	36	25	0	61	5	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles
UE2	Délivrer des préparations à l'officine	Aurélie MALZERT-FREON							
		Total UE	6	5,5	12	23,5	3	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles
UE3	DC3 : Tableau de bord/Stage	Johanna GIOVANNINI						Val/non val	La/le Maître.sse de stage coche les apprentissages critiques et les composantes essentielles validés par l'étudiant.e. Tous les apprentissages critiques et les composantes essentielles doivent être validés.
DC4 : Déployer des actions de prévention et santé publique			25	29,5	14,5	69	7		Le domaine de compétences est validé si l'étudiant.e obtient 10 de moyenne dans chaque UE (validation des connaissances et des compétences). Il est impératif de valider le stage pour valider le DC.
UE1	Vacciner	Anne DHALLUIN							
		Total UE	12,5	3	2,5	18	2	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles
UE2	Identifier et prévenir le risque végétal et fongique	David GARON							
		Total UE	6	9	12	27	2	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles
UE3	Eduquer le patient à sa santé	Virginie PREVOST							
		Total UE	3,5	17,5	0	21	2	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit démontrer l'acquisition de la compétence en respectant les composantes essentielles
UE4	Mener des actions de prévention et de veille sanitaire	Anne DHALLUIN & David GARON							
		Total UE	3	0	0	3	1	ECI	Mises en situation : pour obtenir la moyenne, l'étudiant.e doit respecter les composantes essentielles et évaluation du portfolio
UE5	DC4 : Tableau de bord/Stage	Johanna GIOVANNINI						Val/non val	La/le Maître.sse de stage coche les apprentissages critiques et les composantes essentielles validés par l'étudiant.e. Tous les apprentissages critiques et les composantes essentielles doivent être validés.
DC5 : Portfolio			0	4	0	4	8		Le domaine de compétences est validé si l'étudiant.e obtient 10 de moyenne dans le DC.
UE1	Portfolio	Johanna GIOVANNINI							
		Total UE	0	4	0	4	8	ECI	Pendant le stage, l'étudiant.e compile des traces de développement de sa compétence et les commente de façon réflexive. Elle/Il cherche à démontrer qu'elle/il a su exercer sa compétence dans le respect des composantes essentielles.
Total DES de Pharmacie Officinale			148,5	143	28,5	320	38		La validation du DES de Pharmacie officinale est subordonnée à la validation de chacun des domaines de compétences du référentiel. Ces domaines de compétences sont indépendants les uns des autres et ne peuvent se compenser. La validation d'un domaine de compétences est subordonnée à la validation de chacune des unités d'enseignement (UE) qui le composent. Les UE peuvent correspondre à des enseignements (théoriques, dirigés et pratiques), au stage de pratique professionnelle et au portfolio.

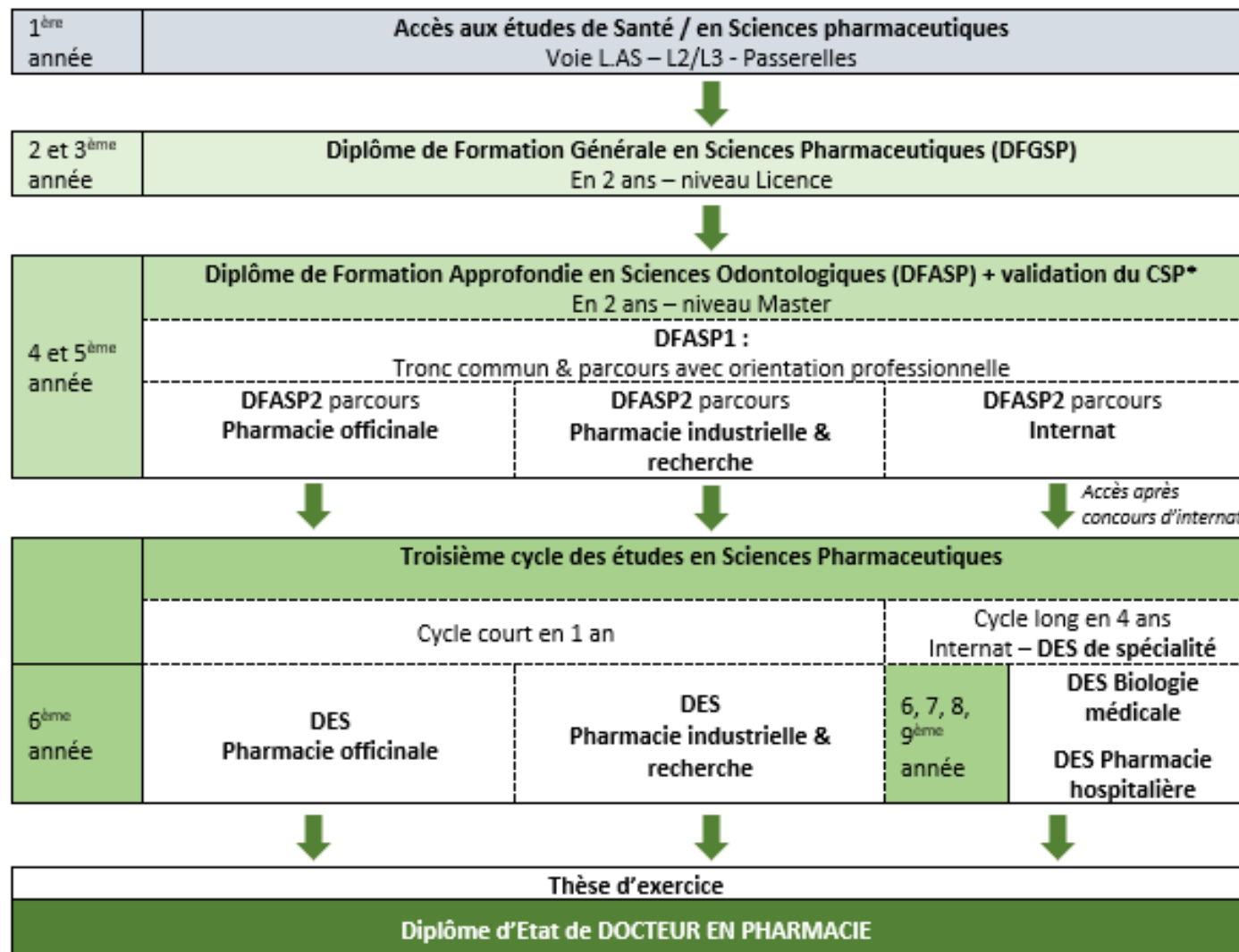
Commission pédagogique en Sciences Pharmaceutiques

30 Avril 2026





Schéma des études en Sciences pharmaceutiques



- MCC DES Pharmacie officinale

Le statut AJAC n'est pas autorisé entre le second et le troisième cycle. Les étudiants seront admis à s'inscrire dans le troisième cycle sous réserve d'avoir validé l'ensemble des UE du second cycle.

La poursuite des études en 3^{ème} cycle Officine est conditionnée par la validation du DFASP Officine et du CSP.

- MCC DES Pharmacie officinale

Evaluation des connaissances et des compétences – Validation du DES de Pharmacie officinale

La validation du troisième cycle court est subordonnée à la validation de chacun des domaines de compétences du référentiel. Ces domaines de compétences sont indépendants les uns des autres et ne peuvent se compenser.

La validation d'un domaine de compétences est subordonnée à la validation de chacune des unités d'enseignement (UE) qui le composent. Les UE peuvent correspondre à des enseignements (théoriques, dirigés et pratiques), au stage de pratique professionnelle et au portfolio.

L'acquisition des connaissances et compétences associées aux enseignements est appréciée par une **évaluation continue intégrale (ECI) ou d'une validation**.

L'acquisition de chacun des domaines de compétences par l'étudiant en stage est attestée par la validation du **tableau de bord de stage** par les maîtres de stage.

Le **portfolio** de l'étudiant dans chacun des domaines de compétences fait l'objet d'une validation par l'équipe pédagogique.

Ces modalités sont validées chaque année par la CFVU et le CA en respectant les règles de capitalisation.

- MCC DES Pharmacie officinale

Evaluation des connaissances et des compétences – Validation du DES de Pharmacie officinale

Les contrôles des connaissances et des compétences facultaires peuvent notamment prendre la forme d'épreuves écrites ou orales, d'analyses de cas, de mises en situation professionnelle simulées de type EPOS (Examens Pharmaceutiques Objectifs et Structurés), de travaux pratiques, de synthèses documentaires, de présentations orales, de travaux individuels ou collectifs ou de tout dispositif permettant d'apprécier l'acquisition des compétences du référentiel de formation. L'assiduité en cours peut également contribuer à la note finale de l'UE, sous forme de bonus ou de malus. La façon dont l'assiduité ou l'inassiduité est intégrée à la note de l'UE doit être annoncée par le responsable de l'UE.

- MCC DES Pharmacie officinale

Evaluation des connaissances et des compétences – Validation du DES de Pharmacie officinale

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont composées d'évaluations en nombre suffisant pour permettre d'apprécier la progression des acquis, proposer d'éventuelles remédiations et garantir à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.

L'ECI instaurée pour une UE se compose d'au moins trois évaluations réparties dans le semestre. Ce nombre est ramené à **deux évaluations minimum pour les UE affectées d'ECTS dont le volume horaire est égal ou inférieur à 26h maquette**. Il n'y a pas de seconde session.

Les modalités du contrôle continu sont annoncées par l'enseignant responsable de l'UE concernée.

Pour les étudiants dont l'**absence** à une ou plusieurs épreuves au cours du semestre a été **justifiée**, il convient **de prévoir une ou plusieurs épreuves de substitution**, de façon à ce que le nombre minimum d'épreuves requis pour garantir la seconde chance soit atteint.

Une **absence injustifiée en CC** entraîne l'ajout de la note de « **0/20** » à ce CC dans le calcul de la note de l'UE correspondante. Une absence injustifiée à un enseignement peut entraîner l'attribution d'un malus à la note obtenue à l'UE dans laquelle l'absence a été constatée.

- MCC DES Pharmacie officinale

Evaluation des connaissances et des compétences – Validation du DES de Pharmacie officinale

Selon les MCC, la validation d'une Unité d'Enseignement (UE) est associée à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'UE. Les UE d'un domaine de compétences ne sont donc pas compensables entre elles.

- MCC DES Pharmacie officinale

Assiduité et discipline

La présence aux cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire. Les étudiants dans des situations particulières peuvent bénéficier d'absence justifiée (motif médical, administratif, incompatibilité d'emploi du temps avérée pour les étudiants en double cursus...).

Toute absence doit être justifiée par écrit au service de la scolarité dans les deux jours ouvrés à partir du 1^{er} jour d'absence, accompagnée des pièces justificatives requises. À défaut de respect de ce délai, l'absence est réputée injustifiée et qualifiée d'**absence injustifiée (ABI)**, sans possibilité de régularisation ultérieure..

Tout retard supérieur à 30 minutes est assimilé à une absence. Il est soumis aux mêmes obligations de justification ; à défaut, il est qualifié d'ABI.

L'étudiant est tenu d'informer les enseignants concernés de toute absence.

L'appréciation du caractère justifié ou non des absences relève des enseignants responsables et, le cas échéant, du Doyen ou de la Doyenne de la faculté de Sciences pharmaceutiques.

A partir de 2 ABI dans une UE, une note supplémentaire de CC de 0/20 sera incluse à l'ECI instaurée dans cette UE.



- MCC DES Pharmacie officinale

Vote concernant l'approbation de ces MCC : 11 votants ⇒ unanimité

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER LE DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE

EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFASMa)

Arrêté du 11 février 2026

I. NOM DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

École de sages-femmes du CHU de Caen – Département pédagogique de maïeutique de l'UFR Santé de l'Université Caen Normandie

II. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Organisation actuelle :

Suite à l'universitarisation débutée en 2009, les étudiants sages-femmes sont inscrits à l'Université Caen Normandie tout au long de leur formation. En 2022, le projet d'intégration universitaire a été mené plus loin, sans pour autant réaliser une intégration organique. Le projet était de renforcer l'intégration pédagogique, sans modifier les autres aspects (administration, flux financiers). Le but de ce renforcement était de permettre l'identification de l'École de sages-femmes par les instances pédagogiques de l'Université grâce à la création d'un Département pédagogique de maïeutique rattaché à l'UFR en Santé. Le règlement de ce Département (Cf. pièce jointe n°1), proposé par la directrice du Département de maïeutique, est annexé à celui de l'UFR en Santé et a été validé au Conseil de l'UFR le 16/06/2022. Ce Département a été intégré à la composition de l'UFR en Santé dans ses statuts qui ont été validés par la Commission des statuts de l'Université Caen Normandie le 14/10/2022 (Cf. pièce jointe n°2).

Date prévisionnelle d'intégration à l'université (au plus tard 1^{er} septembre 2027) et modalité d'intégration à l'université choisie ou envisagée :

Intégration organique prévue au 1^{er} septembre 2027

Département de maïeutique rattaché à une UFR (préciser le nom de l'UFR) :

Département de maïeutique au sein de l'UFR Santé de l'Université Caen Normandie

UFR de maïeutique

III. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Mme Nathalie BRIELLE, sage-femme, directrice de l'École de sages-femmes, coordonnatrice en maïeutique, docteure en Santé publique

IV. MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Le Département pédagogique de maïeutique est administré par son **Conseil de Gestion et de Perfectionnement (CGP)**, présidé par la directrice du Département.

Le CGP est composé comme suit :

- La Directrice de l'Ecole : Présidente,
- Le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche en Santé de Caen ou son représentant,
- Le Directeur Général de l'ARS ou son représentant médecin,
- Le Directeur Général du CHU de Caen ou son représentant,
- Le Président du Conseil Régional de Normandie ou son représentant,
- Quatre représentants des enseignants de l'Ecole dont deux Professeurs des Universités-Praticiens Hospitaliers ou Maitres de Conférences Universitaires-Praticiens Hospitaliers, et deux Praticiens Hospitaliers dont au moins un issu du service de gynécologie-obstétrique et/ou du service de néonatalogie du CHU de Caen,
- Deux sages-femmes issues du secteur d'activité professionnel (secteur hospitalier public ou privé, ou secteur libéral),
- Les sages-femmes enseignantes,
- Un représentant-étudiant élu pour chaque année d'étude

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, des personnalités qualifiées ou tout autre membre du personnel de l'Ecole, peuvent être appelés à participer aux réunions avec voix consultative.

Le CGP se réunit une fois par an et est notamment appelé à donner son avis sur :

- L'avant-projet du budget de l'Ecole ; le CGP peut faire des propositions d'utilisation des crédits de fonctionnement ;
- Le Projet pédagogique ;
- Le Règlement Intérieur de l'Ecole ;
- Les Modalités de Contrôle des Connaissances ;
- Les demandes d'interruption et de reprise des études de sage-femme formulées par les étudiants reçus au concours et affectés à l'Ecole ;
- Le cas des étudiants présentant des inaptitudes pratiques ou théoriques est soumis au CGP qui donne son avis sur leur exclusion éventuelle de la formation.

Les Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC), après avoir été validées par le CGP, sont, depuis 2022, validées tous les ans par la **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)** de l'Université Caen Normandie après avis du **Conseil de l'UFR en Santé**.

En 2023, a été créée la **Commission pédagogique du Département** qui comprend la directrice du Département pédagogique de maïeutique, les sages-femmes enseignantes et les représentants des étudiants au Conseil de gestion et de perfectionnement.

La Commission se réunit au minimum deux fois par année universitaire afin d'aborder les questions d'ordre pédagogique et d'ordre organisationnel :

- Préparation et exécution des délibérations du Conseil de gestion et de perfectionnement du Département,
- Réajustements pédagogiques portant sur le suivi pédagogique et l'évaluation des étudiants,
- La mise en œuvre du programme des études,
- La mise en œuvre du Projet pédagogique de l'Ecole,
- Définition de projets et organisation de groupes de travail.

V. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

- **Mme Nathalie BRIELLE** : Coordonnatrice - Direction de l'Ecole – ETP 100% Ecole (**Diplômes** : DE sage-femme - Certificat de conseillère conjugale et familiale - Master 2 Sciences, santé et société - Formatrice en simulation médicale et annonce de la mauvaise nouvelle – Doctorat en Santé publique)
- **Mme Caroline POTIER-YONNET** : Coordinatrice - Responsable pédagogique des SMA2 - ETP 100% Ecole (**Diplômes** : DE sage-femme - Master 2 Sciences humaines et sociales, Mention Sciences de l'éducation - Formatrice en simulation médicale)
- **Mme Saïda BOURAÏ-BENNIA** : Coordinatrice - Responsable pédagogique en transversal entre SMA2 et SMA3 - ETP 100% Ecole (**Diplômes** : DE sage-femme - Master 2 Sciences, Technologie, Santé - Formatrice en pédagogie des gestes mentaux)
- **Mme Isabelle GOUPILLE** : Coordinatrice - Responsable pédagogique des SMA3 - ETP 100% Ecole (**Diplômes** : DE sage-femme - Diplôme de cadre sage-femme - DU Suivi gynécologique de prévention, Sexualité et régulation des naissances - Formatrice en simulation médicale et annonce de la mauvaise nouvelle)
- **Mme Laura LEVALLOIS** : Coordinatrice - Responsable pédagogique des SMA4 - ETP : 91% Ecole, 9% exercice clinique au CHU de Caen, soit une garde en salle de naissance par mois (**Diplômes** : DE sage-femme - DIU Acupuncture obstétricale - Master 2 Santé publique, Méthodes en recherche clinique, épidémiologie - Formatrice en simulation médicale et annonce de la mauvaise nouvelle)
- **Mme Charlotte BELLAIS** : Coordinatrice - Responsable pédagogique en transversal entre SMA4 et SMA5 - ETP : 77% Ecole, 23% exercice clinique au CHU de Caen, soit une garde en salle de naissance et deux gardes en surveillance intensive de grossesse par mois (**Diplômes** : DE sage-femme - DIU de grossesses à haut risque - Formatrice en simulation médicale et annonce de la mauvaise nouvelle - Master 2 MEEF PIF et IFUNO)
- **Mme Séverine HAREL** : Coordinatrice - Responsable pédagogique des SMA5 - ETP : 82% Ecole - 18% exercice clinique CHU de Caen, 3 journées en Consultations Obstétricales Spécialisées (COS) par mois (**Diplômes** : DE sage-femme - Master de Droit, Economie, Gestion, Mention Management sectoriel, Parcours type hygiène et qualité des soins - DU Suivi gynécologique de prévention, Sexualité et régulation des naissances - Formatrice en simulation médicale et annonce de la mauvaise nouvelle)

VI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET LES AXES DU PROJET PEDAGOGIQUE

- **Organisation des enseignements :**
 - o Annexe de l'arrêté complétée (Cf. pièce jointe n°3)
 - o Présentation de la réforme du 2ème cycle :
 - Calendrier universitaire - Répartition ECTS - Répartition des stages - Parcours personnalisé (Cf. pièce jointe n°4)
 - Maquettes DFGSMa2 et DFGSMa3 (Cf. pièces jointes n°5 et n°6)

- **Mutualisation des enseignements :**
 - Mutualisation de séances de simulation médicale haute-fidélité sur la réanimation néonatale et la prise en charge des urgences obstétricales avec l'École de puéricultrices et le Département de médecine (internes en pédiatrie et en anesthésie)
 - Journée de réflexion éthique autour des soins palliatifs en période néonatale avec l'École de puéricultrices et le Département de médecine (internes en pédiatrie)
- **Stages :**
 - Convention de stage tripartite entre l'étudiant, le terrain de stage et la structure de formation
 - Typologie des terrains de stage :
 - Centres Hospitaliers et Universitaires sur l'ensemble du territoire français ;
 - Maternités de niveaux 2 et 3 sur l'ensemble de territoire français et possiblement à l'étranger (SMa5) ;
 - Cabinets libéraux de sages-femmes et de gynécologues obstétriciens sur l'ensemble de territoire français et possiblement à l'étranger (SMa5) ;
 - Centre de Santé Sexuelle ;
 - Protection Maternelle et Infantile ;
 - Centres Périnataux de Proximité ;
 - Maisons de naissance.

VII. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS

Le *Numérus Apertus* est de 28 places depuis la rentrée de septembre 2022.

Ces places sont réparties comme suit :

- 16 étudiants en LAS1
- 8 étudiants en Licence 2 et Licence 3
- 2 étudiants *via* le dispositif Passerelle
- 1 étudiant en parcours auxiliaires médicaux
- 1 étudiant étranger

Tous les étudiants ayant obtenu le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutique à l'issue de l'année de SMa3 sont admis en SMa4.

Répartition des étudiants en formation continue et en formation initiale :

Les étudiants recrutés *via* le dispositif Passerelle peuvent, dans certains cas, bénéficier d'indemnités par Pôle Emploi. Cependant, le financement des études de sage-femme de chaque étudiant est assuré par la Région Normandie, que l'étudiant soit considéré par la Région en formation initiale ou en formation continue.

VIII. DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS MIS EN PLACE PAR LA STRUCTURE DE FORMATION ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

- Au cours de chaque année universitaire, les étudiants bénéficient de deux **entretiens pédagogiques individuels** avec une des sages-femmes enseignantes responsables pédagogiques.

- La **Commission pédagogique** du Département pédagogique de maïeutique, évoquée en page 2, se réunit deux fois par année universitaire.
- La formation de Mme Bouraï-Bennia à la pédagogie des gestes mentaux (gestion mentale, initiation au dialogue pédagogique, projets de sens, neuroplasticité cérébrale) permet l'accompagnement des étudiants en maïeutique en éprouvant le besoin et en exprimant le souhait. De plus, Mme Bouraï-Bennia est membre du **Conseil d'Aide et d'Orientation (CAO)** mis en place par l'UFR en Santé pour l'accompagnement de tous les étudiants de cette UFR qui en font la demande, y compris les étudiants sages-femmes.
- Les étudiants bénéficient de **TP en groupes restreints** (7 étudiants) au cours de chaque semestre de formation.
- Ils bénéficient aussi d'**évaluations cliniques formatives individuelles** par les sages-femmes enseignantes sur les terrains de stage, ainsi de d'**évaluations cliniques sommatives** durant chaque semestre de formation.

IX. PARTENARIATS ENVISAGES :

- Dans le cadre du **Parcours personnalisé** est mis en place pour le deuxième cycle et le troisième cycle un **Parcours recherche** permettant aux étudiants volontaires de valider un Master 1 recherche (validation de 3 UE théoriques et d'un stage au sein du laboratoire de recherche). Les partenariats avec les Masters concernés sont en cours de discussion et d'élaboration avec les personnes responsables de Master.
- Lors de l'année de SMa5, le stage long (type A) a été pensé pour pouvoir être envisagé par les étudiants dans une maternité d'un pays étranger. Un partenariat avec le **programme Erasmus** est à envisager par faciliter cette mobilité.

X. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS :

Analyse et prise en compte des informations recueillies, dont l'évaluation des enseignements par les étudiants :

- **Evaluation des différents enseignements et du bien-être étudiant réalisée tous les deux ans :**
En 2022, a été mis en place une évaluation par questionnaire anonyme et en ligne sur la plateforme Lime Survey afin de permettre aux étudiants de se prononcer sur la vie au sein de l'Ecole, les enseignements théoriques, les stages, les évaluations et leur sentiment de bien-être durant leur formation.
Les résultats de cette évaluation réalisée tous les deux ans sont analysés statistiquement et pris en compte par l'équipe pédagogique et la Commission pédagogique afin de mettre en place d'éventuels réajustements pédagogiques ou la création de groupes de travail sur des projets précis.
- **Enquête de satisfaction à destination des professionnels accueillants les étudiants en stage :**
Dans un souci d'amélioration de la qualité de la communication avec les différents professionnels accueillants les étudiants en stage, l'équipe a construit un questionnaire de satisfaction évaluant l'organisation des stages, la préparation des étudiants avant l'arrivée en stage, la connaissance des étudiants de leurs objectifs de stage et l'accessibilité des professionnels à ces objectifs, l'Intégration et l'accueil des étudiants en stage et enfin la qualité des interactions avec l'équipe pédagogique. Ce questionnaire construit sur Lime Survey a été envoyé fin juin 2025 à tous les centres hospitaliers et tous les professionnels ayant accueilli des étudiants au cours de l'année universitaire 2024-2025.

XI. AVIS DES INSTANCES :

- Avis du Conseil de l'UFR en Santé de l'Université Caen Normandie (Cf. pièce jointe n°7)
- Avis de la CFVU de l'Université Caen Normandie (Cf. pièce jointe n°8)
- Avis du Conseil de Gestion et de Perfectionnement de l'École de sages-femmes de Caen (Cf. pièce jointe n°9)

<p style="text-align: center;">REGLEMENT DU DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE DE MAÏEUTIQUE CHU DE CAEN - UNIVERSITE CAEN NORMANDIE</p>
--

PREAMBULE

L'Ecole de sages-femmes de Caen est une école hospitalière administrée par le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Caen.

Suite à l'universitarisation débutée en 2009, les étudiants sages-femmes sont inscrits à l'Université Caen Normandie tout au long de leur formation et le Diplôme d'Etat de sages-femmes est délivré par l'Université.

De plus, la création du Pôle des Formations et de Recherche en Santé (PFRS) en 2014, a permis à l'Ecole de sages-femmes de Caen de mettre en place une intégration universitaire « pédagogique » déjà très avancée : locaux communs (PFRS), mutualisations des enseignements et des moyens pédagogiques avec les Départements de Médecine et de Pharmacie, utilisation des plateformes de l'Université pour les cours, les plannings de cours et les relevés de notes, évaluation de l'Ecole par le HCERES, accès des étudiants sages-femmes aux BU, RU et bourses régionales par le CROUS.

Il apparait désormais souhaitable de mener plus loin le projet, sans pour autant réaliser une intégration universitaire organique. Le projet présenté ici est de renforcer l'intégration pédagogique, sans modifier les autres aspects (gouvernance, flux financiers). Le but de ce renforcement est de permettre l'identification de l'Ecole de sages-femmes par les instances pédagogiques de l'Université Caen Normandie grâce à la création d'un Département pédagogique de Maïeutique. Ce Département s'engagerait à présenter ses Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) et son calendrier universitaire au Conseil de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Santé pour avis et à la Commission de Formation et de la Vie Etudiante (CFVU) pour validation.

Ainsi, serait mis en place au sein de l'UFR Santé de l'Université Caen Normandie un Département pédagogique de Maïeutique.

Le règlement pédagogique de ce Département, présenté ci-après, précise ses missions et structures, ainsi que ses modalités d'organisation.

Titre 1er – MISSIONS ET STRUCTURES

Article 1 : Rattachement

Le Département pédagogique de Maïeutique est rattaché à UFR Santé de l'Université Caen Normandie. Le règlement du Département pédagogique de Maïeutique est annexé à celui de l'UFR Santé.

Il est proposé par le Directeur du Département de Maïeutique, voté par le Conseil de gestion et de perfectionnement du Département et par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), après avis du Conseil de l'UFR Santé.

Article 2 : Siège

Le Département pédagogique de Maïeutique a son siège à l'UFR Santé.

Les locaux d'enseignement sont situés au Pôle des Formations et de Recherche en Santé (PFRS) – Campus 5, 2 rue des Rochambelles, 14 000 CAEN.

Article 3 : Missions

Le Département pédagogique de Maïeutique a pour missions : la formation initiale, la formation continue, le développement de la recherche en périnatalité, en gynécologie et en biologie de la reproduction, la valorisation et la promotion de la profession de sage-femme.

3-1 Missions d'enseignement et de formation

- Former des sages-femmes compétentes répondant aux critères universitaires de connaissances scientifiques et médicales actualisées et aux besoins de la population en termes de périnatalité, de gynécologie et de biologie de la reproduction,
- Organiser et mettre en œuvre l'enseignement des études de Maïeutique dans ses différents aspects théoriques, cliniques, pratiques et de recherche,
- Définir et assurer le contrôle des connaissances et des compétences,
- Evaluer la qualité de l'enseignement conformément au programme des études de Maïeutique sous ses différents aspects théorique, clinique et pratique,
- Participer au développement professionnel continu des sages-femmes et des médecins dans le domaine de la périnatalité et de la gynécologie,
- Valider les projets de recherche des étudiants, diriger des travaux de recherche et participer aux jurys de soutenance de ces travaux,
- Etablir des relations avec l'ensemble des filières de l'UFR Santé, et autres composantes de l'Université Caen Normandie susceptibles de contribuer ou de participer à la formation des sages-femmes.

3-2 Missions de valorisation et de promotion de la profession et de la filière sage-femme

Participer aux actions :

- D'information lors de la première année de Licence Accès Santé (LAS),
- Du Réseau de Périnatalité de Normandie,
- Des associatives professionnelles.

Coopérer avec les diverses instances au niveau régional, national et international.

3-3 Mission de recherche

- Promouvoir la Recherche en périnatalité, gynécologie, et biologie de la reproduction,
- Valoriser la recherche en favorisant les publications des travaux de recherche des étudiants et des enseignants du Département pédagogique de Maïeutique.

Article 4 : Composition

Le Département pédagogique de Maïeutique est composé des étudiants sages-femmes, des sages-femmes enseignantes, du Directeur et du personnel administratif du service de scolarité du Département.

Titre II – MODALITES D'ORGANISATION

Article 1 : Fonctionnement

Le Département pédagogique de Maïeutique est administré par son Conseil de gestion et de perfectionnement, présidé par le Directeur du Département.

Article 2 : Le Conseil de gestion et de perfectionnement du Département pédagogique de Maïeutique

2-1 Composition du Conseil

Le Conseil de gestion et de perfectionnement comprend 21 membres et est composé comme suit :

- Le Directeur de l'Ecole : Président,
- Le Directeur Général du CHU de Caen ou son représentant,
- Le Directeur Général de l'ARS ou son représentant médecin,
- Le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche en Santé de Caen ou son représentant,
- Le Président du Conseil Régional de Normandie ou son représentant,
- Quatre représentants des enseignants dont deux Professeurs des Universités-Praticiens Hospitaliers ou Maitres de Conférences Universitaires-Praticiens Hospitaliers et deux Praticiens Hospitaliers dont un issu du Service de gynécologie-obstétrique et/ou du Service de néonatalogie du CHU de Caen,
- Deux sages-femmes issues du secteur d'activité professionnel (secteur hospitalier public ou privé, ou secteur libéral),
- Les sages-femmes enseignantes,
- Un représentant-étudiant de chaque année d'étude élu.

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, des personnalités qualifiées ou tout autre membre du personnel du Département, peuvent être appelés à participer aux réunions avec voix consultative.

2-2 Compétences du Conseil

Le Conseil de gestion et de perfectionnement est notamment appelé à :

- Approuver le Projet pédagogique présenté par le Directeur de l'Ecole,
- Etudier et proposer les moyens à mettre en œuvre pour la mise en place du Projet pédagogique,
- Adopter le Règlement Intérieur de l'Ecole,
- Approuver les Modalités de Contrôle des Connaissances,
- Donner son avis sur les demandes d'interruption et de reprise des études de sage-femme formulées par les étudiants reçus et affectés à l'Ecole,
- Donner son avis sur le cas des étudiants présentant des inaptitudes pratiques ou théoriques pour leur exclusion éventuelle de la formation.

2-3 Fonctionnement du Conseil

Il se réunit au moins une fois par an.

Le Conseil de gestion et de perfectionnement du Département se réunit sur convocation de son Directeur qui en fixe l'ordre du jour.

L'ordre du jour doit être communiqué deux semaines, au moins, avant la séance.

Le Conseil ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres en exercice est présente ou représentée. Lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil est convoqué dans un délai de huit à quinze jours et pourra siéger valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont acquises par vote à la majorité simple sauf pour celles modifiant le présent règlement qui sont acquises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Seuls les membres ayant une voix délibérative, ou leur représentant, peuvent voter.

En cas de partage des voix, la voix du Directeur du Département est prépondérante.

Les séances du Conseil ne sont pas publiques. Toutefois, le Directeur peut inviter à participer à une séance du Conseil avec voix consultative et sur un point particulier de l'ordre du jour, toute personne dont la présence lui paraît utile.

Les séances du Conseil font l'objet d'un compte rendu rédigé par le Directeur du Département. Ce compte rendu est soumis aux membres du Conseil dans un délai de quinze jours, et approuvé à la réunion suivante du Conseil.

Article 3 : Le Directeur du Département pédagogique de Maïeutique

3-1 Désignation du Directeur

La Direction du Département pédagogique est assurée par le(a) Directeur(rice) de l'École recruté(e) par concours professionnel sur titres et nommé(e) par le Directeur Général du CHU de Caen.

3-3 Compétences du Directeur du Département

Le Directeur du Département assure :

- La préparation des délibérations du Conseil de gestion et de perfectionnement du Département et l'exécution de celles-ci,
- Le fonctionnement général du Département,
- Le contrôle des études,
- La conception du Projet pédagogique,
- La mise en œuvre du programme officiel des études de sages-femmes,
- Toutes les actions visant à améliorer la qualification professionnelle des sages-femmes,
- L'organisation pédagogique du Département en ce qui concerne les filières de formation initiale et de formation continue,
- Les relations avec les autres composantes de l'Université Caen Normandie,
- Les relations avec l'Université Caen Normandie dans l'intérêt du développement du Département pédagogique de Maïeutique.

Le Directeur représente le Département pédagogique de Maïeutique au Conseil de l'UFR Santé, au sein duquel il dispose d'une voix consultative.

Article 4 : La Commission pédagogique du Département

5-1 Composition

La Commission pédagogique du Département comprend le Directeur du Département pédagogique de Maïeutique, les sages-femmes enseignantes et les représentants des étudiants au Conseil de gestion et de perfectionnement du Département.

5-2 Missions de la Commission pédagogique

La Commission se réunit au minimum deux fois par année universitaire afin d'aborder les questions d'ordre pédagogique et d'ordre organisationnelle :

- Préparation et exécution des délibérations du Conseil de gestion et de perfectionnement du Département,
- Réajustements pédagogiques portant sur le suivi pédagogique et l'évaluation des étudiants,

- La mise en œuvre du programme des études,
- La mise en œuvre du Projet pédagogique de l'Ecole,
- Définition de projets et organisation de groupes de travail.

Article 5 : Service Administratif

Le Département pédagogique de Maïeutique est constitué d'un service administratif qui collabore avec le service administratif de l'UFR Santé.

Article 6 : Moyens matériels et financiers

Les services techniques et informatiques des salles d'enseignement sont mutualisés avec ceux de l'UFR Santé.

Le Département pédagogique de Maïeutique dispose des moyens financiers qui sont attribués au CHU de Caen par la Région Normandie.

Titre III – DISPOSITIONS FINALES

Article 1 : Approbation du règlement pédagogique

Le règlement du Département pédagogique de Maïeutique est rédigé sur proposition du Directeur du Département.

Le présent règlement est soumis au Conseil de gestion et de perfectionnement du Département pédagogique de Maïeutique pour approbation, au Conseil de l'UFR Santé pour avis, puis à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, pour approbation.

Article 2 : Modification du règlement pédagogique

La modification du présent règlement peut être proposée par le Président de l'Université, le Directeur du Département pédagogique de Maïeutique ou un quart des membres du Conseil de gestion et de perfectionnement du Département présents ou représentés.

La modification du présent règlement est adoptée par le Conseil de gestion et de perfectionnement du Département pédagogique et est approuvée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après avis du Conseil de l'UFR Santé.



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

STATUTS

DE L'UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN SANTE

Vu le Code de l'Education,

TITRE I – COMPOSITION ET MISSIONS

Article 1^{er} :

L'Unité de Formation et de Recherche en Santé est une composante de l'Université de Caen Normandie. Elle constitue, avec le Centre Hospitalier Régional de Caen, le Centre Hospitalier et Universitaire de Caen.

Article 2 :

L'UFR est composée des départements et structures suivantes :

- Un département de Médecine appelé Faculté de Médecine.
- Un département de Sciences Pharmaceutiques appelé Faculté des Sciences Pharmaceutiques.
- Un département d'Odontologie appelé Faculté d'Odontologie.
- Un département des auxiliaires médicaux.
- Un département pédagogique de l'école de sage-femme.
- Des Unités de recherche qui y sont rattachées, en rattachement principal ou secondaire.

Elle s'appuie sur des services administratifs et financiers.

Article 3 :

L'UFR, les Facultés, les départements et les Unités de Recherche établissent leurs propres règlements intérieurs.

Article 4 :

L'UFR a pour mission, dans le domaine de la santé, en particulier médical et pharmaceutique :

- la formation initiale et continue tout au long de la vie, la diffusion de la culture et de l'information scientifique, technologique et industrielle.
- la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société.
- l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle.
- l'ouverture sur l'environnement social.
- la coopération régionale, nationale et internationale.

Article 5 :

L'UFR se compose d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, d'enseignants, de praticiens hospitaliers et de personnels administratifs et techniques qui y sont affectés.

TITRE II – LES ORGANES DE L’UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN SANTE

Article 6 :

L’UFR Santé est administrée par un Conseil de composante élu. Elle est dirigée par un Directeur élu par ce Conseil.

SECTION I – Le Conseil de l’UFR

Chapitre 1 – Composition du Conseil – Désignation des membres

Article 7 :

Le Conseil de l’UFR, dont l’effectif est de 40 membres, se compose des représentants des diverses catégories de personnels et d’étudiants, et de personnalités extérieures, conformément aux articles L 719-3 et D 719-41 à D 719-47 du Code de l’Education.

a) les membres élus :

- | | |
|--|------------------|
| ▪ Collège A – Professeurs et personnels assimilés | 10 représentants |
| ▪ Collège B – Autres enseignants, enseignants-chercheurs et assimilés | 8 représentants |
| ▪ Collège P – Personnels praticiens hospitaliers responsables des services où une formation pratique est dispensée aux étudiants de second et troisième cycles des études médicales..... | 2 représentants |
| ▪ Collège des étudiants : | 8 représentants |
| ▪ Collège des personnels administratifs et techniques : | 4 représentants |

b) les personnalités extérieures :

Les 8 personnalités extérieures composant le Conseil de l’UFR sont :

- 1 représentant du Conseil Régional
- 1 représentant du Conseil Régional de l’Ordre des Médecins
- 1 représentant du Conseil Régional de l’Ordre des Pharmaciens
- 1 représentant du Conseil Régional de l’Ordre des Chirurgiens-dentistes
- 1 représentant de l’Agence Régional de Santé (ARS)
- 1 représentant de l’Union Régionale des Médecins Libéraux (URML)
- 1 représentant de l’Union Régionale des Professions de Santé – Pharmaciens (URPS)
- 1 personnalité extérieure désignée par le Conseil à titre personnel : un membre d’un Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST).

c) les invités :

Assistent au conseil avec voix consultative (s'ils ne sont pas élus) : le directeur, les directeurs-adjoints et le directeur administratif de l'UFR.

D'autres personnalités pourront être invitées, autant que de besoins, par le directeur d'UFR à participer aux débats en fonction des questions à l'ordre du jour, avec voix consultative.

Article 8 :

La durée des mandats des membres élus du Conseil est de 4 ans pour les représentants des collèges A, B, P et personnels administratifs et techniques et de 2 ans pour les représentants des étudiants. Les mandats sont renouvelables. Les personnalités extérieures sont désignées pour 4 ans.

Article 9 :

Les élections des membres du Conseil se déroulent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. L'élection s'effectue au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges au plus fort reste.

Article 10 :

Le respect de l'obligation d'assurer la parité entre les femmes et les hommes s'apprécie sur l'ensemble des personnalités extérieures siégeant au sein du conseil.

Le choix final des personnalités extérieures désignées à titre personnel tient compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes appelés à nommer leurs représentants.

Article 11 :

Lorsqu'un membre du Conseil perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou nommé, il cesse de plein droit de faire partie du conseil. Il est remplacé, conformément aux dispositions de l'article D719-21 du Code de l'Education pour les représentants des personnels et des usagers d'une part, et aux dispositions de l'article D719-46 pour les personnalités extérieures d'autre part.

Chapitre 2 – Fonctionnement du Conseil

Article 12 :

Le Directeur de l'UFR préside le Conseil de la composante. Il peut déléguer la présidence à un des 2 Directeurs-adjoints.

Article 13 :

Le Conseil de l'UFR se réunit, sur convocation du Directeur, au moins une fois par trimestre ou, dans un délai de quinze jours, sur la demande écrite de la majorité absolue de ses membres.

Article 14 :

L'ordre du jour est fixé par le Directeur et adressé aux membres du Conseil au moins 8 jours avant la date de la réunion, sauf cas d'urgence.

Article 15 :

Le Conseil ne peut siéger valablement que si la majorité des membres en exercice est présente ou représentée. Au cas où ce quorum ne serait pas atteint, le Conseil est à nouveau convoqué dans les dix jours et délibère valablement, quel que soit le quorum atteint.

Article 16 :

Un membre du Conseil, empêché d'assister à la réunion de celui-ci, peut donner à tout autre membre une procuration écrite. Chaque membre du Conseil ne peut être porteur que d'une procuration.

Article 17 :

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés, sous réserve des dispositions spéciales prévues par la loi ou les présents statuts.

Article 18 :

Les votes peuvent avoir lieu à main levée. Cependant, à la demande d'un seul des membres présents, ils devront s'effectuer à bulletin secret. Pour les questions liées aux personnes, le vote à bulletin secret est obligatoire.

Article 19 :

Les débats ne sont pas publics.

Article 20 :

Chaque réunion du Conseil donne lieu à un procès-verbal qui est envoyé à chacun des membres du Conseil ainsi qu'au Président de l'Université.

Article 21 :

Les procès-verbaux du Conseil sont portés à la connaissance des membres de l'UFR.

Chapitre 3 – Attributions du Conseil

Article 22 :

Le Conseil en formation plénière règle, après avis des conseils de faculté, le cas échéant, des commissions compétentes et dans le cadre des dispositions réglementaires, les affaires de l'UFR et notamment :

- Prépare ses statuts.
- Adopte le règlement intérieur de l'UFR.
- Adopte les règlements intérieurs des facultés.
- Crée les structures internes qui apparaissent nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- Elabore ses principales orientations pédagogiques et scientifiques et la répartition des moyens mis à sa disposition.
- Propose l'organisation des enseignements et du contrôle des connaissances dans le respect des dispositions de l'article L713-4 du code de l'éducation.
- Délibère sur le projet de budget qui lui est soumis par le Directeur, dans le cadre des dispositions qui relèvent réglementairement de sa compétence.
- Etudie les projets de contrats, d'accords ou de conventions.
- Elabore la politique d'emploi des enseignants-chercheurs, des enseignants et des personnels administratifs et techniques.
- Détermine la politique de révision des effectifs hospitalo-universitaires.

Article 23 :

La formation restreinte du Conseil aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés :

- Examine, s'il y a lieu, les questions individuelles relatives aux enseignants-chercheurs, en application de l'article L. 952-6 du Code de l'Éducation.

SECTION II – Le Directeur

Chapitre 1 – Elections du Directeur et des Directeurs-adjoints

Article 24 :

Le Directeur de l'UFR est élu pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois. Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui, en fonction à l'UFR, participent à l'enseignement.

Le Directeur de l'UFR est assisté de 2 Directeurs-adjoints.

Les directeurs-adjoints sont élus par le Conseil, sur proposition du Directeur, parmi les enseignants-chercheurs et les enseignants ou les chercheurs qui, en fonction à l'UFR, participent à l'enseignement. Afin d'assurer la représentation des 3 facultés de l'UFR au sein de la Direction de l'UFR, les directeurs-adjoints relèvent nécessairement des 2 autres facultés qui ne sont pas celles du Directeur de l'UFR.

Le Directeur et les Directeurs-adjoints, après leurs élections, deviennent les responsables de leurs facultés respectives.

Article 25 :

Au premier tour, le Directeur est élu à la majorité absolue des membres du Conseil en exercice.

Au deuxième tour et aux tours suivants, la majorité relative des suffrages exprimés est nécessaire.

En cas de candidatures multiples, on ne conserve comme candidatures au deuxième tour, et aux tours suivants que les deux candidats ayant obtenu le plus de voix au premier tour.

Les trois quarts des membres du Conseil doivent être présents ou représentés aux élections.

Les Directeurs-adjoints sont élus selon les mêmes modalités.

Article 26 :

Dans le cas où, le poste de Directeur deviendrait vacant, quelle qu'en soit la raison, le Conseil devra élire dans les meilleurs délais un nouveau Directeur. Jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau Directeur, l'UFR sera dirigée par le 1^{er} Directeur-adjoint. Dans tous les cas, les mandats des Directeurs-adjoints prennent fin le jour de l'entrée en fonction du nouveau Directeur.

Dans le cas où, un poste de Directeur-adjoint deviendrait vacant, quelle qu'en soit la raison, le Conseil devra élire dans les meilleurs délais un nouveau Directeur-adjoint.

Chapitre 2 – Attributions du Directeur

Article 27 :

Le Directeur dirige l'UFR et la représente à l'égard des tiers.

- Il convoque et préside le Conseil de l'UFR, ainsi que les Commissions dont il fait partie.
- Il en prépare l'ordre du jour, envoie les convocations et met en œuvre l'exécution de ses décisions.
- Il assure la gestion administrative et financière de l'UFR ; il dispose des services administratifs et financiers de l'UFR, qui sont placés sous son autorité.
- Il rend compte aux Conseils et commissions, selon leurs compétences respectives, des réunions ou entrevues auxquelles il a assisté *ès-qualité*.
- Il prépare et exécute le budget.
- Conformément à l'article L. 713-4 du Code de l'Éducation, il a qualité pour signer au nom de l'Université, les conventions qui ont pour objet de déterminer la structure et les modalités de fonctionnement du C.H.U. Elles respectent les orientations stratégiques de l'Université définies dans le contrat pluriannuel d'établissement. Ces conventions ne peuvent être exécutées qu'après avoir été approuvées par le Président de l'Université de Caen Normandie et votées par le conseil d'administration de l'Université.
- Il veille à l'exercice régulier de l'enseignement et du contrôle des connaissances, ainsi qu'à l'utilisation optimale de tous les locaux et moyens universitaires.
- Il concourt au maintien de l'ordre :
 - 1) Avec le Président de l'Université responsable du maintien de l'ordre dans les locaux universitaires situés hors de l'enceinte hospitalière (sous réserve des dispositions réglementaires relatives au fonctionnement des C.H.U.).
 - 2) Avec le Directeur général du C.H.R. en ce qui concerne les locaux compris dans l'enceinte hospitalière, conformément aux conventions conclues avec cet établissement dans le cadre du C.H.U.
- Il est tenu de porter à la connaissance du Président de l'Université toute infraction aux lois et règlements, et toute fraude commise dans l'UFR.
- Le Directeur est assisté dans ses fonctions de 2 Directeurs-adjoints.

Article 28 :

Il est assisté dans ses fonctions du directeur administratif, d'un assesseur recherche et de 3 assesseurs étudiants issus chacun d'une des facultés. Les assesseurs sont élus par le conseil sur proposition du directeur de l'UFR à la majorité relative des membres présents ou représentés.

SECTION III – Le Bureau de l’UFR

Article 29 :

Un Bureau, composé des Directeurs-adjoints, du directeur administratif de l’UFR, de 3 professeurs ou assimilés issus de chacune des facultés, de 3 maîtres de conférences ou assimilés issus de chacune des facultés, de l’assesseur recherche, ainsi que des 3 assesseurs étudiants, siège auprès du Directeur de l’UFR, à titre consultatif. Les 3 professeurs ou assimilés et les 3 maîtres de conférences ou assimilés sont désignés par le conseil sur proposition du directeur de l’UFR.

Toute personne (par exemple, Directeurs et responsables des structures internes) peut, en outre, être invitée à participer aux réunions du Bureau.

SECTION IV - Les autres organes de l'UFR

Article 30 :

Le fonctionnement de chaque Faculté et départements est spécifié par un règlement intérieur.

TITRE III – LA REVISION DES STATUTS ET LE REGLEMENT INTERIEUR

Article 31 :

Les modifications des présents statuts sont proposées à l'initiative du Directeur ou de la majorité absolue des membres du Conseil en exercice. Elles doivent être adoptées à la majorité absolue des membres en exercice.

Elles sont soumises aux mêmes règles d'approbation que les présents statuts.

Les présents statuts ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'Université le 18 octobre 2016 et ont été modifiés le 14 octobre 2022.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

ANNEXE DU REFERENTIEL DE FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN MAÏEUTIQUE

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

Les titulaires du diplôme d'État de docteur en maïeutique exercent une profession médicale autonome à compétences définies et réglementées.

Toutes les compétences présentées dans le référentiel de formation ci-dessous s'exercent dans le respect de la réglementation, de la législation, de la déontologie et de l'éthique professionnelle. Dans une démarche inclusive, l'étudiant prend en compte tous les facteurs qui peuvent impacter ses activités (personnes en situation de handicap et de vulnérabilité, besoins spécifiques ...)

Les modalités pédagogiques mobilisables sont notamment : cours magistraux, classes inversées, apprentissages par problème, apprentissages du raisonnement clinique, exposés, analyses de cas, patients partenaires, enseignements en ligne et tout autre dispositif défini par les formateurs.

L'apprentissage clinique peut consister en :

- De la simulation en santé ;
- Des séances d'apprentissage du raisonnement clinique ;
- Des stages hospitaliers et extrahospitaliers.

Pour chacun des domaines de compétences, les modalités d'évaluation suivantes peuvent être mobilisées :

- Évaluation des ressources de la compétence : contrôle de connaissances, synthèse de documentation professionnelle... ;
- Évaluation de la combinatoire de ressources : études de cas clinique, analyse de situations problèmes, ECOS, simulations ... ;
- Évaluation de la mise en œuvre de la compétence : gestion de situations professionnelles en stage clinique, conduite de projet, gestion de situations professionnalisantes, analyses réflexives ... Ces évaluations peuvent bénéficier de la participation des référents professionnels des terrains de stages.

Domaine Prénatal : Assurer le suivi médical de la grossesse

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	10 à 12 ECTS pour l'enseignement théorique 11 à 13 ECTS pour l'apprentissage clinique dont au minimum 85% de stage
Université de Caen Normandie	12 ECTS pour l'enseignement théorique 12 ECTS pour l'apprentissage clinique (stages uniquement)

Compétence 1 - Assurer le suivi des grossesses à bas risque en menant les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale	UE ASSOCIEES
<p>Cycle 2 - Réaliser les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale dans les situations courantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépister les facteurs de risques et les vulnérabilités ayant un impact sur la grossesse • Diagnostiquer les troubles bénins liés à la grossesse • Elaborer le bilan de situation de la femme enceinte et du fœtus à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire et/ou réaliser les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires ou de repérer une situation pathologique ou une anomalie et orienter le cas échéant vers les professionnels et structures appropriés • Planifier le suivi de la femme enceinte à partir du bilan de situation effectué • Evaluer et adapter le parcours de soin mis en place 	<p>UE Suivi des grossesses à bas risque</p>

<p align="center">Compétence 2 - Accompagner la femme et le couple dans son projet de naissance en menant l'entretien prénatal précoce, en concevant et animant des séances de préparation à la naissance et à la parentalité</p>	<p align="center">UE ASSOCIEES</p>
<p>Cycle 2 - Réaliser l'entretien prénatal précoce dans les situations courantes et coanimer des séances de préparation à la naissance et à la parentalité :</p> <p>Concernant l'entretien prénatal précoce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Favoriser l'élaboration d'un projet autour de la naissance et de la vie familiale • Rédiger une synthèse de l'entretien avec les préconisations dans les situations courantes <p>Concernant la préparation à la naissance et la parentalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Co-animer des séances en s'appuyant sur différentes techniques d'animations 	<p align="center">UE Accompagnement du projet de naissance</p>
<p align="center">Compétence 3 – Assurer, en collaboration, le suivi des grossesses à risque en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence</p>	<p align="center">UE ASSOCIEES</p>
<p>Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques, orienter et participer à leur prise en charge dans les situations courantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place 	<p align="center">UE Suivi des grossesses à haut risque</p>

Domaine Périnatal : Assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 20 à 24 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université de Caen Normandie	10 ECTS pour l'enseignement théorique 20 ECTS pour l'apprentissage clinique (Stages uniquement)

Compétence 4 - Assurer la gestion des naissances eutociques en menant le suivi du travail, en pratiquant l'accouchement eutocique, en surveillant le post-partum immédiat en accueillant le nouveau-né	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Assurer la surveillance du travail, la réalisation d'un accouchement eutocique en présentation céphalique et la prise en charge du post-partum immédiat : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en place du projet de naissance • Analyser les données permettant d'identifier le stade du travail et d'établir le pronostic obstétrical, à partir des différents paramètres de la surveillance clinique et paraclinique • Adapter la prise en charge au regard de l'évolution du travail et de la santé maternelle et fœtale • Pratiquer un accouchement eutocique en présentation céphalique en autonomie (y compris la délivrance) • Evaluer les lésions périnéales et réaliser les sutures • Surveiller l'état de santé maternel en post-partum immédiat, en l'adaptant aux situations à risque 	UE Naissances eutociques
Compétence 5 - Accompagner l'instauration des interactions précoces parent-enfant	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réunir les conditions favorables à l'instauration des interactions précoces parent-enfant dans les situations courantes : <ul style="list-style-type: none"> • Transmettre aux parents l'ensemble des repères et des informations sur les besoins et les compétences sensorielles et sociales de l'enfant dans les situations courantes 	UE Accompagnement de la parentalité en périnatal

<p align="center">Compétence 6 – Assurer, en collaboration, le suivi des situations pathologiques perpartum en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence</p>	<p align="center">UE ASSOCIEES</p>
<p>Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques courantes, orienter et participer à leur prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les situations pathologiques des différents stades du travail et du postpartum immédiat et évaluer le caractère d'urgence au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Évaluer la nécessité d'une réanimation du nouveau-né et identifier les urgences médico-chirurgicales néonatales • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les manœuvres et les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place 	<p align="center">UE Suivi des situations perpartum à haut-risque</p>

Domaine Postnatal : Assurer le suivi médical de la période postnatale

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 11 à 13 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université de Caen Normandie	9 ECTS pour l'enseignement théorique 12 ECTS pour l'apprentissage clinique (stages uniquement)

Compétence 7 - Assurer le suivi postnatal de la mère et de l'enfant à bas risque en menant les visites postnatales mère/enfant, en menant une consultation postnatale, en menant une consultation de suivi néonatal	UE ASSOCIEES
<p>Cycle 2 - Réaliser les visites post-natales mère-enfant, la consultation postnatale et les consultations de suivi néonatal dans les situations courantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un débriefing du vécu maternel de l'accouchement et repérer les dysfonctionnements des interactions parentales • Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Apprécier l'évolution staturo-pondérale et le développement neuro-sensori-moteur, psycho-affectif et cognitif de l'enfant • Elaborer le bilan de situation de la mère et de l'enfant à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires ou de repérer une situation pathologique ou une anomalie et orienter vers les professionnels et structures appropriés le cas échéant • Organiser la continuité des soins dans ses dimensions médico-psycho-sociales 	UE Suivi mère-enfant à bas risque
Compétence 8 - Accompagner la parentalité en menant un entretien postnatal, en animant des séances de soutien à la parentalité	UE ASSOCIEES
<p>Cycle 2 - Réaliser l'entretien postnatal précoce dans les situations courantes et co-animer des séances de soutien à la parentalité : Concernant l'entretien post-natal précoce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un dialogue afin de recueillir le vécu de l'accouchement et du postpartum et les besoins 	UE Accompagnement de la parentalité en postnatal

<ul style="list-style-type: none"> • Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Rédiger une synthèse de l'entretien avec les préconisations dans les situations courantes <p>Concernant les séances postnatales de soutien à la parentalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Co-animer des séances en s'appuyant sur différentes techniques d'animation 	
<p>Compétence 9 - Assurer en collaboration le suivi des situations pathologiques postnatales de la mère et de l'enfant en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence</p>	<p>UE ASSOCIEES</p>
<p>Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques, orienter et participer à leur prise en charge dans les situations courantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place 	<p>UE Suivi des situations postnatales à haut risque</p>

Domaine Gynécologique : Assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception et la promotion de la santé sexuelle et reproductive

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 6 à 8 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université de Caen Normandie	8 ECTS pour l'enseignement théorique 8 ECTS pour l'apprentissage clinique (stages uniquement)

Compétence 10 - Assurer un suivi gynécologique en menant une consultation de suivi gynécologique de prévention et de contraception, et en réalisant la rééducation périnéo-sphinctérienne	UE ASSOCIEES
<p>Cycle 2 - Réaliser dans les situations courantes les consultations gynécologiques et la rééducation périnéo-sphinctérienne :</p> <p>Concernant la consultation gynécologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépister les facteurs de risques et les vulnérabilités ayant un impact sur la santé génésique • Aborder la sexualité et identifier les éventuels troubles • Elaborer le bilan de situation de la femme, à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires, repérer les situations pathologiques ou les éventuelles anomalies et orienter vers les professionnels et structures appropriés le cas échéant • Prescrire et réaliser les examens de dépistage des cancers gynécologiques et des I.S.T., y compris au(x) partenaire(s) • Planifier le suivi de la femme (et du ou de la partenaire) à partir du bilan de situation effectué • Evaluer et adapter la stratégie mise en place <p>Concernant la rééducation périnéo-sphinctérienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire une démarche de dépistage afin de repérer et traiter les éventuels troubles fonctionnels • Mettre en œuvre la rééducation périnéale, en choisissant la ou les techniques de rééducation adaptées 	<p>UE Suivi gynécologique</p>

<p align="center">Compétence 11 - Assurer la promotion et le suivi de la santé sexuelle et reproductive en concevant et animant des séances éducatives sur la vie affective et sexuelle, en menant une consultation de contraception, en réalisant une interruption volontaire de grossesse</p>	<p align="center">UE ASSOCIEES</p>
<p>Cycle 2 - Réaliser la consultation de contraception et assurer les différentes étapes d'une interruption volontaire de grossesse dans les situations courantes, concevoir et animer des séances éducatives sur la vie affective et sexuelle :</p> <p>Concernant la consultation de contraception :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prescrire et renouveler les contraceptifs choisis ainsi que les examens complémentaires nécessaires • Réaliser la pose et le retrait des dispositifs contraceptifs • Planifier le suivi de la femme • Évaluer et adapter la contraception mise en place <p>Concernant l'interruption volontaire de grossesse:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une consultation pré-IVG, prescrire et ou réaliser les examens complémentaires • Conseiller et informer les femmes dans le choix de la méthode • Orienter la femme vers les professionnels et structures appropriés dans le cadre d'une prise en soin en réseau • Prescrire et pratiquer les IVG médicamenteuse et instrumentale • Réaliser une consultation post-IVG afin d'évaluer le succès ou l'échec de la méthode, les effets secondaires et les éventuelles complications, et de prescrire une contraception pour les suites de l'IVG • Traiter les effets secondaires et, en cas de complications, orienter la femme vers les professionnels et structures appropriés <p>Concernant les séances éducatives sur la vie affective et sexuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des séances contenant toutes les informations essentielles aux attentes du groupe • Animer des séances interactives en s'appuyant sur des outils éducatifs et d'accompagnement adaptés • Evaluer les séances en s'appuyant sur des indicateurs afin de proposer des actions d'amélioration 	<p align="center">UE Santé sexuelle et reproductive</p>

<p align="center">Compétence 12 - Assurer en collaboration le suivi des situations gynécologiques particulières en identifiant les situations à risque et pathologiques, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence, en participant à l'assistance médicale à la procréation</p>	<p align="center">UE ASSOCIEES</p>
<p>Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques courantes, orienter et participer à leur prise en charge et identifier les différentes étapes de l'assistance médicale à la procréation (AMP):</p> <p>Concernant les situations pathologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place <p>Concernant l'assistance médicale à la procréation (AMP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les femmes sur l'autoconservation des ovocytes • Prescrire les examens de première intention devant des difficultés à concevoir • Orienter vers un service d'AMP et rédiger un courrier de liaison • Décrire le parcours de l'AMP 	<p align="center">UE Suivi des situations gynécologiques particulières</p>

Domaine Recherche : Adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	6 à 8 ECTS pour les unités d'enseignement Recherche
Université de Caen Normandie	8 ECTS pour les unités d'enseignement Recherche

Compétence 13 - Analyser des données scientifiques et professionnelles en mobilisant les outils de recherche bibliographiques, en réalisant la lecture critique d'articles	UE ASSOCIEES
Cycle 2 – Analyser et interpréter l'information scientifique avec des outils adaptés : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser la lecture critique d'articles scientifiques y compris en langue étrangère • Maîtriser les outils numériques et bibliographiques • S'initier à la revue systématique de littérature • Interpréter l'information scientifique et professionnelle • S'initier aux logiciels de traitement de données 	UE Recherche
Compétence 14 : Expérimenter une démarche de recherche en développant une méthodologie appropriée, en faisant preuve d'intégrité et d'éthique scientifiques	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Rédiger un projet de thèse d'exercice : <ul style="list-style-type: none"> • Initier une démarche de recherche : conceptualiser et problématiser • Expérimenter les approches méthodologiques (quantitative, qualitative, mixte... avec un accompagnement individualisé en fonction du projet de thèse) et les outils de recueil de données • Valider les démarches d'autorisations institutionnelles et les aspects réglementaires de la recherche, de la collecte et gestion de données • Rédiger un protocole de recherche et d'expérimentation, dans le respect de l'intégrité et l'éthique scientifiques, en veillant aux autorisations institutionnelles et en développant une méthodologie appropriée (approche quantitative, qualitative, mixte...) pour répondre aux objectifs de la recherche • Présenter un projet de thèse d'exercice complet, cohérent et pertinent 	UE Recherche

Domaine générique : Agir en professionnel de santé publique, médical et responsable

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	6 à 10 ECTS pour les unités d'enseignement
Université de Caen Normandie	9 ECTS pour les unités d'enseignement

Compétence 15 – Participer à la politique de santé publique en prévenant, dépistant et éduquant en santé, en coordonnant le parcours de soins de la femme, l'enfant et son entourage	UE ASSOCIEES
Cycle 2 – Concevoir et mettre en œuvre un programme éducatif individuel ou collectif : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les thèmes prioritaires de santé publique afin de sensibiliser la femme/le couple ou un groupe de personnes • Élaborer un projet d'action en promotion de la santé sur des thèmes prioritaires de la santé publique, en déterminant les informations essentielles à transmettre • Appréhender le parcours de soin de la femme, l'enfant et son entourage 	UE Santé publique
Compétence 16 - Communiquer et collaborer en situation professionnelle en établissant une relation adaptée, en assurant sa propre santé et son bien-être	UE ASSOCIEES
Cycle 2 : Communiquer efficacement à l'écrit et à l'oral avec différents interlocuteurs et renforcer son positionnement au sein de l'équipe: <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des techniques de communications appropriées afin de renforcer les comportements favorables à la santé • Accompagner la personne dans un processus décisionnel concernant sa santé lors de situations courantes • Rédiger un document professionnel (documents administratifs, certificats, comptes-rendus...) afin de caractériser un état de santé particulier ou d'assurer une continuité de soins • Participer à des retours d'expériences des situations difficiles, au sein de l'équipe pluridisciplinaire, afin de mettre en place des actions d'amélioration des pratiques professionnelles • Mobiliser les compétences non techniques (communication, leadership, prise de décision partagée, conscience de la situation) • Analyser l'impact des facteurs humaines en santé sur la sécurité des soins et le travail en équipe • Intégrer le numérique dans l'exercice professionnel 	UE Communication, Humanités, Société, Éthique et Législation

<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer en langue vivante étrangère notamment par la capacité à lire, écrire, comprendre et s'exprimer • Participer à l'accueil et à la supervision d'apprenants 	
Compétence 17 - Exercer une activité professionnelle conforme à la législation et à la déontologie, en prenant en compte la dimension éthique	UE ASSOCIEES
<p>Cycle 2 - Positionner sa pratique dans une approche réflexive et responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Positionner sa pratique dans une approche, éthique, sociétale, économique et environnementale • Élargir ses habiletés intellectuelles permettant de renforcer ses stratégies de mobilisation de connaissances actualisées • Définir la notion de médecine intégrative, la signification et la place, au sein du système de santé, d'une thérapie complémentaire utilisée en association aux soins conventionnels, en gardant un esprit critique • Illustrer l'intérêt, les bénéfices et les risques des thérapies complémentaires 	UE Communication, Humanités, Société, Éthique et Législation

Parcours Personnalisé

Ces unités d'enseignement permettent à l'étudiant d'individualiser son parcours de formation.

Elles s'intègrent dans la formation théorique et clinique et peuvent s'inscrire dans « un parcours recherche » d'enseignement.

Elles peuvent être suivies dans une université en France ou à l'étranger.

Elles sont proposées soit par la structure de formation, soit par l'étudiant. Dans ce cas, l'étudiant en fait la demande qui est validée par le responsable pédagogique.

Elles vont permettre à l'étudiant :

- d'approfondir ses connaissances ou un domaine de compétences spécifiques
- de découvrir d'autres disciplines non strictement médicales : management, pédagogie...
- de valoriser un engagement dans la vie associative, sociale ou professionnelle, conformément aux articles D. 611-7 à D. 611-9 du code de l'éducation.
- de s'engager dans un parcours recherche

Au 2 ^{ème} cycle	Minimum 12 ECTS pour les unités d'enseignement et/ou les stages
Université de Caen Normandie	12 ECTS pour les unités d'enseignement dont 2 ECTS pour les stages

ECOLE DE SAGES-FEMMES DE CAEN

PRESENTATION DE LA REFORME

DU DEUXIÈME CYCLE DES ETUDES

ANNÉES UNIVERSITAIRES 2026-2027 et 2027-2028

DEUXIÈME CYCLE

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Calendrier universitaire prévisionnel du Deuxième cycle

Répartition des ECTS

Répartition des stages

Parcours personnalisé

CALENDRIER UNIVERSITAIRE ECOLE DE SAGES-FEMMES DE CAEN - RÉFORME du 2ème CYCLE

N° de semaine	Semaines de cours		Stage soins généraux		Stages en périnatal et Gynécologie		Stages en périnatal	
	SMA2	SMA3	SMA4	SMA5	SMA6	SMA7	SMA8	
35	C 1 - Rentrée : Mercredi	C 1 - Rentrée : Mercredi	C 1 - Rentrée : Mercredi	C 1 - Rentrée : Mercredi	C 1 - Rentrée : Mercredi	C 1 - Rentrée : Mercredi	Rentrée : Mercredi	
36	C2	C2	C2	C2	C2	C2		
37	C3	C3	C3	C3	C3	C3		
38	C4	C4	C4	C4	C4	C4		
39	C5	C5	Prénatal et Gynécologie	Prénatal et Gynécologie	Prénatal et Gynécologie	Stages imposés (Cs. Écho et DAN)		
40	C6	C6						
41	C7	C7				Stage long A ou B		
42	C8	C8						
43	C9	Postnatal						
44	C10							
45	C11							
46	C12	Pernatal						
47	Soins généraux							
48								
49		Prénatal et Gynécologie						
50								
51	1ère session S3 + UEM	1ère session S5 + UEM	1ère session S7	1ère session S9	1ère session S9	1ère session S9		
52	Vacances de Noël	Vacances de Noël	6 CA	6 CA	6 CA	6 CA		
1			6 CA					
2	C1	C1						
3	C2	C2						
4	C3	C3						
5	C4	C4						
6	C5	C5						
7	C6	Postnatal						
8	C7					Stage optionnel		
9	C8	Prénatal et Gynécologie						
10	C9							
11	C10							
12	C11	C6						
13	C12	C7				Stage court C ou D		
14	C13	C8						
15	C14	C9						
16	Prénatal libéral	Stage optionnel						
17	Vacances de printemps	Vacances de printemps						
18								
19	PP : Stage handicap	1ère session S6	1ère session S8	1ère session S10	1ère session S10	1ère session S10		
20	1ère session S4 ESF + UEM	Prénatal et Gynécologie				Stage long A ou B		
21	Pernatal							
22		Pernatal						
23								
24	Postnatal							
25								
26	2ème session	2ème session				2ème session		
27								
28								
29								
30			6 CA	6 CA	6 CA	6 CA		
31	ème session	Vacances d'été	1 semaine de récup	1 semaine de récup	1 semaine de récup	1 semaine de récup		
32								
33			4 semaines de travail de recherche universitaire	4 semaines de travail de recherche universitaire	4 semaines de travail de recherche universitaire	4 semaines de travail de recherche universitaire		
34								
35								

Rentrée universitaire

Réforme 2026 - Répartition des ECTS en Sciences Maïeutiques 4ème et 5ème années (Cycle 2)

DOMAINES DE COMPETENCES	UE THEORIQUES	ECTS	Réforme SMA4 : 36 ECTS 2026-2027		Réforme SMA5 : 30 ECTS 2027-2028		TOTAL ECTS	Attendus Arrêté
	Semestres de formation		S7	S8	S9	S10	Cycle 2	
PRENATAL	UE 1 : Suivi des grossesses à bas risque	2	1	1			12	10 à 12 ECTS
	UE 2 : Accompagnement du projet de naissance	3	1	1	1			
	UE 3 : Suivi des grossesses à haut risque	7	2	2	1	2		
PERNATAL	UE 4 : Naissances eutociques	2		1		1	10	8 à 10 ECTS
	UE 5 : Accompagnement de la parentalité en pernatal et postnatal	1	1					
	UE 6 : Suivi des situations perpartum à haut risque	7	2	1	3	1		
POSTNATAL	UE 7 : Suivi mère-enfant à bas risque	1				1	9	7 à 9 ECTS
	UE 8 : Suivi de situations postnatales à haut risque	8	2	1	3	2		
GYNECOLOGIE	UE 9 : Suivi gynécologique	1	1				8	8 à 10 ECTS
	UE 10 : Santé sexuelle et reproductive	2		1		1		
	UE 11 : Suivi des situations gynécologiques particulières	5	1	2	2			
RECHERCHE	UE 12 : Recherche	8	2	2	2	2	8	6 à 8 ECTS
GENERIQUE	UE 13 : Santé publique - Service Sanitaire des Étudiants en Santé (SSES)	5	2	2		1	9	6 à 10 ECTS
	UE 14 : Communication	1				1		
	UE 15 : Société - Humanités - Ethique - Législation	3	1	1		1		
PARCOURS PERSONNALISE	UE 16 : Parcours personnalisé théorique - UELC ou Engagement étudiant	10	2	3	3	2	10	10 ECTS
	Pharmacologie : enseignements en transversal							
	Sous total UE théoriques	66	18	18	15	15	66	

DOMAINES DE COMPETENCES	UE 17 : UE CLINIQUE (1 ECTS = 1 semaine de stage = 30 heures)	ECTS	Réforme SMA4 : 24 ECTS 2026-2027		Réforme SMA5 : 30 ECTS 2027-2028		TOTAL ECTS	Attendus Arrêté
	Semestres de formation		S7	S8	S9	S10	Cycle 2	
PRENATAL	Stages : Suivi prénatal	12	2	3	4	3	44	11 à 13 ECTS
PERNATAL	Stages : Suivi pernatal	20	5	5	5	5		20 à 24 ECTS
POSTNATAL	Stages : Suivi postnatal	12	4	3	2	3		11 à 13 ECTS
GYNECOLOGIE	Stages : Suivi gynécologique - Santé génésique	8	1	1	4	2	8	6 à 8 ECTS
PARCOURS PERSONNALISE	Stages optionnel	2	0	0	0	2	2	2 ECTS
	Sous total UE cliniques	54	12	12	15	15	54	

A et D B et C

TOTAL	120	30	30	30	30	120
--------------	------------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------

SMa 4 - Répartition des stages (Semestres 7 & 8) - 24 semaines de stages = 732 heures

Semestre 7 - 12 semaines de stage (366 heures ou 372 heures)

PRÉNATAL		PERNATAL		POSTNATAL
CHU de Caen ou Mater. Niv 2 ou 3, ou Cabinet libéral ou CPP 3 semaines = 90 ou 96 heures		CHU de Caen 5 semaines = 136 heures		CHU de Caen 4 semaines = 120 heures
Consultations obst. et gynécologiques (1 semaine)	ET	SDN (4 semaines)	ET	Suites de naissance (3 semaines)
SIG (2 semaines) ou SIG (1 semaine) et COS (1 semaine)		UGO (1 semaine)		Néonatalogie (1 semaine)

SDN : Salle de Naissance SIG : Surveillance Intensive de Grossesses UGO : Urgences Gynécologiques et Obstétricales COS : Consultations Obstétricales Spécialisées

Semestre 10 - 15 semaines de stage (360 heures ou 366 heures)

PRÉNATAL		PERNATAL		POSTNATAL
CHU de Caen ou Mater. Niv 2 ou 3, ou Cabinet libéral ou CPP 4 semaines = 120 ou 126 heures		CHU de Caen 5 semaines = 136 heures		CHU de Caen 3 semaines = 84 heures
Consultations obst. et gynécologiques (2 semaines)	ET	SDN (4 semaines)	ET	
SIG (2 semaines) ou SIG (1 semaine) et COS (1 semaine)		UGO (1 semaine)		Suites de naissance (3 semaines)

SDN : Salle de Naissance SIG : Surveillance Intensive de Grossesses UGO : Urgences Gynécologiques et Obstétricales COS : Consultations Obstétricales Spécialisées

<p>SMa4 S7 et S8</p>	<p>PARCOURS PERSONNALISE UE 16 : Unité d'Enseignement Librement Choisi (UELC) ou Engagement Etudiant S7 + S8 : 5 ECTS</p>
<p>Intervenants</p>	<p>Intitulés Programmation et suivi : Mme Brielle et Mme Levallois</p>
	<p><i>Le parcours personnalisé du deuxième cycle est validé soit par la validation d'une UELC, soit par la validation d'un Engagement étudiant.</i> <i>Au sein de l'UELC, l'étudiant doit choisir un des éléments de composante proposés. Cet élément de composante peut être mutualisé avec les étudiants des Facultés de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie</i></p>
<p>Parcours Recherche (en cours de construction)</p>	
<p>Mme Brielle</p>	<p>Validation de 3 UE d'un Master 1 en recherche et d'un stage (8 semaines)</p>
<p>UELC</p>	
<p>Mme Brielle</p>	<p>Promotion de la formation et de la profession de sage-femme Formation théorique (1 heure) Participation aux différents événements à hauteur de 20 heures Salon Studyrama, Journée des Lycéens, Salon de l'étudiant, Salon des Métiers, Journée Portes Ouvertes, Forum des Métiers Séances d'information en lycée</p>
<p>Mme Levallois</p>	<p>Promotion de la santé publique Actions de prévention en santé publique à hauteur de 20 heures</p>
<p>Dr André Responsable du suivi des étudiants</p>	<p>Sport de haut niveau La pratique de sport de haut niveau valide le Parcours personnalisé.</p>
<p>Engagement étudiant</p>	
<p>Mme Levallois et Mme Brielle</p>	<p><i>La validation de l'Engagement étudiant valide UE16. L'étudiant ne peut s'inscrire qu'une fois par cycle (licence ou master) à l'Engagement étudiant.</i></p>
<p>UFR Santé</p>	<p>Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi 1901 Tutorat</p>
<p>AESFC</p>	<p>Bureau restreint de l'AESFC + VP Communication Administrateurs ANESF Administrateurs FCBN</p>
<p>AFEV</p>	<p>Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) : mentorat bénévole 2 heures/semaine Toute autre association loi 1901</p> <p>Engagement auprès des étudiants internationaux ou engagement humanitaire ou solidaire</p> <p>Mandat au sein des conseils centraux de l'université</p> <p>Engagement dans le cadre d'actions du SSE, du relais handicap</p> <p>Mission de service civique</p> <p>Sapeur-Pompier volontaire</p> <p>Engagement dans la réserve opérationnelle de l'Armée ou de la Police Nationale</p> <p>Activité professionnelle (70 heures minimum au cours de l'année universitaire)</p>
<p>Evaluation UE16 S7 et S8</p>	<p>Nature des épreuves Parcours Recherche : Validation en fonction du Master 1 choisi UELC : Evaluation définie en fonction de l'UELC choisie Engagement étudiant : Dépôt de candidature sur E-candidat - Validation de candidature -Validation du dossier de preuve d'acquisition de compétences</p>

SMA5 - Répartition des stages (Semestres 9 & 10) - 30 semaines de stages = 912 heures

Semestre 9 - 15 semaines de stage (450 heures ou 462 heures)

STAGES IMPOSÉS : 2 semaines		STAGE LONG : 9 semaines		STAGE COURT : 4 semaines	
Stages imposés au S9		Stage A		Stage C	
2 semaines = 60 heures 28 étudiants		Mater. Niv 2 ou 3 9 semaines = 270 heures 14 étudiants		4 semaines = 120 heures 14 étudiants	
Cs échographiques CHU de Caen ou ext. : 1 semaine		SDN : 5 semaines		Cs obstétricales CHU de Caen : 1 semaine	
DAN FE : 1 semaine		SDC : 2 semaines		PMI / CSS : 3 semaines	
		Cs obst. & gyn. ext. : 2 semaines		OU	
		Stage B		Stage D (CHU de Caen)	
		Mater. Niv 3 9 semaines = 270 heures 14 étudiants		4 semaines = 132 heures 14 étudiants	
		SDN : 5 semaines		Cs Gynécologiques / AMP : 1 semaine	
		SIG : 2 semaines		Orthogénie : 1 semaine	
		Cs obst. & gyn. ext. : 2 semaines		COS : 2 semaines	

ET

ET

DAN : Diagnostic-Anté Natal SDN : Salle de Naissance SDC : Suites de Couches SIG : Surveillance Intensive de Grossesses PMI : Protection Maternelle et Infantile
CSS : Centre de Santé Sexuelle AMP : Assistance Médicale à la Procréation COS : Consultations Obstétricales Spécialisées

Semestre 10 - 15 semaines de stage (450 heures ou 462 heures)

STAGES IMPOSÉS : 2 semaines		STAGE LONG : 9 semaines		STAGE COURT : 4 semaines	
Stages imposés au S10		Stage A		Stage C	
2 semaines = 60 heures 28 étudiants		Mater. Niv 2 ou 3 9 semaines = 270 heures 14 étudiants		4 semaines = 120 heures 14 étudiants	
Stage optionnel : 2 semaines		SDN : 5 semaines		Cs obstétricales CHU de Caen : 1 semaine	
		SDC : 2 semaines		PMI / CSS : 3 semaines	
		Cs obst. & gyn. ext. : 2 semaines		OU	
		Stage B		Stage D (CHU de Caen)	
		Mater. Niv 3 9 semaines = 270 heures 14 étudiants		4 semaines = 132 heures 14 étudiants	
		SDN : 5 semaines		Cs gynécologiques / AMP : 1 semaine	
		SIG : 2 semaines		Orthogénie : 1 semaine	
		Cs obst. & gyn. ext. : 2 semaines		COS : 2 semaines	

ET

ET

DAN : Diagnostic-Anté Natal SDN : Salle de Naissance SDC : Suites de Couches SIG : Surveillance Intensive de Grossesses PMI : Protection Maternelle et Infantile
CSS : Centre de Santé Sexuelle AMP : Assistance Médicale à la Procréation COS : Consultations Obstétricales Spécialisées

<p>SMa5 S9 et S10</p>	<p>PARCOURS PERSONNALISE UE 16 : Unité d'Enseignement Librement Choisi (UELC) ou Engagement Etudiant S9 + S10 : 5 ECTS</p>
<p>Intervenants</p>	<p>Intitulés Programmation et suivi : Mme Brielle, Mme Harel et Mme Potier-Yonnet</p>
	<p><i>Le parcours personnalisé du deuxième cycle est validé soit par la validation d'une UELC, soit par la validation d'un Engagement étudiant.</i> <i>Au sein de l'UELC, l'étudiant doit choisir un des éléments de composante proposés. Cet élément de composante peut être mutualisé avec les étudiants des Facultés de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie</i></p>
<p>Parcours Recherche (en cours de construction)</p>	
<p>Mme Brielle</p>	<p>Validation de 3 UE d'un Master 1 en recherche et d'un stage (8 semaines)</p>
<p>UELC</p>	
<p>Mme Brielle</p>	<p>Promotion de la formation et de la profession de sage-femme Formation théorique (1 heure) Participation aux différents événements à hauteur de 20 heures : Salon Studyrama, Journée des Lycéens, Salon de l'étudiant, Salon des Métiers, Journée Portes Ouvertes, Forum des Métiers Séances d'information en lycée</p>
<p>Mme Harel</p>	<p>Interventions en lycées sur "Sexualité, vie affective, prévention" en autonomie (binome d'étudiants) 4 déplacements, soit 8 interventions</p>
<p>Mme Potier-Yonnet</p>	<p>EDUCTOUR Cette action vise à faire découvrir l'exercice professionnel en milieu rural et promouvoir le travail coordonné. Elle comprend : * Un séminaire interprofessionnel qui réunit les étudiants en fin d'études des instituts formateurs en santé (2 journées). * Une journée terrain en milieu rural qui vise à plonger ces étudiants dans le territoire d'application choisi pour rencontrer les acteurs de santé du territoire (1 journée).</p>
<p>Dr André Responsable du suivi des étudiants</p>	<p>Sport de haut niveau La pratique de sport de haut niveau valide le Parcours personnalisé.</p>
<p>Engagement étudiant</p>	
<p>Mme Harel et Mme Brielle</p>	<p><i>La validation de l'Engagement étudiant valide UE16. L'étudiant ne peut s'inscrire qu'une fois par cycle (licence ou master) à l'Engagement étudiant.</i></p>
<p>UFR Santé</p>	<p>Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi 1901 Tutorat</p>
<p>AESFC</p>	<p>Bureau restreint de l'AESFC + VP Communication Administrateurs ANESF Administrateurs FCBN</p>
<p>AFEV</p>	<p>Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) : mentorat bénévole 2 heures/semaine Toute autre association loi 1901</p> <p>Engagement auprès des étudiants internationaux ou engagement humanitaire ou solidaire Mandat au sein des conseils centraux de l'université Engagement dans le cadre d'actions du SSE, du relais handicap Mission de service civique Sapeur-Pompier volontaire Engagement dans la réserve opérationnelle de l'Armée ou de la Police Nationale Activité professionnelle (70 heures minimum au cours de l'année universitaire)</p>
<p>Evaluation UE16 S9 et S10</p>	<p>Nature des épreuves Parcours Recherche : Validation en fonction du Master 1 choisi UELC : Evaluation définie en fonction de l'UELC choisie Engagement étudiant : Dépôt de candidature sur E-candidat - Validation de candidature -Validation du dossier de preuve d'acquisition de compétences</p>

DFASMa 4 Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maternales

SEMESTRE 7

Compétences	Enseignements										Modalités de contrôle des connaissances						Commentaire
	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	Volume horaire				ECTS	Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2		
						CM	TD TP	Stages	Total		Nature examen	Coef	Nature examen	Coef	Nature examen	Part CT	
Domaine prénatal	UE 1	Suivi de grossesses à bas risque	Mme Levallois		La consultation obstétricale - Jeux de rôle	2	2		4	1	Validation en présentiel	1			Validation en présentiel		
	UE 2	Accompagnement du projet de naissance	Mme Levallois		Projet de naissance - PEC des femmes en situation de vulnérabilité	5	2		7	1			Ecrit	1	Ecrit		
	UE3	Suivi des grossesses à haut risque	Mme Levallois		Pathologies de la grossesse - Exercices de raisonnement clinique	22	10		32	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine périnatal	UE 5	Accompagnement de la parentalité en périnatal et postnatal	Mme Levallois		L'allaitement - Le don d'enfant - Le deuil périnatal	6,5	3		9,5	1			Ecrit	1	Ecrit		
	UE 6	Suivi des situations perpartum à haut risque	Mme Levallois		Analyse RCF - Situations perpartum à haut risque - Réanimation néonatale	13	9		22	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine postnatal	UE 8	Suivi des situations postnatales à haut risque	Mme Levallois		Pathologies néonatales	18	1,5		19,5	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine gynécologie	UE 9	Suivi gynécologique	Mme Levallois		La consultation gynécologique de prévention et de contraception (rappels)	0	3		3	1			ECOS	1	ECOS		
	UE 11	Suivi de situations gynécologiques particulières	Mme Levallois		Pathologies gynécologiques	10	2		12	1			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine Recherche	UE 12	Recherche	Mme Levallois		Méthodologie de recherche - LCA	7,5	9		16,5	2			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine générique	UE 13	Santé publique	Mme Levallois		Service Sanitaire des Etudiants en Santé (SSES) - Apports théoriques	30			30	2			Ecrit en distanciel	1	Ecrit en distanciel		
	UE 15	Société, Humanité, Ethique et Législation	Mme Levallois		Législation - Législation professionnelle	15			15	1			Ecrit	1	Ecrit		
Parcours personnalisé	UE 16	Parcours personnalisé	Mme Levallois et Mme Brielle		Parcours Recherche ou UELC ou Engagement étudiant					2	Parcours Recherche : Validation UELC : Validation Engagement étudiant : Validation du dossier de candidature						
Clinique	UE 17	Stages cliniques	Mme Bellais		Suivi prénatal et gynécologique - Suivi périnatal - Suivi postnatal (12 semaines)			366	366	12	Validation des stages	1	Epreuve clinique en surveillance intensive de grossesse ou visite de sortie d'une accouchée	1	Epreuve clinique et/ou stage		
TOTAL						129	41,5	366	536,5	30							

SEMESTRE 8

Compétences	Enseignements										Modalités de contrôle des connaissances						Commentaire
	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	Volume horaire				ECTS	Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2		
						CM	TD TP	Stages	Total		Nature	Coef	Nature examen	Coef	Nature examen	Part CT	
Domaine prénatal	UE 1	Suivi de grossesses à bas risque	Mme Levallois		Suivi échographique de la grossesse (simulation)	0	5		5	1	Validation en présentiel	1			Validation en présentiel		
	UE 2	Accompagnement du projet de naissance	Mme Levallois		PEC des femmes en situation de vulnérabilité	5,5	2		7,5	1			Ecrit	1	Ecrit		
	UE3	Suivi des grossesses à haut risque	Mme Levallois		Pathologies de la grossesse - Exercices de raisonnement clinique	21,5	12		33,5	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine périnatal	UE 4	Naissances eutociques	Mme Levallois		Suivi physiologiques en salle de naissance	8	0		8	1			Ecrit	1	Ecrit		
	UE 6	Suivi des situations perpartum à haut risque	Mme Levallois		Analyse RCF - Situations perpartum à haut risque - Réanimation néonatale (simulation)	4,5	11,5		16	1			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine postnatal	UE 8	Suivi des situations postnatales à haut risque	Mme Levallois		Pathologies néonatales et exercices de raisonnement clinique	7,5	3		10,5	1			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine gynécologie	UE 10	Santé sexuelle et reproductive	Mme Harel		Réalisation de deux interventions en lycée sur "Prévention sexualité et contraception - Vie affective"	0	4		4	1			Réalisation effective des deux interventions en lycée	1	Réalisation effective des deux interventions en lycée		
	UE 11	Suivi de situations gynécologiques particulières	Mme Levallois		Pathologies gynécologiques	8,5	9,5		18	2	Exposé oral	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine Recherche	UE 12	Recherche	Mme Levallois		Méthodologie de recherche - Réalisation de la thèse	6,5	12		18,5	2	Exposé oral	1	Dossier d'avancement de thèse	1	Dossier d'avancement de thèse		
Domaine générique	UE 13	Santé publique	Mme Levallois		Santé publique - SSES	10	60		70	2	SSES : Validation de l'action sur le terrain	1	Ecrit santé publique	1	Ecrit santé publique		
	UE 15	Société, Humanité, Ethique et Législation	Mme Levallois		Ethique - Législation professionnelle	6	8		14	1			Ecrit	1	Ecrit		
Parcours personnalisé	UE 16	Parcours personnalisé	Mme Levallois et Mme Brielle		Parcours Recherche ou UELC ou Engagement étudiant					3	Parcours Recherche : Validation UELC : Validation Engagement étudiant : Validation du dossier de preuve d'acquisition de compétences						
Clinique	UE 17	Stages cliniques	Mme Bellais		Suivi prénatal et gynécologique - Suivi périnatal - Suivi postnatal (12 semaines)			366	366	12	Validation des stages	1	Epreuve clinique en surveillance intensive de grossesse ou visite de sortie d'une accouchée	1	Epreuve clinique et/ou stage		
TOTAL						78	127	366	571	30							

DFASMa 5 Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maieutiques

SEMESTRE 9

Compétences	Enseignements										Modalités de contrôle des connaissances						Commentaire
	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	Volume horaire				ECTS	Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2		
						CM	TD TP	Stages	Total		Nature examen	Coeff	Nature examen	Coeff	Nature examen	Part CT	
Domaine prénatal	UE 2	Accompagnement du projet de naissance	Mme Harel		Préparation à la naissance et à la parentalité	2	4		6	1			Exposé oral	1	Exposé oral	Une note ≥ à 10/20 est requise pour la validation de chaque UE.	
	UE3	Suivi des grossesses à haut risque	Mme Harel		Embryologie - Echographie (simulation)	11	3		14	1	Ecrit	1	Simulation échographie	1	Simulation échographie		
Domaine postnatal	UE 6	Suivi des situations perpartum à haut risque	Mme Harel		Analyse RCF - Situations perpartum à haut risque - Réanimation néonatale	2	21,5		23,5	3			Oral analyse RCF et Simulation manoeuvre obstétricale	1	Oral analyse RCF et/ou Simulation manoeuvre obstétricale	Il n'y a pas de compensation possible entre les UE ou entre les deux semestres de SMA5. Pour l'UE 17 (UE clinique), la validation de chaque semaine de stage par les professionnels encadrants et une note ≥ à 10/20 à l'épreuve clinique est requise pour la validation de l'UE. Pour l'UE 17, 1 ECTS clinique = 1 semaine de stage (30 heures).	
	UE 8	Suivi des situations postnatales à haut risque	Mme Harel		Pathologies néonatales et pédiatriques - Exercices de raisonnement clinique	21	2		23	3			Ecrit	1	Ecrit		
	UE 11	Suivi de situations gynécologiques particulières	Mme Harel		Suivi gynécologique - AMP	8,5	0		8,5	2			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine Recherche	UE 12	Recherche	Mme Harel		Méthodologie de recherche - Thèse	0	4,5		4,5	2			Dossier d'avancement de thèse	1	Dossier d'avancement de thèse		
Parcours personnalisé	UE 16	Parcours personnalisé	Mme Harel et Mme Brielle		Parcours Recherche ou UELC ou Engagement étudiant					3			Parcours Recherche : Validation UELC ; Validation Engagement étudiant : Validation du dossier de candidature				
Clinique	UE 17	Stages cliniques	Mme Bellais		Suivi prénatal et gynécologique - Suivi pernatal - Suivi postnatal - PMI - CSS (15 semaines)			456	456	15	Validation des stages	1	Epreuve clinique en consultation obstétricale ou en consultation gynécologique	1	Epreuve clinique et/ou stage		
TOTAL						44,5	35	456	535,5	30							

SEMESTRE 10

Compétences	Enseignements										Modalités de contrôle des connaissances						Commentaire
	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	Volume horaire				ECTS	Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2		
						CM	TD TP	Stages	Total		Nature	Coeff	Nature examen	Coeff	Nature examen	Part CT	
Domaine prénatal	UE3	Suivi des grossesses à haut risque	Mme Harel		Pathologies somatiques et grossesse - Psychiatrie et grossesse	28,5	0		28,5	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit	Une note ≥ à 10/20 est requise pour la validation de chaque UE.	
Domaine pernatal	UE 4	Naissances eutociques	Mme Harel		Suivi du travail physiologique en salle de naissance	4	0		4	1			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine postnatal	UE 7	Suivi mère-enfant à bas risque	Mme Harel		L'allaitement - Retour d'expériences	0	6		6	1	Validation en présentiel					Il n'y a pas de compensation possible entre les UE ou entre les deux semestres de SMA5. Pour l'UE 17 (UE clinique), la validation de chaque semaine de stage par les professionnels encadrants et une note ≥ à 10/20 à l'épreuve clinique est requise pour la validation de l'UE. Pour l'UE 17, 1 ECTS clinique = 1 semaine de stage (30 heures).	
	UE 8	Suivi des situations postnatales à haut risque	Mme Harel		Pathologies néonatales et pédiatriques	21,5	0		21,5	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine gynécologie	UE 10	Santé sexuelle et reproductive	Mme Harel		Contraception - Sexologie - Santé sexuelle	8	2,5		10,5	1			Réalisation effective des deux interventions en lycée	1	Réalisation effective des deux interventions en lycée		
Domaine Recherche	UE 12	Recherche	Mme Harel		Thèse	0	0		0	2			Dossier d'avancement de thèse	1	Dossier d'avancement de thèse		
Domaine générique	UE 13	Santé publique	Mme Harel		Système de soins français - Prévention des addictions	14	3,5		17,5	1			Ecrit	1	Ecrit		
	UE 14	Communication	Mme Harel		Annonce de la mauvaise nouvelle	0	5		5	1	Validation en présentiel						
	UE 15	Société, Humanité, Ethique et Législation	Mme Harel		Management - Législation professionnelle - Ethique	21,5	5		26,5	1			Ecrit	1	Ecrit		
Parcours personnalisé	UE 16	Parcours personnalisé	Mme Harel et Mme Brielle		Parcours Recherche ou UELC ou Engagement étudiant					2			Parcours Recherche : Validation UELC ; Validation Engagement étudiant : Validation du dossier de preuve d'acquisition de compétences				
Clinique	UE 17	Stages cliniques	Mme Bellais		Suivi prénatal et gynécologique - Suivi pernatal - Suivi postnatal - PMI - CSS (15 semaines)			456	456	15	Validation des stages	1	Epreuve clinique en consultation obstétricale ou en consultation gynécologique	1	Epreuve clinique et/ou stage		
TOTAL						97,5	22	456	575,5	29							



DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER LE DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE

EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFASMa)

Arrêté du 11 février 2026

I. NOM DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

École de sages-femmes du CHU de Caen – Département pédagogique de maïeutique de l'UFR Santé de l'Université Caen Normandie

II. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Organisation actuelle :

Suite à l'universitarisation débutée en 2009, les étudiants sages-femmes sont inscrits à l'Université Caen Normandie tout au long de leur formation. En 2022, le projet d'intégration universitaire a été mené plus loin, sans pour autant réaliser une intégration organique. Le projet était de renforcer l'intégration pédagogique, sans modifier les autres aspects (administration, flux financiers). Le but de ce renforcement était de permettre l'identification de l'École de sages-femmes par les instances pédagogiques de l'Université grâce à la création d'un Département pédagogique de maïeutique rattaché à l'UFR en Santé. Le règlement de ce Département (Cf. pièce jointe n°1), proposé par la directrice du Département de maïeutique, est annexé à celui de l'UFR en Santé et a été validé au Conseil de l'UFR le 16/06/2022. Ce Département a été intégré à la composition de l'UFR en Santé dans ses statuts qui ont été validés par la Commission des statuts de l'Université Caen Normandie le 14/10/2022 (Cf. pièce jointe n°2).

Date prévisionnelle d'intégration à l'université (au plus tard 1^{er} septembre 2027) et modalité d'intégration à l'université choisie ou envisagée :

Intégration organique prévue au 1^{er} septembre 2027

Département de maïeutique rattaché à une UFR (préciser le nom de l'UFR) :

Département de maïeutique au sein de l'UFR Santé de l'Université Caen Normandie

UFR de maïeutique

III. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Mme Nathalie BRIELLE, sage-femme, directrice de l'École de sages-femmes, coordonnatrice en maïeutique, docteure en Santé publique

IV. MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Le Département pédagogique de maïeutique est administré par son **Conseil de Gestion et de Perfectionnement (CGP)**, présidé par la directrice du Département.

Le CGP est composé comme suit :

- La Directrice de l'Ecole : Présidente,
- Le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche en Santé de Caen ou son représentant,
- Le Directeur Général de l'ARS ou son représentant médecin,
- Le Directeur Général du CHU de Caen ou son représentant,
- Le Président du Conseil Régional de Normandie ou son représentant,
- Quatre représentants des enseignants de l'Ecole dont deux Professeurs des Universités-Praticiens Hospitaliers ou Maitres de Conférences Universitaires-Praticiens Hospitaliers, et deux Praticiens Hospitaliers dont au moins un issu du service de gynécologie-obstétrique et/ou du service de néonatalogie du CHU de Caen,
- Deux sages-femmes issues du secteur d'activité professionnel (secteur hospitalier public ou privé, ou secteur libéral),
- Les sages-femmes enseignantes,
- Un représentant-étudiant élu pour chaque année d'étude

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, des personnalités qualifiées ou tout autre membre du personnel de l'Ecole, peuvent être appelés à participer aux réunions avec voix consultative.

Le CGP se réunit une fois par an et est notamment appelé à donner son avis sur :

- L'avant-projet du budget de l'Ecole ; le CGP peut faire des propositions d'utilisation des crédits de fonctionnement ;
- Le Projet pédagogique ;
- Le Règlement Intérieur de l'Ecole ;
- Les Modalités de Contrôle des Connaissances ;
- Les demandes d'interruption et de reprise des études de sage-femme formulées par les étudiants reçus au concours et affectés à l'Ecole ;
- Le cas des étudiants présentant des inaptitudes pratiques ou théoriques est soumis au CGP qui donne son avis sur leur exclusion éventuelle de la formation.

Les Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC), après avoir été validées par le CGP, sont, depuis 2022, validées tous les ans par la **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)** de l'Université Caen Normandie après avis du **Conseil de l'UFR en Santé**.

En 2023, a été créée la **Commission pédagogique du Département** qui comprend la directrice du Département pédagogique de maïeutique, les sages-femmes enseignantes et les représentants des étudiants au Conseil de gestion et de perfectionnement.

La Commission se réunit au minimum deux fois par année universitaire afin d'aborder les questions d'ordre pédagogique et d'ordre organisationnel :

- Préparation et exécution des délibérations du Conseil de gestion et de perfectionnement du Département,
- Réajustements pédagogiques portant sur le suivi pédagogique et l'évaluation des étudiants,
- La mise en œuvre du programme des études,
- La mise en œuvre du Projet pédagogique de l'Ecole,
- Définition de projets et organisation de groupes de travail.

V. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

- **Mme Nathalie BRIELLE** : Coordonnatrice - Direction de l'Ecole – ETP 100% Ecole (**Diplômes** : DE sage-femme - Certificat de conseillère conjugale et familiale - Master 2 Sciences, santé et société - Formatrice en simulation médicale et annonce de la mauvaise nouvelle – Doctorat en Santé publique)
- **Mme Caroline POTIER-YONNET** : Coordinatrice - Responsable pédagogique des SMA2 - ETP 100% Ecole (**Diplômes** : DE sage-femme - Master 2 Sciences humaines et sociales, Mention Sciences de l'éducation - Formatrice en simulation médicale)
- **Mme Saïda BOURAÏ-BENNIA** : Coordinatrice - Responsable pédagogique en transversal entre SMA2 et SMA3 - ETP 100% Ecole (**Diplômes** : DE sage-femme - Master 2 Sciences, Technologie, Santé - Formatrice en pédagogie des gestes mentaux)
- **Mme Isabelle GOUPILLE** : Coordinatrice - Responsable pédagogique des SMA3 - ETP 100% Ecole (**Diplômes** : DE sage-femme - Diplôme de cadre sage-femme - DU Suivi gynécologique de prévention, Sexualité et régulation des naissances - Formatrice en simulation médicale et annonce de la mauvaise nouvelle)
- **Mme Laura LEVALLOIS** : Coordinatrice - Responsable pédagogique des SMA4 - ETP : 91% Ecole, 9% exercice clinique au CHU de Caen, soit une garde en salle de naissance par mois (**Diplômes** : DE sage-femme - DIU Acupuncture obstétricale - Master 2 Santé publique, Méthodes en recherche clinique, épidémiologie - Formatrice en simulation médicale et annonce de la mauvaise nouvelle)
- **Mme Charlotte BELLAIS** : Coordinatrice - Responsable pédagogique en transversal entre SMA4 et SMA5 - ETP : 77% Ecole, 23% exercice clinique au CHU de Caen, soit une garde en salle de naissance et deux gardes en surveillance intensive de grossesse par mois (**Diplômes** : DE sage-femme - DIU de grossesses à haut risque - Formatrice en simulation médicale et annonce de la mauvaise nouvelle - Master 2 MEEF PIF et IFUNO)
- **Mme Séverine HAREL** : Coordinatrice - Responsable pédagogique des SMA5 - ETP : 82% Ecole - 18% exercice clinique CHU de Caen, 3 journées en Consultations Obstétricales Spécialisées (COS) par mois (**Diplômes** : DE sage-femme - Master de Droit, Economie, Gestion, Mention Management sectoriel, Parcours type hygiène et qualité des soins - DU Suivi gynécologique de prévention, Sexualité et régulation des naissances - Formatrice en simulation médicale et annonce de la mauvaise nouvelle)

VI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET LES AXES DU PROJET PEDAGOGIQUE

- **Organisation des enseignements :**
 - o Annexe de l'arrêté complétée (Cf. pièce jointe n°3)
 - o Présentation de la réforme du 2ème cycle :
 - Calendrier universitaire - Répartition ECTS - Répartition des stages - Parcours personnalisé (Cf. pièce jointe n°4)
 - Maquettes DFGSMa2 et DFGSMa3 (Cf. pièces jointes n°5 et n°6)

- **Mutualisation des enseignements :**
 - Mutualisation de séances de simulation médicale haute-fidélité sur la réanimation néonatale et la prise en charge des urgences obstétricales avec l'École de puéricultrices et le Département de médecine (internes en pédiatrie et en anesthésie)
 - Journée de réflexion éthique autour des soins palliatifs en période néonatale avec l'École de puéricultrices et le Département de médecine (internes en pédiatrie)
- **Stages :**
 - Convention de stage tripartite entre l'étudiant, le terrain de stage et la structure de formation
 - Typologie des terrains de stage :
 - Centres Hospitaliers et Universitaires sur l'ensemble du territoire français ;
 - Maternités de niveaux 2 et 3 sur l'ensemble de territoire français et possiblement à l'étranger (SMa5) ;
 - Cabinets libéraux de sages-femmes et de gynécologues obstétriciens sur l'ensemble de territoire français et possiblement à l'étranger (SMa5) ;
 - Centre de Santé Sexuelle ;
 - Protection Maternelle et Infantile ;
 - Centres Périnataux de Proximité ;
 - Maisons de naissance.

VII. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS

Le *Numérus Apertus* est de 28 places depuis la rentrée de septembre 2022.

Ces places sont réparties comme suit :

- 16 étudiants en LAS1
- 8 étudiants en Licence 2 et Licence 3
- 2 étudiants *via* le dispositif Passerelle
- 1 étudiant en parcours auxiliaires médicaux
- 1 étudiant étranger

Tous les étudiants ayant obtenu le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutique à l'issue de l'année de SMa3 sont admis en SMa4.

Répartition des étudiants en formation continue et en formation initiale :

Les étudiants recrutés *via* le dispositif Passerelle peuvent, dans certains cas, bénéficier d'indemnités par Pôle Emploi. Cependant, le financement des études de sage-femme de chaque étudiant est assuré par la Région Normandie, que l'étudiant soit considéré par la Région en formation initiale ou en formation continue.

VIII. DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS MIS EN PLACE PAR LA STRUCTURE DE FORMATION ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

- Au cours de chaque année universitaire, les étudiants bénéficient de deux **entretiens pédagogiques individuels** avec une des sages-femmes enseignantes responsables pédagogiques.

- La **Commission pédagogique** du Département pédagogique de maïeutique, évoquée en page 2, se réunit deux fois par année universitaire.
- La formation de Mme Bourai-Bennia à la pédagogie des gestes mentaux (gestion mentale, initiation au dialogue pédagogique, projets de sens, neuroplasticité cérébrale) permet l'accompagnement des étudiants en maïeutique en éprouvant le besoin et en exprimant le souhait. De plus, Mme Bourai-Bennia est membre du **Conseil d'Aide et d'Orientation (CAO)** mis en place par l'UFR en Santé pour l'accompagnement de tous les étudiants de cette UFR qui en font la demande, y compris les étudiants sages-femmes.
- Les étudiants bénéficient de **TP en groupes restreints** (7 étudiants) au cours de chaque semestre de formation.
- Ils bénéficient aussi d'**évaluations cliniques formatives individuelles** par les sages-femmes enseignantes sur les terrains de stage, ainsi de d'**évaluations cliniques sommatives** durant chaque semestre de formation.

IX. PARTENARIATS ENVISAGES :

- Dans le cadre du **Parcours personnalisé** est mis en place pour le deuxième cycle et le troisième cycle un **Parcours recherche** permettant aux étudiants volontaires de valider un Master 1 recherche (validation de 3 UE théoriques et d'un stage au sein du laboratoire de recherche). Les partenariats avec les Masters concernés sont en cours de discussion et d'élaboration avec les personnes responsables de Master.
- Lors de l'année de SMa5, le stage long (type A) a été pensé pour pouvoir être envisagé par les étudiants dans une maternité d'un pays étranger. Un partenariat avec le **programme Erasmus** est à envisager par faciliter cette mobilité.

X. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS :

Analyse et prise en compte des informations recueillies, dont l'évaluation des enseignements par les étudiants :

- **Evaluation des différents enseignements et du bien-être étudiant réalisée tous les deux ans :**
En 2022, a été mis en place une évaluation par questionnaire anonyme et en ligne sur la plateforme Lime Survey afin de permettre aux étudiants de se prononcer sur la vie au sein de l'Ecole, les enseignements théoriques, les stages, les évaluations et leur sentiment de bien-être durant leur formation.
Les résultats de cette évaluation réalisée tous les deux ans sont analysés statistiquement et pris en compte par l'équipe pédagogique et la Commission pédagogique afin de mettre en place d'éventuels réajustements pédagogiques ou la création de groupes de travail sur des projets précis.
- **Enquête de satisfaction à destination des professionnels accueillants les étudiants en stage :**
Dans un souci d'amélioration de la qualité de la communication avec les différents professionnels accueillants les étudiants en stage, l'équipe a construit un questionnaire de satisfaction évaluant l'organisation des stages, la préparation des étudiants avant l'arrivée en stage, la connaissance des étudiants de leurs objectifs de stage et l'accessibilité des professionnels à ces objectifs, l'Intégration et l'accueil des étudiants en stage et enfin la qualité des interactions avec l'équipe pédagogique. Ce questionnaire construit sur Lime Survey a été envoyé fin juin 2025 à tous les centres hospitaliers et tous les professionnels ayant accueilli des étudiants au cours de l'année universitaire 2024-2025.

XI. AVIS DES INSTANCES :

- Avis du Conseil de l'UFR en Santé de l'Université Caen Normandie (Cf. pièce jointe n°7)
- Avis de la CFVU de l'Université Caen Normandie (Cf. pièce jointe n°8)
- Avis du Conseil de Gestion et de Perfectionnement de l'École de sages-femmes de Caen (Cf. pièce jointe n°9)

<p style="text-align: center;">REGLEMENT DU DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE DE MAÏEUTIQUE CHU DE CAEN - UNIVERSITE CAEN NORMANDIE</p>
--

PREAMBULE

L'Ecole de sages-femmes de Caen est une école hospitalière administrée par le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Caen.

Suite à l'universitarisation débutée en 2009, les étudiants sages-femmes sont inscrits à l'Université Caen Normandie tout au long de leur formation et le Diplôme d'Etat de sages-femmes est délivré par l'Université.

De plus, la création du Pôle des Formations et de Recherche en Santé (PFRS) en 2014, a permis à l'Ecole de sages-femmes de Caen de mettre en place une intégration universitaire « pédagogique » déjà très avancée : locaux communs (PFRS), mutualisations des enseignements et des moyens pédagogiques avec les Départements de Médecine et de Pharmacie, utilisation des plateformes de l'Université pour les cours, les plannings de cours et les relevés de notes, évaluation de l'Ecole par le HCERES, accès des étudiants sages-femmes aux BU, RU et bourses régionales par le CROUS.

Il apparait désormais souhaitable de mener plus loin le projet, sans pour autant réaliser une intégration universitaire organique. Le projet présenté ici est de renforcer l'intégration pédagogique, sans modifier les autres aspects (gouvernance, flux financiers). Le but de ce renforcement est de permettre l'identification de l'Ecole de sages-femmes par les instances pédagogiques de l'Université Caen Normandie grâce à la création d'un Département pédagogique de Maïeutique. Ce Département s'engagerait à présenter ses Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) et son calendrier universitaire au Conseil de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Santé pour avis et à la Commission de Formation et de la Vie Etudiante (CFVU) pour validation.

Ainsi, serait mis en place au sein de l'UFR Santé de l'Université Caen Normandie un Département pédagogique de Maïeutique.

Le règlement pédagogique de ce Département, présenté ci-après, précise ses missions et structures, ainsi que ses modalités d'organisation.

Titre 1er – MISSIONS ET STRUCTURES

Article 1 : Rattachement

Le Département pédagogique de Maïeutique est rattaché à UFR Santé de l'Université Caen Normandie. Le règlement du Département pédagogique de Maïeutique est annexé à celui de l'UFR Santé.

Il est proposé par le Directeur du Département de Maïeutique, voté par le Conseil de gestion et de perfectionnement du Département et par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), après avis du Conseil de l'UFR Santé.

Article 2 : Siège

Le Département pédagogique de Maïeutique a son siège à l'UFR Santé.

Les locaux d'enseignement sont situés au Pôle des Formations et de Recherche en Santé (PFRS) – Campus 5, 2 rue des Rochambelles, 14 000 CAEN.

Article 3 : Missions

Le Département pédagogique de Maïeutique a pour missions : la formation initiale, la formation continue, le développement de la recherche en périnatalité, en gynécologie et en biologie de la reproduction, la valorisation et la promotion de la profession de sage-femme.

3-1 Missions d'enseignement et de formation

- Former des sages-femmes compétentes répondant aux critères universitaires de connaissances scientifiques et médicales actualisées et aux besoins de la population en termes de périnatalité, de gynécologie et de biologie de la reproduction,
- Organiser et mettre en œuvre l'enseignement des études de Maïeutique dans ses différents aspects théoriques, cliniques, pratiques et de recherche,
- Définir et assurer le contrôle des connaissances et des compétences,
- Evaluer la qualité de l'enseignement conformément au programme des études de Maïeutique sous ses différents aspects théorique, clinique et pratique,
- Participer au développement professionnel continu des sages-femmes et des médecins dans le domaine de la périnatalité et de la gynécologie,
- Valider les projets de recherche des étudiants, diriger des travaux de recherche et participer aux jurys de soutenance de ces travaux,
- Etablir des relations avec l'ensemble des filières de l'UFR Santé, et autres composantes de l'Université Caen Normandie susceptibles de contribuer ou de participer à la formation des sages-femmes.

3-2 Missions de valorisation et de promotion de la profession et de la filière sage-femme

Participer aux actions :

- D'information lors de la première année de Licence Accès Santé (LAS),
- Du Réseau de Périnatalité de Normandie,
- Des associatives professionnelles.

Coopérer avec les diverses instances au niveau régional, national et international.

3-3 Mission de recherche

- Promouvoir la Recherche en périnatalité, gynécologie, et biologie de la reproduction,
- Valoriser la recherche en favorisant les publications des travaux de recherche des étudiants et des enseignants du Département pédagogique de Maïeutique.

Article 4 : Composition

Le Département pédagogique de Maïeutique est composé des étudiants sages-femmes, des sages-femmes enseignantes, du Directeur et du personnel administratif du service de scolarité du Département.

Titre II – MODALITES D'ORGANISATION

Article 1 : Fonctionnement

Le Département pédagogique de Maïeutique est administré par son Conseil de gestion et de perfectionnement, présidé par le Directeur du Département.

Article 2 : Le Conseil de gestion et de perfectionnement du Département pédagogique de Maïeutique

2-1 Composition du Conseil

Le Conseil de gestion et de perfectionnement comprend 21 membres et est composé comme suit :

- Le Directeur de l'Ecole : Président,
- Le Directeur Général du CHU de Caen ou son représentant,
- Le Directeur Général de l'ARS ou son représentant médecin,
- Le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche en Santé de Caen ou son représentant,
- Le Président du Conseil Régional de Normandie ou son représentant,
- Quatre représentants des enseignants dont deux Professeurs des Universités-Praticiens Hospitaliers ou Maitres de Conférences Universitaires-Praticiens Hospitaliers et deux Praticiens Hospitaliers dont un issu du Service de gynécologie-obstétrique et/ou du Service de néonatalogie du CHU de Caen,
- Deux sages-femmes issues du secteur d'activité professionnel (secteur hospitalier public ou privé, ou secteur libéral),
- Les sages-femmes enseignantes,
- Un représentant-étudiant de chaque année d'étude élu.

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, des personnalités qualifiées ou tout autre membre du personnel du Département, peuvent être appelés à participer aux réunions avec voix consultative.

2-2 Compétences du Conseil

Le Conseil de gestion et de perfectionnement est notamment appelé à :

- Approuver le Projet pédagogique présenté par le Directeur de l'Ecole,
- Etudier et proposer les moyens à mettre en œuvre pour la mise en place du Projet pédagogique,
- Adopter le Règlement Intérieur de l'Ecole,
- Approuver les Modalités de Contrôle des Connaissances,
- Donner son avis sur les demandes d'interruption et de reprise des études de sage-femme formulées par les étudiants reçus et affectés à l'Ecole,
- Donner son avis sur le cas des étudiants présentant des inaptitudes pratiques ou théoriques pour leur exclusion éventuelle de la formation.

2-3 Fonctionnement du Conseil

Il se réunit au moins une fois par an.

Le Conseil de gestion et de perfectionnement du Département se réunit sur convocation de son Directeur qui en fixe l'ordre du jour.

L'ordre du jour doit être communiqué deux semaines, au moins, avant la séance.

Le Conseil ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres en exercice est présente ou représentée. Lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil est convoqué dans un délai de huit à quinze jours et pourra siéger valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont acquises par vote à la majorité simple sauf pour celles modifiant le présent règlement qui sont acquises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Seuls les membres ayant une voix délibérative, ou leur représentant, peuvent voter.

En cas de partage des voix, la voix du Directeur du Département est prépondérante.

Les séances du Conseil ne sont pas publiques. Toutefois, le Directeur peut inviter à participer à une séance du Conseil avec voix consultative et sur un point particulier de l'ordre du jour, toute personne dont la présence lui paraît utile.

Les séances du Conseil font l'objet d'un compte rendu rédigé par le Directeur du Département. Ce compte rendu est soumis aux membres du Conseil dans un délai de quinze jours, et approuvé à la réunion suivante du Conseil.

Article 3 : Le Directeur du Département pédagogique de Maïeutique

3-1 Désignation du Directeur

La Direction du Département pédagogique est assurée par le(a) Directeur(rice) de l'École recruté(e) par concours professionnel sur titres et nommé(e) par le Directeur Général du CHU de Caen.

3-3 Compétences du Directeur du Département

Le Directeur du Département assure :

- La préparation des délibérations du Conseil de gestion et de perfectionnement du Département et l'exécution de celles-ci,
- Le fonctionnement général du Département,
- Le contrôle des études,
- La conception du Projet pédagogique,
- La mise en œuvre du programme officiel des études de sages-femmes,
- Toutes les actions visant à améliorer la qualification professionnelle des sages-femmes,
- L'organisation pédagogique du Département en ce qui concerne les filières de formation initiale et de formation continue,
- Les relations avec les autres composantes de l'Université Caen Normandie,
- Les relations avec l'Université Caen Normandie dans l'intérêt du développement du Département pédagogique de Maïeutique.

Le Directeur représente le Département pédagogique de Maïeutique au Conseil de l'UFR Santé, au sein duquel il dispose d'une voix consultative.

Article 4 : La Commission pédagogique du Département

5-1 Composition

La Commission pédagogique du Département comprend le Directeur du Département pédagogique de Maïeutique, les sages-femmes enseignantes et les représentants des étudiants au Conseil de gestion et de perfectionnement du Département.

5-2 Missions de la Commission pédagogique

La Commission se réunit au minimum deux fois par année universitaire afin d'aborder les questions d'ordre pédagogique et d'ordre organisationnelle :

- Préparation et exécution des délibérations du Conseil de gestion et de perfectionnement du Département,
- Réajustements pédagogiques portant sur le suivi pédagogique et l'évaluation des étudiants,

- La mise en œuvre du programme des études,
- La mise en œuvre du Projet pédagogique de l'Ecole,
- Définition de projets et organisation de groupes de travail.

Article 5 : Service Administratif

Le Département pédagogique de Maïeutique est constitué d'un service administratif qui collabore avec le service administratif de l'UFR Santé.

Article 6 : Moyens matériels et financiers

Les services techniques et informatiques des salles d'enseignement sont mutualisés avec ceux de l'UFR Santé.

Le Département pédagogique de Maïeutique dispose des moyens financiers qui sont attribués au CHU de Caen par la Région Normandie.

Titre III – DISPOSITIONS FINALES

Article 1 : Approbation du règlement pédagogique

Le règlement du Département pédagogique de Maïeutique est rédigé sur proposition du Directeur du Département.

Le présent règlement est soumis au Conseil de gestion et de perfectionnement du Département pédagogique de Maïeutique pour approbation, au Conseil de l'UFR Santé pour avis, puis à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, pour approbation.

Article 2 : Modification du règlement pédagogique

La modification du présent règlement peut être proposée par le Président de l'Université, le Directeur du Département pédagogique de Maïeutique ou un quart des membres du Conseil de gestion et de perfectionnement du Département présents ou représentés.

La modification du présent règlement est adoptée par le Conseil de gestion et de perfectionnement du Département pédagogique et est approuvée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après avis du Conseil de l'UFR Santé.



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

STATUTS

DE L'UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN SANTE

Vu le Code de l'Education,

TITRE I – COMPOSITION ET MISSIONS

Article 1^{er} :

L'Unité de Formation et de Recherche en Santé est une composante de l'Université de Caen Normandie. Elle constitue, avec le Centre Hospitalier Régional de Caen, le Centre Hospitalier et Universitaire de Caen.

Article 2 :

L'UFR est composée des départements et structures suivantes :

- Un département de Médecine appelé Faculté de Médecine.
- Un département de Sciences Pharmaceutiques appelé Faculté des Sciences Pharmaceutiques.
- Un département d'Odontologie appelé Faculté d'Odontologie.
- Un département des auxiliaires médicaux.
- Un département pédagogique de l'école de sage-femme.
- Des Unités de recherche qui y sont rattachées, en rattachement principal ou secondaire.

Elle s'appuie sur des services administratifs et financiers.

Article 3 :

L'UFR, les Facultés, les départements et les Unités de Recherche établissent leurs propres règlements intérieurs.

Article 4 :

L'UFR a pour mission, dans le domaine de la santé, en particulier médical et pharmaceutique :

- la formation initiale et continue tout au long de la vie, la diffusion de la culture et de l'information scientifique, technologique et industrielle.
- la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société.
- l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle.
- l'ouverture sur l'environnement social.
- la coopération régionale, nationale et internationale.

Article 5 :

L'UFR se compose d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, d'enseignants, de praticiens hospitaliers et de personnels administratifs et techniques qui y sont affectés.

TITRE II – LES ORGANES DE L’UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN SANTE

Article 6 :

L’UFR Santé est administrée par un Conseil de composante élu. Elle est dirigée par un Directeur élu par ce Conseil.

SECTION I – Le Conseil de l’UFR

Chapitre 1 – Composition du Conseil – Désignation des membres

Article 7 :

Le Conseil de l’UFR, dont l’effectif est de 40 membres, se compose des représentants des diverses catégories de personnels et d’étudiants, et de personnalités extérieures, conformément aux articles L 719-3 et D 719-41 à D 719-47 du Code de l’Education.

a) les membres élus :

- Collège A – Professeurs et personnels assimilés 10 représentants
- Collège B – Autres enseignants, enseignants-chercheurs et assimilés 8 représentants
- Collège P – Personnels praticiens hospitaliers responsables des services où une formation pratique est dispensée aux étudiants de second et troisième cycles des études médicales..... 2 représentants
- Collège des étudiants : 8 représentants
- Collège des personnels administratifs et techniques : 4 représentants

b) les personnalités extérieures :

Les 8 personnalités extérieures composant le Conseil de l’UFR sont :

- 1 représentant du Conseil Régional
- 1 représentant du Conseil Régional de l’Ordre des Médecins
- 1 représentant du Conseil Régional de l’Ordre des Pharmaciens
- 1 représentant du Conseil Régional de l’Ordre des Chirurgiens-dentistes
- 1 représentant de l’Agence Régional de Santé (ARS)
- 1 représentant de l’Union Régionale des Médecins Libéraux (URML)
- 1 représentant de l’Union Régionale des Professions de Santé – Pharmaciens (URPS)
- 1 personnalité extérieure désignée par le Conseil à titre personnel : un membre d’un Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST).

c) les invités :

Assistent au conseil avec voix consultative (s'ils ne sont pas élus) : le directeur, les directeurs-adjoints et le directeur administratif de l'UFR.

D'autres personnalités pourront être invitées, autant que de besoins, par le directeur d'UFR à participer aux débats en fonction des questions à l'ordre du jour, avec voix consultative.

Article 8 :

La durée des mandats des membres élus du Conseil est de 4 ans pour les représentants des collèges A, B, P et personnels administratifs et techniques et de 2 ans pour les représentants des étudiants. Les mandats sont renouvelables. Les personnalités extérieures sont désignées pour 4 ans.

Article 9 :

Les élections des membres du Conseil se déroulent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. L'élection s'effectue au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges au plus fort reste.

Article 10 :

Le respect de l'obligation d'assurer la parité entre les femmes et les hommes s'apprécie sur l'ensemble des personnalités extérieures siégeant au sein du conseil.

Le choix final des personnalités extérieures désignées à titre personnel tient compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes appelés à nommer leurs représentants.

Article 11 :

Lorsqu'un membre du Conseil perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou nommé, il cesse de plein droit de faire partie du conseil. Il est remplacé, conformément aux dispositions de l'article D719-21 du Code de l'Education pour les représentants des personnels et des usagers d'une part, et aux dispositions de l'article D719-46 pour les personnalités extérieures d'autre part.

Chapitre 2 – Fonctionnement du Conseil

Article 12 :

Le Directeur de l'UFR préside le Conseil de la composante. Il peut déléguer la présidence à un des 2 Directeurs-adjoints.

Article 13 :

Le Conseil de l'UFR se réunit, sur convocation du Directeur, au moins une fois par trimestre ou, dans un délai de quinze jours, sur la demande écrite de la majorité absolue de ses membres.

Article 14 :

L'ordre du jour est fixé par le Directeur et adressé aux membres du Conseil au moins 8 jours avant la date de la réunion, sauf cas d'urgence.

Article 15 :

Le Conseil ne peut siéger valablement que si la majorité des membres en exercice est présente ou représentée. Au cas où ce quorum ne serait pas atteint, le Conseil est à nouveau convoqué dans les dix jours et délibère valablement, quel que soit le quorum atteint.

Article 16 :

Un membre du Conseil, empêché d'assister à la réunion de celui-ci, peut donner à tout autre membre une procuration écrite. Chaque membre du Conseil ne peut être porteur que d'une procuration.

Article 17 :

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés, sous réserve des dispositions spéciales prévues par la loi ou les présents statuts.

Article 18 :

Les votes peuvent avoir lieu à main levée. Cependant, à la demande d'un seul des membres présents, ils devront s'effectuer à bulletin secret. Pour les questions liées aux personnes, le vote à bulletin secret est obligatoire.

Article 19 :

Les débats ne sont pas publics.

Article 20 :

Chaque réunion du Conseil donne lieu à un procès-verbal qui est envoyé à chacun des membres du Conseil ainsi qu'au Président de l'Université.

Article 21 :

Les procès-verbaux du Conseil sont portés à la connaissance des membres de l'UFR.

Chapitre 3 – Attributions du Conseil

Article 22 :

Le Conseil en formation plénière règle, après avis des conseils de faculté, le cas échéant, des commissions compétentes et dans le cadre des dispositions réglementaires, les affaires de l'UFR et notamment :

- Prépare ses statuts.
- Adopte le règlement intérieur de l'UFR.
- Adopte les règlements intérieurs des facultés.
- Crée les structures internes qui apparaissent nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- Elabore ses principales orientations pédagogiques et scientifiques et la répartition des moyens mis à sa disposition.
- Propose l'organisation des enseignements et du contrôle des connaissances dans le respect des dispositions de l'article L713-4 du code de l'éducation.
- Délibère sur le projet de budget qui lui est soumis par le Directeur, dans le cadre des dispositions qui relèvent réglementairement de sa compétence.
- Etudie les projets de contrats, d'accords ou de conventions.
- Elabore la politique d'emploi des enseignants-chercheurs, des enseignants et des personnels administratifs et techniques.
- Détermine la politique de révision des effectifs hospitalo-universitaires.

Article 23 :

La formation restreinte du Conseil aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés :

- Examine, s'il y a lieu, les questions individuelles relatives aux enseignants-chercheurs, en application de l'article L. 952-6 du Code de l'Éducation.

SECTION II – Le Directeur

Chapitre 1 – Elections du Directeur et des Directeurs-adjoints

Article 24 :

Le Directeur de l'UFR est élu pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois. Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui, en fonction à l'UFR, participent à l'enseignement.

Le Directeur de l'UFR est assisté de 2 Directeurs-adjoints.

Les directeurs-adjoints sont élus par le Conseil, sur proposition du Directeur, parmi les enseignants-chercheurs et les enseignants ou les chercheurs qui, en fonction à l'UFR, participent à l'enseignement. Afin d'assurer la représentation des 3 facultés de l'UFR au sein de la Direction de l'UFR, les directeurs-adjoints relèvent nécessairement des 2 autres facultés qui ne sont pas celles du Directeur de l'UFR.

Le Directeur et les Directeurs-adjoints, après leurs élections, deviennent les responsables de leurs facultés respectives.

Article 25 :

Au premier tour, le Directeur est élu à la majorité absolue des membres du Conseil en exercice.

Au deuxième tour et aux tours suivants, la majorité relative des suffrages exprimés est nécessaire.

En cas de candidatures multiples, on ne conserve comme candidatures au deuxième tour, et aux tours suivants que les deux candidats ayant obtenu le plus de voix au premier tour.

Les trois quarts des membres du Conseil doivent être présents ou représentés aux élections.

Les Directeurs-adjoints sont élus selon les mêmes modalités.

Article 26 :

Dans le cas où, le poste de Directeur deviendrait vacant, quelle qu'en soit la raison, le Conseil devra élire dans les meilleurs délais un nouveau Directeur. Jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau Directeur, l'UFR sera dirigée par le 1^{er} Directeur-adjoint. Dans tous les cas, les mandats des Directeurs-adjoints prennent fin le jour de l'entrée en fonction du nouveau Directeur.

Dans le cas où, un poste de Directeur-adjoint deviendrait vacant, quelle qu'en soit la raison, le Conseil devra élire dans les meilleurs délais un nouveau Directeur-adjoint.

Chapitre 2 – Attributions du Directeur

Article 27 :

Le Directeur dirige l'UFR et la représente à l'égard des tiers.

- Il convoque et préside le Conseil de l'UFR, ainsi que les Commissions dont il fait partie.
- Il en prépare l'ordre du jour, envoie les convocations et met en œuvre l'exécution de ses décisions.
- Il assure la gestion administrative et financière de l'UFR ; il dispose des services administratifs et financiers de l'UFR, qui sont placés sous son autorité.
- Il rend compte aux Conseils et commissions, selon leurs compétences respectives, des réunions ou entrevues auxquelles il a assisté *ès-qualité*.
- Il prépare et exécute le budget.
- Conformément à l'article L. 713-4 du Code de l'Éducation, il a qualité pour signer au nom de l'Université, les conventions qui ont pour objet de déterminer la structure et les modalités de fonctionnement du C.H.U. Elles respectent les orientations stratégiques de l'Université définies dans le contrat pluriannuel d'établissement. Ces conventions ne peuvent être exécutées qu'après avoir été approuvées par le Président de l'Université de Caen Normandie et votées par le conseil d'administration de l'Université.
- Il veille à l'exercice régulier de l'enseignement et du contrôle des connaissances, ainsi qu'à l'utilisation optimale de tous les locaux et moyens universitaires.
- Il concourt au maintien de l'ordre :
 - 1) Avec le Président de l'Université responsable du maintien de l'ordre dans les locaux universitaires situés hors de l'enceinte hospitalière (sous réserve des dispositions réglementaires relatives au fonctionnement des C.H.U.).
 - 2) Avec le Directeur général du C.H.R. en ce qui concerne les locaux compris dans l'enceinte hospitalière, conformément aux conventions conclues avec cet établissement dans le cadre du C.H.U.
- Il est tenu de porter à la connaissance du Président de l'Université toute infraction aux lois et règlements, et toute fraude commise dans l'UFR.
- Le Directeur est assisté dans ses fonctions de 2 Directeurs-adjoints.

Article 28 :

Il est assisté dans ses fonctions du directeur administratif, d'un assesseur recherche et de 3 assesseurs étudiants issus chacun d'une des facultés. Les assesseurs sont élus par le conseil sur proposition du directeur de l'UFR à la majorité relative des membres présents ou représentés.

SECTION III – Le Bureau de l’UFR

Article 29 :

Un Bureau, composé des Directeurs-adjoints, du directeur administratif de l’UFR, de 3 professeurs ou assimilés issus de chacune des facultés, de 3 maîtres de conférences ou assimilés issus de chacune des facultés, de l’assesseur recherche, ainsi que des 3 assesseurs étudiants, siège auprès du Directeur de l’UFR, à titre consultatif. Les 3 professeurs ou assimilés et les 3 maîtres de conférences ou assimilés sont désignés par le conseil sur proposition du directeur de l’UFR.

Toute personne (par exemple, Directeurs et responsables des structures internes) peut, en outre, être invitée à participer aux réunions du Bureau.

SECTION IV - Les autres organes de l'UFR

Article 30 :

Le fonctionnement de chaque Faculté et départements est spécifié par un règlement intérieur.

TITRE III – LA REVISION DES STATUTS ET LE REGLEMENT INTERIEUR

Article 31 :

Les modifications des présents statuts sont proposées à l'initiative du Directeur ou de la majorité absolue des membres du Conseil en exercice. Elles doivent être adoptées à la majorité absolue des membres en exercice.

Elles sont soumises aux mêmes règles d'approbation que les présents statuts.

Les présents statuts ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'Université le 18 octobre 2016 et ont été modifiés le 14 octobre 2022.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

ANNEXE DU REFERENTIEL DE FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN MAÏEUTIQUE

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

Les titulaires du diplôme d'État de docteur en maïeutique exercent une profession médicale autonome à compétences définies et réglementées.

Toutes les compétences présentées dans le référentiel de formation ci-dessous s'exercent dans le respect de la réglementation, de la législation, de la déontologie et de l'éthique professionnelle. Dans une démarche inclusive, l'étudiant prend en compte tous les facteurs qui peuvent impacter ses activités (personnes en situation de handicap et de vulnérabilité, besoins spécifiques ...)

Les modalités pédagogiques mobilisables sont notamment : cours magistraux, classes inversées, apprentissages par problème, apprentissages du raisonnement clinique, exposés, analyses de cas, patients partenaires, enseignements en ligne et tout autre dispositif défini par les formateurs.

L'apprentissage clinique peut consister en :

- De la simulation en santé ;
- Des séances d'apprentissage du raisonnement clinique ;
- Des stages hospitaliers et extrahospitaliers.

Pour chacun des domaines de compétences, les modalités d'évaluation suivantes peuvent être mobilisées :

- Évaluation des ressources de la compétence : contrôle de connaissances, synthèse de documentation professionnelle... ;
- Évaluation de la combinatoire de ressources : études de cas clinique, analyse de situations problèmes, ECOS, simulations ... ;
- Évaluation de la mise en œuvre de la compétence : gestion de situations professionnelles en stage clinique, conduite de projet, gestion de situations professionnalisantes, analyses réflexives ... Ces évaluations peuvent bénéficier de la participation des référents professionnels des terrains de stages.

Domaine Prénatal : Assurer le suivi médical de la grossesse

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	10 à 12 ECTS pour l'enseignement théorique 11 à 13 ECTS pour l'apprentissage clinique dont au minimum 85% de stage
Université de Caen Normandie	12 ECTS pour l'enseignement théorique 12 ECTS pour l'apprentissage clinique (stages uniquement)

Compétence 1 - Assurer le suivi des grossesses à bas risque en menant les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale	UE ASSOCIEES
<p>Cycle 2 - Réaliser les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale dans les situations courantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépister les facteurs de risques et les vulnérabilités ayant un impact sur la grossesse • Diagnostiquer les troubles bénins liés à la grossesse • Elaborer le bilan de situation de la femme enceinte et du fœtus à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire et/ou réaliser les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires ou de repérer une situation pathologique ou une anomalie et orienter le cas échéant vers les professionnels et structures appropriés • Planifier le suivi de la femme enceinte à partir du bilan de situation effectué • Evaluer et adapter le parcours de soin mis en place 	<p>UE Suivi des grossesses à bas risque</p>

<p align="center">Compétence 2 - Accompagner la femme et le couple dans son projet de naissance en menant l'entretien prénatal précoce, en concevant et animant des séances de préparation à la naissance et à la parentalité</p>	<p align="center">UE ASSOCIEES</p>
<p>Cycle 2 - Réaliser l'entretien prénatal précoce dans les situations courantes et coanimer des séances de préparation à la naissance et à la parentalité :</p> <p>Concernant l'entretien prénatal précoce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Favoriser l'élaboration d'un projet autour de la naissance et de la vie familiale • Rédiger une synthèse de l'entretien avec les préconisations dans les situations courantes <p>Concernant la préparation à la naissance et la parentalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Co-animer des séances en s'appuyant sur différentes techniques d'animations 	<p align="center">UE Accompagnement du projet de naissance</p>
<p align="center">Compétence 3 – Assurer, en collaboration, le suivi des grossesses à risque en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence</p>	<p align="center">UE ASSOCIEES</p>
<p>Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques, orienter et participer à leur prise en charge dans les situations courantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place 	<p align="center">UE Suivi des grossesses à haut risque</p>

Domaine Périnatal : Assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 20 à 24 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université de Caen Normandie	10 ECTS pour l'enseignement théorique 20 ECTS pour l'apprentissage clinique (Stages uniquement)

Compétence 4 - Assurer la gestion des naissances eutociques en menant le suivi du travail, en pratiquant l'accouchement eutocique, en surveillant le post-partum immédiat en accueillant le nouveau-né	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Assurer la surveillance du travail, la réalisation d'un accouchement eutocique en présentation céphalique et la prise en charge du post-partum immédiat : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en place du projet de naissance • Analyser les données permettant d'identifier le stade du travail et d'établir le pronostic obstétrical, à partir des différents paramètres de la surveillance clinique et paraclinique • Adapter la prise en charge au regard de l'évolution du travail et de la santé maternelle et fœtale • Pratiquer un accouchement eutocique en présentation céphalique en autonomie (y compris la délivrance) • Evaluer les lésions périnéales et réaliser les sutures • Surveiller l'état de santé maternel en post-partum immédiat, en l'adaptant aux situations à risque 	UE Naissances eutociques
Compétence 5 - Accompagner l'instauration des interactions précoces parent-enfant	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réunir les conditions favorables à l'instauration des interactions précoces parent-enfant dans les situations courantes : <ul style="list-style-type: none"> • Transmettre aux parents l'ensemble des repères et des informations sur les besoins et les compétences sensorielles et sociales de l'enfant dans les situations courantes 	UE Accompagnement de la parentalité en périnatal

<p align="center">Compétence 6 – Assurer, en collaboration, le suivi des situations pathologiques perpartum en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence</p>	<p align="center">UE ASSOCIEES</p>
<p>Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques courantes, orienter et participer à leur prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les situations pathologiques des différents stades du travail et du postpartum immédiat et évaluer le caractère d'urgence au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Évaluer la nécessité d'une réanimation du nouveau-né et identifier les urgences médico-chirurgicales néonatales • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les manœuvres et les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place 	<p align="center">UE Suivi des situations perpartum à haut-risque</p>

Domaine Postnatal : Assurer le suivi médical de la période postnatale

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 11 à 13 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université de Caen Normandie	9 ECTS pour l'enseignement théorique 12 ECTS pour l'apprentissage clinique (stages uniquement)

Compétence 7 - Assurer le suivi postnatal de la mère et de l'enfant à bas risque en menant les visites postnatales mère/enfant, en menant une consultation postnatale, en menant une consultation de suivi néonatal	UE ASSOCIEES
<p>Cycle 2 - Réaliser les visites post-natales mère-enfant, la consultation postnatale et les consultations de suivi néonatal dans les situations courantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un débriefing du vécu maternel de l'accouchement et repérer les dysfonctionnements des interactions parentales • Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Apprécier l'évolution staturo-pondérale et le développement neuro-sensori-moteur, psycho-affectif et cognitif de l'enfant • Elaborer le bilan de situation de la mère et de l'enfant à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires ou de repérer une situation pathologique ou une anomalie et orienter vers les professionnels et structures appropriés le cas échéant • Organiser la continuité des soins dans ses dimensions médico-psycho-sociales 	UE Suivi mère-enfant à bas risque
Compétence 8 - Accompagner la parentalité en menant un entretien postnatal, en animant des séances de soutien à la parentalité	UE ASSOCIEES
<p>Cycle 2 - Réaliser l'entretien postnatal précoce dans les situations courantes et co-animer des séances de soutien à la parentalité : Concernant l'entretien post-natal précoce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un dialogue afin de recueillir le vécu de l'accouchement et du postpartum et les besoins 	UE Accompagnement de la parentalité en postnatal

<ul style="list-style-type: none"> • Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Rédiger une synthèse de l'entretien avec les préconisations dans les situations courantes <p>Concernant les séances postnatales de soutien à la parentalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Co-animer des séances en s'appuyant sur différentes techniques d'animation 	
<p>Compétence 9 - Assurer en collaboration le suivi des situations pathologiques postnatales de la mère et de l'enfant en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence</p>	<p>UE ASSOCIEES</p>
<p>Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques, orienter et participer à leur prise en charge dans les situations courantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place 	<p>UE Suivi des situations postnatales à haut risque</p>

Domaine Gynécologique : Assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception et la promotion de la santé sexuelle et reproductive

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 6 à 8 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université de Caen Normandie	8 ECTS pour l'enseignement théorique 8 ECTS pour l'apprentissage clinique (stages uniquement)

Compétence 10 - Assurer un suivi gynécologique en menant une consultation de suivi gynécologique de prévention et de contraception, et en réalisant la rééducation périnéo-sphinctérienne	UE ASSOCIEES
<p>Cycle 2 - Réaliser dans les situations courantes les consultations gynécologiques et la rééducation périnéo-sphinctérienne :</p> <p>Concernant la consultation gynécologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépister les facteurs de risques et les vulnérabilités ayant un impact sur la santé génésique • Aborder la sexualité et identifier les éventuels troubles • Elaborer le bilan de situation de la femme, à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires, repérer les situations pathologiques ou les éventuelles anomalies et orienter vers les professionnels et structures appropriés le cas échéant • Prescrire et réaliser les examens de dépistage des cancers gynécologiques et des I.S.T., y compris au(x) partenaire(s) • Planifier le suivi de la femme (et du ou de la partenaire) à partir du bilan de situation effectué • Evaluer et adapter la stratégie mise en place <p>Concernant la rééducation périnéo-sphinctérienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire une démarche de dépistage afin de repérer et traiter les éventuels troubles fonctionnels • Mettre en œuvre la rééducation périnéale, en choisissant la ou les techniques de rééducation adaptées 	<p>UE Suivi gynécologique</p>

<p align="center">Compétence 11 - Assurer la promotion et le suivi de la santé sexuelle et reproductive en concevant et animant des séances éducatives sur la vie affective et sexuelle, en menant une consultation de contraception, en réalisant une interruption volontaire de grossesse</p>	<p align="center">UE ASSOCIEES</p>
<p>Cycle 2 - Réaliser la consultation de contraception et assurer les différentes étapes d'une interruption volontaire de grossesse dans les situations courantes, concevoir et animer des séances éducatives sur la vie affective et sexuelle :</p> <p>Concernant la consultation de contraception :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prescrire et renouveler les contraceptifs choisis ainsi que les examens complémentaires nécessaires • Réaliser la pose et le retrait des dispositifs contraceptifs • Planifier le suivi de la femme • Évaluer et adapter la contraception mise en place <p>Concernant l'interruption volontaire de grossesse:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une consultation pré-IVG, prescrire et ou réaliser les examens complémentaires • Conseiller et informer les femmes dans le choix de la méthode • Orienter la femme vers les professionnels et structures appropriés dans le cadre d'une prise en soin en réseau • Prescrire et pratiquer les IVG médicamenteuse et instrumentale • Réaliser une consultation post-IVG afin d'évaluer le succès ou l'échec de la méthode, les effets secondaires et les éventuelles complications, et de prescrire une contraception pour les suites de l'IVG • Traiter les effets secondaires et, en cas de complications, orienter la femme vers les professionnels et structures appropriés <p>Concernant les séances éducatives sur la vie affective et sexuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des séances contenant toutes les informations essentielles aux attentes du groupe • Animer des séances interactives en s'appuyant sur des outils éducatifs et d'accompagnement adaptés • Evaluer les séances en s'appuyant sur des indicateurs afin de proposer des actions d'amélioration 	<p align="center">UE Santé sexuelle et reproductive</p>

<p align="center">Compétence 12 - Assurer en collaboration le suivi des situations gynécologiques particulières en identifiant les situations à risque et pathologiques, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence, en participant à l'assistance médicale à la procréation</p>	<p align="center">UE ASSOCIEES</p>
<p>Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques courantes, orienter et participer à leur prise en charge et identifier les différentes étapes de l'assistance médicale à la procréation (AMP):</p> <p>Concernant les situations pathologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place <p>Concernant l'assistance médicale à la procréation (AMP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les femmes sur l'autoconservation des ovocytes • Prescrire les examens de première intention devant des difficultés à concevoir • Orienter vers un service d'AMP et rédiger un courrier de liaison • Décrire le parcours de l'AMP 	<p align="center">UE Suivi des situations gynécologiques particulières</p>

Domaine Recherche : Adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	6 à 8 ECTS pour les unités d'enseignement Recherche
Université de Caen Normandie	8 ECTS pour les unités d'enseignement Recherche

Compétence 13 - Analyser des données scientifiques et professionnelles en mobilisant les outils de recherche bibliographiques, en réalisant la lecture critique d'articles	UE ASSOCIEES
Cycle 2 – Analyser et interpréter l'information scientifique avec des outils adaptés : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser la lecture critique d'articles scientifiques y compris en langue étrangère • Maîtriser les outils numériques et bibliographiques • S'initier à la revue systématique de littérature • Interpréter l'information scientifique et professionnelle • S'initier aux logiciels de traitement de données 	UE Recherche
Compétence 14 : Expérimenter une démarche de recherche en développant une méthodologie appropriée, en faisant preuve d'intégrité et d'éthique scientifiques	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Rédiger un projet de thèse d'exercice : <ul style="list-style-type: none"> • Initier une démarche de recherche : conceptualiser et problématiser • Expérimenter les approches méthodologiques (quantitative, qualitative, mixte... avec un accompagnement individualisé en fonction du projet de thèse) et les outils de recueil de données • Valider les démarches d'autorisations institutionnelles et les aspects réglementaires de la recherche, de la collecte et gestion de données • Rédiger un protocole de recherche et d'expérimentation, dans le respect de l'intégrité et l'éthique scientifiques, en veillant aux autorisations institutionnelles et en développant une méthodologie appropriée (approche quantitative, qualitative, mixte...) pour répondre aux objectifs de la recherche • Présenter un projet de thèse d'exercice complet, cohérent et pertinent 	UE Recherche

Domaine générique : Agir en professionnel de santé publique, médical et responsable

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	6 à 10 ECTS pour les unités d'enseignement
Université de Caen Normandie	9 ECTS pour les unités d'enseignement

Compétence 15 – Participer à la politique de santé publique en prévenant, dépistant et éduquant en santé, en coordonnant le parcours de soins de la femme, l'enfant et son entourage	UE ASSOCIEES
Cycle 2 – Concevoir et mettre en œuvre un programme éducatif individuel ou collectif : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les thèmes prioritaires de santé publique afin de sensibiliser la femme/le couple ou un groupe de personnes • Élaborer un projet d'action en promotion de la santé sur des thèmes prioritaires de la santé publique, en déterminant les informations essentielles à transmettre • Appréhender le parcours de soin de la femme, l'enfant et son entourage 	UE Santé publique
Compétence 16 - Communiquer et collaborer en situation professionnelle en établissant une relation adaptée, en assurant sa propre santé et son bien-être	UE ASSOCIEES
Cycle 2 : Communiquer efficacement à l'écrit et à l'oral avec différents interlocuteurs et renforcer son positionnement au sein de l'équipe: <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des techniques de communications appropriées afin de renforcer les comportements favorables à la santé • Accompagner la personne dans un processus décisionnel concernant sa santé lors de situations courantes • Rédiger un document professionnel (documents administratifs, certificats, comptes-rendus...) afin de caractériser un état de santé particulier ou d'assurer une continuité de soins • Participer à des retours d'expériences des situations difficiles, au sein de l'équipe pluridisciplinaire, afin de mettre en place des actions d'amélioration des pratiques professionnelles • Mobiliser les compétences non techniques (communication, leadership, prise de décision partagée, conscience de la situation) • Analyser l'impact des facteurs humaines en santé sur la sécurité des soins et le travail en équipe • Intégrer le numérique dans l'exercice professionnel 	UE Communication, Humanités, Société, Éthique et Législation

<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer en langue vivante étrangère notamment par la capacité à lire, écrire, comprendre et s'exprimer • Participer à l'accueil et à la supervision d'apprenants 	
Compétence 17 - Exercer une activité professionnelle conforme à la législation et à la déontologie, en prenant en compte la dimension éthique	UE ASSOCIEES
<p>Cycle 2 - Positionner sa pratique dans une approche réflexive et responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Positionner sa pratique dans une approche, éthique, sociétale, économique et environnementale • Élargir ses habiletés intellectuelles permettant de renforcer ses stratégies de mobilisation de connaissances actualisées • Définir la notion de médecine intégrative, la signification et la place, au sein du système de santé, d'une thérapie complémentaire utilisée en association aux soins conventionnels, en gardant un esprit critique • Illustrer l'intérêt, les bénéfices et les risques des thérapies complémentaires 	UE Communication, Humanités, Société, Éthique et Législation

Parcours Personnalisé

Ces unités d'enseignement permettent à l'étudiant d'individualiser son parcours de formation.

Elles s'intègrent dans la formation théorique et clinique et peuvent s'inscrire dans « un parcours recherche » d'enseignement.

Elles peuvent être suivies dans une université en France ou à l'étranger.

Elles sont proposées soit par la structure de formation, soit par l'étudiant. Dans ce cas, l'étudiant en fait la demande qui est validée par le responsable pédagogique.

Elles vont permettre à l'étudiant :

- d'approfondir ses connaissances ou un domaine de compétences spécifiques
- de découvrir d'autres disciplines non strictement médicales : management, pédagogie...
- de valoriser un engagement dans la vie associative, sociale ou professionnelle, conformément aux articles D. 611-7 à D. 611-9 du code de l'éducation.
- de s'engager dans un parcours recherche

Au 2 ^{ème} cycle	Minimum 12 ECTS pour les unités d'enseignement et/ou les stages
Université de Caen Normandie	12 ECTS pour les unités d'enseignement dont 2 ECTS pour les stages

ECOLE DE SAGES-FEMMES DE CAEN

PRESENTATION DE LA REFORME

DU DEUXIÈME CYCLE DES ETUDES

ANNÉES UNIVERSITAIRES 2026-2027 et 2027-2028

DEUXIÈME CYCLE

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Calendrier universitaire prévisionnel du Deuxième cycle

Répartition des ECTS

Répartition des stages

Parcours personnalisé

CALENDRIER UNIVERSITAIRE ECOLE DE SAGES-FEMMES DE CAEN - RÉFORME du 2ème CYCLE

N° de semaine	Semaines de cours		Stage soins généraux		Stages en périnatal et Gynécologie		Stages en périnatal	
	SMA2	SMA3	SMA4	SMA5	SMA6	SMA7	SMA8	
35	C 1 - Rentrée : Mercredi	C 1 - Rentrée : Mercredi	C 1 - Rentrée : Mercredi	C 1 - Rentrée : Mercredi	C 1 - Rentrée : Mercredi	C 1 - Rentrée : Mercredi	Rentrée : Mercredi	
36	C2	C2	C2	C2	C2	C2		
37	C3	C3	C3	C3	C3	C3		
38	C4	C4	C4	C4	C4	C4		
39	C5	C5	Prénatal et Gynécologie	Prénatal et Gynécologie	Prénatal et Gynécologie	Stages imposés (Cs. Écho et DAN)		
40	C6	C6						
41	C7	C7				Stage long A ou B		
42	C8	C8						
43	C9	Postnatal						
44	C10							
45	C11							
46	C12	Pernatal						
47	Soins généraux							
48								
49		Prénatal et Gynécologie						
50								
51	1ère session S3 + UEM	1ère session S5 + UEM	1ère session S7	1ère session S9	1ère session S9	1ère session S9		
52	Vacances de Noël	Vacances de Noël	6 CA	6 CA	6 CA	6 CA		
1			6 CA					
2	C1	C1						
3	C2	C2						
4	C3	C3						
5	C4	C4						
6	C5	C5						
7	C6	Postnatal						
8	C7					Stage optionnel		
9	C8	Prénatal et Gynécologie						
10	C9							
11	C10							
12	C11	C6						
13	C12	C7				Stage court C ou D		
14	C13	C8						
15	C14	C9						
16	Prénatal libéral	Stage optionnel						
17	Vacances de printemps	Vacances de printemps						
18								
19	PP : Stage handicap	1ère session S6	1ère session S8	1ère session S10	1ère session S10	1ère session S10		
20	1ère session S4 ESF + UEM	Prénatal et Gynécologie				Stage long A ou B		
21	Pernatal							
22		Pernatal						
23								
24	Postnatal							
25								
26	2ème session	2ème session				2ème session		
27								
28								
29								
30			6 CA	6 CA	6 CA	6 CA		
31			1 semaine de récup	1 semaine de récup	1 semaine de récup	1 semaine de récup		
32			4 semaines de travail de recherche universitaire	4 semaines de travail de recherche universitaire	4 semaines de travail de recherche universitaire	4 semaines de travail de recherche universitaire		
33								
34								
35	Rentrée universitaire							

Réforme 2026 - Répartition des ECTS en Sciences Maïeutiques 4ème et 5ème années (Cycle 2)

DOMAINES DE COMPETENCES	UE THEORIQUES	ECTS	Réforme SMA4 : 36 ECTS 2026-2027		Réforme SMA5 : 30 ECTS 2027-2028		TOTAL ECTS	Attendus Arrêté
	Semestres de formation		S7	S8	S9	S10	Cycle 2	
PRENATAL	UE 1 : Suivi des grossesses à bas risque	2	1	1			12	10 à 12 ECTS
	UE 2 : Accompagnement du projet de naissance	3	1	1	1			
	UE 3 : Suivi des grossesses à haut risque	7	2	2	1	2		
PERNATAL	UE 4 : Naissances eutociques	2		1		1	10	8 à 10 ECTS
	UE 5 : Accompagnement de la parentalité en pernatal et postnatal	1	1					
	UE 6 : Suivi des situations perpartum à haut risque	7	2	1	3	1		
POSTNATAL	UE 7 : Suivi mère-enfant à bas risque	1				1	9	7 à 9 ECTS
	UE 8 : Suivi de situations postnatales à haut risque	8	2	1	3	2		
GYNECOLOGIE	UE 9 : Suivi gynécologique	1	1				8	8 à 10 ECTS
	UE 10 : Santé sexuelle et reproductive	2		1		1		
	UE 11 : Suivi des situations gynécologiques particulières	5	1	2	2			
RECHERCHE	UE 12 : Recherche	8	2	2	2	2	8	6 à 8 ECTS
GENERIQUE	UE 13 : Santé publique - Service Sanitaire des Étudiants en Santé (SSES)	5	2	2		1	9	6 à 10 ECTS
	UE 14 : Communication	1				1		
	UE 15 : Société - Humanités - Ethique - Législation	3	1	1		1		
PARCOURS PERSONNALISE	UE 16 : Parcours personnalisé théorique - UELC ou Engagement étudiant	10	2	3	3	2	10	10 ECTS
	Pharmacologie : enseignements en transversal							
	Sous total UE théoriques	66	18	18	15	15	66	

DOMAINES DE COMPETENCES	UE 17 : UE CLINIQUE (1 ECTS = 1 semaine de stage = 30 heures)	ECTS	Réforme SMA4 : 24 ECTS 2026-2027		Réforme SMA5 : 30 ECTS 2027-2028		TOTAL ECTS	Attendus Arrêté
	Semestres de formation		S7	S8	S9	S10	Cycle 2	
PRENATAL	Stages : Suivi prénatal	12	2	3	4	3	44	11 à 13 ECTS
PERNATAL	Stages : Suivi pernatal	20	5	5	5	5		20 à 24 ECTS
POSTNATAL	Stages : Suivi postnatal	12	4	3	2	3		11 à 13 ECTS
GYNECOLOGIE	Stages : Suivi gynécologique - Santé génésique	8	1	1	4	2	8	6 à 8 ECTS
PARCOURS PERSONNALISE	Stages optionnel	2	0	0	0	2	2	2 ECTS
	Sous total UE cliniques	54	12	12	15	15	54	

A et D B et C

TOTAL	120	30	30	30	30	120
--------------	------------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------

SMa 4 - Répartition des stages (Semestres 7 & 8) - 24 semaines de stages = 732 heures

Semestre 7 - 12 semaines de stage (366 heures ou 372 heures)

PRÉNATAL		PERNATAL		POSTNATAL
CHU de Caen ou Mater. Niv 2 ou 3, ou Cabinet libéral ou CPP 3 semaines = 90 ou 96 heures		CHU de Caen 5 semaines = 136 heures		CHU de Caen 4 semaines = 120 heures
Consultations obst. et gynécologiques (1 semaine)	ET	SDN (4 semaines)	ET	Suites de naissance (3 semaines)
SIG (2 semaines) ou SIG (1 semaine) et COS (1 semaine)		UGO (1 semaine)		Néonatalogie (1 semaine)

SDN : Salle de Naissance SIG : Surveillance Intensive de Grossesses UGO : Urgences Gynécologiques et Obstétricales COS : Consultations Obstétricales Spécialisées

Semestre 10 - 15 semaines de stage (360 heures ou 366 heures)

PRÉNATAL		PERNATAL		POSTNATAL
CHU de Caen ou Mater. Niv 2 ou 3, ou Cabinet libéral ou CPP 4 semaines = 120 ou 126 heures		CHU de Caen 5 semaines = 136 heures		CHU de Caen 3 semaines = 84 heures
Consultations obst. et gynécologiques (2 semaines)	ET	SDN (4 semaines)	ET	
SIG (2 semaines) ou SIG (1 semaine) et COS (1 semaine)		UGO (1 semaine)		Suites de naissance (3 semaines)

SDN : Salle de Naissance SIG : Surveillance Intensive de Grossesses UGO : Urgences Gynécologiques et Obstétricales COS : Consultations Obstétricales Spécialisées

<p>SMa4 S7 et S8</p>	<p>PARCOURS PERSONNALISE UE 16 : Unité d'Enseignement Librement Choisi (UELC) ou Engagement Etudiant S7 + S8 : 5 ECTS</p>
<p>Intervenants</p>	<p>Intitulés Programmation et suivi : Mme Brielle et Mme Levallois</p>
	<p><i>Le parcours personnalisé du deuxième cycle est validé soit par la validation d'une UELC, soit par la validation d'un Engagement étudiant.</i> <i>Au sein de l'UELC, l'étudiant doit choisir un des éléments de composante proposés. Cet élément de composante peut être mutualisé avec les étudiants des Facultés de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie</i></p>
<p>Parcours Recherche (en cours de construction)</p>	
<p>Mme Brielle</p>	<p>Validation de 3 UE d'un Master 1 en recherche et d'un stage (8 semaines)</p>
<p>UELC</p>	
<p>Mme Brielle</p>	<p>Promotion de la formation et de la profession de sage-femme Formation théorique (1 heure) Participation aux différents événements à hauteur de 20 heures Salon Studyrama, Journée des Lycéens, Salon de l'étudiant, Salon des Métiers, Journée Portes Ouvertes, Forum des Métiers Séances d'information en lycée</p>
<p>Mme Levallois</p>	<p>Promotion de la santé publique Actions de prévention en santé publique à hauteur de 20 heures</p>
<p>Dr André Responsable du suivi des étudiants</p>	<p>Sport de haut niveau La pratique de sport de haut niveau valide le Parcours personnalisé.</p>
<p>Engagement étudiant</p>	
<p>Mme Levallois et Mme Brielle</p>	<p><i>La validation de l'Engagement étudiant valide UE16. L'étudiant ne peut s'inscrire qu'une fois par cycle (licence ou master) à l'Engagement étudiant.</i></p>
<p>UFR Santé</p>	<p>Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi 1901 Tutorat</p>
<p>AESFC</p>	<p>Bureau restreint de l'AESFC + VP Communication Administrateurs ANESF Administrateurs FCBN</p>
<p>AFEV</p>	<p>Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) : mentorat bénévole 2 heures/semaine Toute autre association loi 1901</p> <p>Engagement auprès des étudiants internationaux ou engagement humanitaire ou solidaire</p> <p>Mandat au sein des conseils centraux de l'université</p> <p>Engagement dans le cadre d'actions du SSE, du relais handicap</p> <p>Mission de service civique</p> <p>Sapeur-Pompier volontaire</p> <p>Engagement dans la réserve opérationnelle de l'Armée ou de la Police Nationale</p> <p>Activité professionnelle (70 heures minimum au cours de l'année universitaire)</p>
<p>Evaluation UE16 S7 et S8</p>	<p>Nature des épreuves Parcours Recherche : Validation en fonction du Master 1 choisi UELC : Evaluation définie en fonction de l'UELC choisie Engagement étudiant : Dépôt de candidature sur E-candidat - Validation de candidature -Validation du dossier de preuve d'acquisition de compétences</p>

SMA5 - Répartition des stages (Semestres 9 & 10) - 30 semaines de stages = 912 heures

Semestre 9 - 15 semaines de stage (450 heures ou 462 heures)

STAGES IMPOSÉS : 2 semaines
Stages imposés au S9
2 semaines = 60 heures 28 étudiants
Cs échographiques CHU de Caen ou ext. : 1 semaine
DAN FE : 1 semaine

ET

STAGE LONG : 9 semaines	
Stage A	Stage B
Mater. Niv 2 ou 3 9 semaines = 270 heures 14 étudiants	Mater. Niv 3 9 semaines = 270 heures 14 étudiants
SDN : 5 semaines	SDN : 5 semaines
SDC : 2 semaines	SIG : 2 semaines
Cs obst. & gyn. ext. : 2 semaines	Cs obst. & gyn. ext. : 2 semaines

OU

ET

STAGE COURT : 4 semaines	
Stage C	Stage D (CHU de Caen)
4 semaines = 120 heures 14 étudiants	4 semaines = 132 heures 14 étudiants
Cs obstétricales CHU de Caen : 1 semaine	Cs Gynécologiques / AMP : 1 semaine
PMI / CSS : 3 semaines	Orthogénie : 1 semaine
	COS : 2 semaines

DAN : Diagnostic-Anté Natal SDN : Salle de Naissance SDC : Suites de Couches SIG : Surveillance Intensive de Grossesses PMI : Protection Maternelle et Infantile
CSS : Centre de Santé Sexuelle AMP : Assistance Médicale à la Procréation COS : Consultations Obstétricales Spécialisées

Semestre 10 - 15 semaines de stage (450 heures ou 462 heures)

STAGES IMPOSÉS : 2 semaines
Stages imposés au S10
2 semaines = 60 heures 28 étudiants
Stage optionnel : 2 semaines

ET

STAGE LONG : 9 semaines	
Stage A	Stage B
Mater. Niv 2 ou 3 9 semaines = 270 heures 14 étudiants	Mater. Niv 3 9 semaines = 270 heures 14 étudiants
SDN : 5 semaines	SDN : 5 semaines
SDC : 2 semaines	SIG : 2 semaines
Cs obst. & gyn. ext. : 2 semaines	Cs obst. & gyn. ext. : 2 semaines

OU

ET

STAGE COURT : 4 semaines	
Stage C	Stage D (CHU de Caen)
4 semaines = 120 heures 14 étudiants	4 semaines = 132 heures 14 étudiants
Cs obstétricales CHU de Caen : 1 semaine	Cs gynécologiques / AMP : 1 semaine
PMI / CSS : 3 semaines	Orthogénie : 1 semaine
	COS : 2 semaines

DAN : Diagnostic-Anté Natal SDN : Salle de Naissance SDC : Suites de Couches SIG : Surveillance Intensive de Grossesses PMI : Protection Maternelle et Infantile
CSS : Centre de Santé Sexuelle AMP : Assistance Médicale à la Procréation COS : Consultations Obstétricales Spécialisées

<p>SMa5 S9 et S10</p>	<p>PARCOURS PERSONNALISE UE 16 : Unité d'Enseignement Librement Choisi (UELC) ou Engagement Etudiant S9 + S10 : 5 ECTS</p>
<p>Intervenants</p>	<p>Intitulés Programmation et suivi : Mme Brielle, Mme Harel et Mme Potier-Yonnet</p>
	<p><i>Le parcours personnalisé du deuxième cycle est validé soit par la validation d'une UELC, soit par la validation d'un Engagement étudiant.</i> <i>Au sein de l'UELC, l'étudiant doit choisir un des éléments de composante proposés. Cet élément de composante peut être mutualisé avec les étudiants des Facultés de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie</i></p>
<p>Parcours Recherche (en cours de construction)</p>	
<p>Mme Brielle</p>	<p>Validation de 3 UE d'un Master 1 en recherche et d'un stage (8 semaines)</p>
<p>UELC</p>	
<p>Mme Brielle</p>	<p>Promotion de la formation et de la profession de sage-femme Formation théorique (1 heure) Participation aux différents événements à hauteur de 20 heures : Salon Studyrama, Journée des Lycéens, Salon de l'étudiant, Salon des Métiers, Journée Portes Ouvertes, Forum des Métiers Séances d'information en lycée</p>
<p>Mme Harel</p>	<p>Interventions en lycées sur "Sexualité, vie affective, prévention" en autonomie (binome d'étudiants) 4 déplacements, soit 8 interventions</p>
<p>Mme Potier-Yonnet</p>	<p>EDUCTOUR Cette action vise à faire découvrir l'exercice professionnel en milieu rural et promouvoir le travail coordonné. Elle comprend : * Un séminaire interprofessionnel qui réunit les étudiants en fin d'études des instituts formateurs en santé (2 journées). * Une journée terrain en milieu rural qui vise à plonger ces étudiants dans le territoire d'application choisi pour rencontrer les acteurs de santé du territoire (1 journée).</p>
<p>Dr André Responsable du suivi des étudiants</p>	<p>Sport de haut niveau La pratique de sport de haut niveau valide le Parcours personnalisé.</p>
<p>Engagement étudiant</p>	
<p>Mme Harel et Mme Brielle</p>	<p><i>La validation de l'Engagement étudiant valide UE16. L'étudiant ne peut s'inscrire qu'une fois par cycle (licence ou master) à l'Engagement étudiant.</i></p>
<p>UFR Santé</p>	<p>Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi 1901 Tutorat</p>
<p>AESFC</p>	<p>Bureau restreint de l'AESFC + VP Communication Administrateurs ANESF Administrateurs FCBN</p>
<p>AFEV</p>	<p>Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) : mentorat bénévole 2 heures/semaine Toute autre association loi 1901</p> <p>Engagement auprès des étudiants internationaux ou engagement humanitaire ou solidaire Mandat au sein des conseils centraux de l'université Engagement dans le cadre d'actions du SSE, du relais handicap Mission de service civique Sapeur-Pompier volontaire Engagement dans la réserve opérationnelle de l'Armée ou de la Police Nationale Activité professionnelle (70 heures minimum au cours de l'année universitaire)</p>
<p>Evaluation UE16 S9 et S10</p>	<p>Nature des épreuves Parcours Recherche : Validation en fonction du Master 1 choisi UELC : Evaluation définie en fonction de l'UELC choisie Engagement étudiant : Dépôt de candidature sur E-candidat - Validation de candidature -Validation du dossier de preuve d'acquisition de compétences</p>

DFASMa 4 Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maternales

SEMESTRE 7

Compétences	Enseignements										Modalités de contrôle des connaissances						Commentaire
	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	Volume horaire				ECTS	Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2		
						CM	TD TP	Stages	Total		Nature examen	Coef	Nature examen	Coef	Nature examen	Part CT	
Domaine prénatal	UE 1	Suivi de grossesses à bas risque	Mme Levallois		La consultation obstétricale - Jeux de rôle	2	2		4	1	Validation en présentiel	1			Validation en présentiel		
	UE 2	Accompagnement du projet de naissance	Mme Levallois		Projet de naissance - PEC des femmes en situation de vulnérabilité	5	2		7	1			Ecrit	1	Ecrit		
	UE3	Suivi des grossesses à haut risque	Mme Levallois		Pathologies de la grossesse - Exercices de raisonnement clinique	22	10		32	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine périnatal	UE 5	Accompagnement de la parentalité en périnatal et postnatal	Mme Levallois		L'allaitement - Le don d'enfant - Le deuil périnatal	6,5	3		9,5	1			Ecrit	1	Ecrit		
	UE 6	Suivi des situations perpartum à haut risque	Mme Levallois		Analyse RCF - Situations perpartum à haut risque - Réanimation néonatale	13	9		22	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine postnatal	UE 8	Suivi des situations postnatales à haut risque	Mme Levallois		Pathologies néonatales	18	1,5		19,5	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine gynécologie	UE 9	Suivi gynécologique	Mme Levallois		La consultation gynécologique de prévention et de contraception (rappels)	0	3		3	1			ECOS	1	ECOS		
	UE 11	Suivi de situations gynécologiques particulières	Mme Levallois		Pathologies gynécologiques	10	2		12	1			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine Recherche	UE 12	Recherche	Mme Levallois		Méthodologie de recherche - LCA	7,5	9		16,5	2			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine générique	UE 13	Santé publique	Mme Levallois		Service Sanitaire des Etudiants en Santé (SSES) - Apports théoriques	30			30	2			Ecrit en distanciel	1	Ecrit en distanciel		
	UE 15	Société, Humanité, Ethique et Législation	Mme Levallois		Législation - Législation professionnelle	15			15	1			Ecrit	1	Ecrit		
Parcours personnalisé	UE 16	Parcours personnalisé	Mme Levallois et Mme Brielle		Parcours Recherche ou UELC ou Engagement étudiant					2	Parcours Recherche : Validation UELC : Validation Engagement étudiant : Validation du dossier de candidature						
Clinique	UE 17	Stages cliniques	Mme Bellais		Suivi prénatal et gynécologique - Suivi périnatal - Suivi postnatal (12 semaines)			366	366	12	Validation des stages	1	Epreuve clinique en surveillance intensive de grossesse ou visite de sortie d'une accouchée	1	Epreuve clinique et/ou stage		
TOTAL						129	41,5	366	536,5	30							

SEMESTRE 8

Compétences	Enseignements										Modalités de contrôle des connaissances						Commentaire
	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	Volume horaire				ECTS	Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2		
						CM	TD TP	Stages	Total		Nature	Coef	Nature examen	Coef	Nature examen	Part CT	
Domaine prénatal	UE 1	Suivi de grossesses à bas risque	Mme Levallois		Suivi échographique de la grossesse (simulation)	0	5		5	1	Validation en présentiel	1			Validation en présentiel		
	UE 2	Accompagnement du projet de naissance	Mme Levallois		PEC des femmes en situation de vulnérabilité	5,5	2		7,5	1			Ecrit	1	Ecrit		
	UE3	Suivi des grossesses à haut risque	Mme Levallois		Pathologies de la grossesse - Exercices de raisonnement clinique	21,5	12		33,5	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine périnatal	UE 4	Naissances eutociques	Mme Levallois		Suivi physiologiques en salle de naissance	8	0		8	1			Ecrit	1	Ecrit		
	UE 6	Suivi des situations perpartum à haut risque	Mme Levallois		Analyse RCF - Situations perpartum à haut risque - Réanimation néonatale (simulation)	4,5	11,5		16	1			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine postnatal	UE 8	Suivi des situations postnatales à haut risque	Mme Levallois		Pathologies néonatales et exercices de raisonnement clinique	7,5	3		10,5	1			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine gynécologie	UE 10	Santé sexuelle et reproductive	Mme Harel		Réalisation de deux interventions en lycée sur "Prévention sexualité et contraception - Vie affective"	0	4		4	1			Réalisation effective des deux interventions en lycée	1	Réalisation effective des deux interventions en lycée		
	UE 11	Suivi de situations gynécologiques particulières	Mme Levallois		Pathologies gynécologiques	8,5	9,5		18	2	Exposé oral	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine Recherche	UE 12	Recherche	Mme Levallois		Méthodologie de recherche - Réalisation de la thèse	6,5	12		18,5	2	Exposé oral	1	Dossier d'avancement de thèse	1	Dossier d'avancement de thèse		
Domaine générique	UE 13	Santé publique	Mme Levallois		Santé publique - SSES	10	60		70	2	SSES : Validation de l'action sur le terrain	1	Ecrit santé publique	1	Ecrit santé publique		
	UE 15	Société, Humanité, Ethique et Législation	Mme Levallois		Ethique - Législation professionnelle	6	8		14	1			Ecrit	1	Ecrit		
Parcours personnalisé	UE 16	Parcours personnalisé	Mme Levallois et Mme Brielle		Parcours Recherche ou UELC ou Engagement étudiant					3	Parcours Recherche : Validation UELC : Validation Engagement étudiant : Validation du dossier de preuve d'acquisition de compétences						
Clinique	UE 17	Stages cliniques	Mme Bellais		Suivi prénatal et gynécologique - Suivi périnatal - Suivi postnatal (12 semaines)			366	366	12	Validation des stages	1	Epreuve clinique en surveillance intensive de grossesse ou visite de sortie d'une accouchée	1	Epreuve clinique et/ou stage		
TOTAL						78	127	366	571	30							

DFASMa 5 Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maieutiques

SEMESTRE 9

Compétences	Enseignements										Modalités de contrôle des connaissances						Commentaire
	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	Volume horaire				ECTS	Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2		
						CM	TD TP	Stages	Total		Nature examen	Coeff	Nature examen	Coeff	Nature examen	Part CT	
Domaine prénatal	UE 2	Accompagnement du projet de naissance	Mme Harel		Préparation à la naissance et à la parentalité	2	4		6	1			Exposé oral	1	Exposé oral	Une note ≥ à 10/20 est requise pour la validation de chaque UE.	
	UE3	Suivi des grossesses à haut risque	Mme Harel		Embryologie - Echographie (simulation)	11	3		14	1	Ecrit	1	Simulation échographie	1	Simulation échographie		
Domaine postnatal	UE 6	Suivi des situations perpartum à haut risque	Mme Harel		Analyse RCF - Situations perpartum à haut risque - Réanimation néonatale	2	21,5		23,5	3			Oral analyse RCF et Simulation manœuvre obstétricale	1	Oral analyse RCF et/ou Simulation manœuvre obstétricale	Il n'y a pas de compensation possible entre les UE ou entre les deux semestres de SMA5. Pour l'UE 17 (UE clinique), la validation de chaque semaine de stage par les professionnels encadrants et une note ≥ à 10/20 à l'épreuve clinique est requise pour la validation de l'UE. Pour l'UE 17, 1 ECTS clinique = 1 semaine de stage (30 heures).	
	UE 8	Suivi des situations postnatales à haut risque	Mme Harel		Pathologies néonatales et pédiatriques - Exercices de raisonnement clinique	21	2		23	3			Ecrit	1	Ecrit		
	UE 11	Suivi de situations gynécologiques particulières	Mme Harel		Suivi gynécologique - AMP	8,5	0		8,5	2			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine Recherche	UE 12	Recherche	Mme Harel		Méthodologie de recherche - Thèse	0	4,5		4,5	2			Dossier d'avancement de thèse	1	Dossier d'avancement de thèse		
Parcours personnalisé	UE 16	Parcours personnalisé	Mme Harel et Mme Brielle		Parcours Recherche ou UELC ou Engagement étudiant					3			Parcours Recherche : Validation UELC ; Validation Engagement étudiant : Validation du dossier de candidature				
Clinique	UE 17	Stages cliniques	Mme Bellais		Suivi prénatal et gynécologique - Suivi pernatal - Suivi postnatal - PMI - CSS (15 semaines)			456	456	15	Validation des stages	1	Epreuve clinique en consultation obstétricale ou en consultation gynécologique	1	Epreuve clinique et/ou stage		
TOTAL						44,5	35	456	535,5	30							

SEMESTRE 10

Compétences	Enseignements										Modalités de contrôle des connaissances						Commentaire
	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	Volume horaire				ECTS	Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2		
						CM	TD TP	Stages	Total		Nature	Coeff	Nature examen	Coeff	Nature examen	Part CT	
Domaine prénatal	UE3	Suivi des grossesses à haut risque	Mme Harel		Pathologies somatiques et grossesse - Psychiatrie et grossesse	28,5	0		28,5	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit	Une note ≥ à 10/20 est requise pour la validation de chaque UE.	
Domaine pernatal	UE 4	Naissances eutociques	Mme Harel		Suivi du travail physiologique en salle de naissance	4	0		4	1			Ecrit	1	Ecrit		
Domaine postnatal	UE 7	Suivi mère-enfant à bas risque	Mme Harel		L'allaitement - Retour d'expériences	0	6		6	1	Validation en présentiel					Il n'y a pas de compensation possible entre les UE ou entre les deux semestres de SMA5. Pour l'UE 17 (UE clinique), la validation de chaque semaine de stage par les professionnels encadrants et une note ≥ à 10/20 à l'épreuve clinique est requise pour la validation de l'UE. Pour l'UE 17, 1 ECTS clinique = 1 semaine de stage (30 heures).	
	UE 8	Suivi des situations postnatales à haut risque	Mme Harel		Pathologies néonatales et pédiatriques	21,5	0		21,5	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit		
Domaine gynécologie	UE 10	Santé sexuelle et reproductive	Mme Harel		Contraception - Sexologie - Santé sexuelle	8	2,5		10,5	1			Réalisation effective des deux interventions en lycée	1	Réalisation effective des deux interventions en lycée		
Domaine Recherche	UE 12	Recherche	Mme Harel		Thèse	0	0		0	2			Dossier d'avancement de thèse	1	Dossier d'avancement de thèse		
Domaine générique	UE 13	Santé publique	Mme Harel		Système de soins français - Prévention des addictions	14	3,5		17,5	1			Ecrit	1	Ecrit		
	UE 14	Communication	Mme Harel		Annonce de la mauvaise nouvelle	0	5		5	1	Validation en présentiel						
	UE 15	Société, Humanité, Ethique et Législation	Mme Harel		Management - Législation professionnelle - Ethique	21,5	5		26,5	1			Ecrit	1	Ecrit		
Parcours personnalisé	UE 16	Parcours personnalisé	Mme Harel et Mme Brielle		Parcours Recherche ou UELC ou Engagement étudiant					2			Parcours Recherche : Validation UELC ; Validation Engagement étudiant : Validation du dossier de preuve d'acquisition de compétences				
Clinique	UE 17	Stages cliniques	Mme Bellais		Suivi prénatal et gynécologique - Suivi pernatal - Suivi postnatal - PMI - CSS (15 semaines)			456	456	15	Validation des stages	1	Epreuve clinique en consultation obstétricale ou en consultation gynécologique	1	Epreuve clinique et/ou stage		
TOTAL						97,5	22	456	575,5	29							

DFGSMa 2 - Diplôme de Formation Générale en Sciences Maieutiques

SEMESTRE 3

Compétences	Enseignements										Modalités de contrôle des connaissances						Commentaires
	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	Volume horaire					Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2		
						CM	TD TP	Distanciel	Stages	Total	ects	Nature examen	Coeff	Nature examen	Coeff	Nature examen	
Socle fondamental	UE 1	Sémiologie	Pr Marcelli et Mme Potier - Yonnet	SM2SEM	Sémiologie médicale - Grands symptômes - Sémiologie pédiatrique	24	7			31	3	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit	Une note moyenne ≥ à 10/20 est requise pour la validation du Socle fondamental au S3 (UE1 à UE4). Cependant, note ≥ à 10/20 est requise pour la validation de l'UE1 et de l'UE2. Une note ≥ à 8/20 est requise pour la validation de l'UE3 et de l'UE4 sous réserve que la note moyenne obtenue au socle fondamental du S3 (UE1 à UE4) soit ≥ à 10/20.
	UE 2	Processus infectieux	Dr Dina et Mme Potier - Yonnet	SM2NF	Virologie - Bactériologie - Parasitologie - Epidémiologie - Pharmacologie	35,5	4,5			40	4	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit	
	UE 3	Système cardio-vasculaire	Mme Potier - Yonnet	SM2CV	Cœur - Appareil respiratoire - Réanimation - Pharmacologie	23	2,5			25,5	3	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit	
	UE 4	Système néphro-urinaire	Mme Potier - Yonnet	SM2SNU	Anatomie et physiologie du rein - Pathologie du rein - Sémiologie - Pharmacologie	8	6,5			14,5	1			Ecrit	1	Ecrit	
Domaine prénatal	UE 10	Accompagnement du projet de naissance	Mme Potier - Yonnet	SM2APN	Anthropologie - Psychologie	18				18	2			Ecrit	1	Ecrit	Il n'y a pas de compensation possible entre les UE (hormis dans le Socle fondamental), entre les domaines de compétences ou entre les deux semestres de SMa2.
	UE 12	Accompagnement de la parentalité	Mme Potier - Yonnet	SM2AP	Anthropologie - Sociologie - Psychologie	12				12	4			Ecrit	1	Ecrit	
Domaine postnatal	UE 13	Suivi mère-enfant à bas risque	Mme Potier - Yonnet	SM2ME	Suivi de l'enfant	12				12	4	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit	Pour l'UE 21 (UE clinique), la validation de chaque semaine de stage par les professionnels encadrants et une note ≥ à 10/20 à chaque épreuve sont requises pour la validation de l'UE.
Domaine générique	UE18	Communication	Mme Potier - Yonnet et Mme Bellais	SM2COM	Anglais		15			15	2			Ecrits et participation	1	Ecrit	Pour l'UE 21, 1 ECTS clinique = 1 semaine de stage (30 heures).
	UE19	Société-Humanité-Ethique-Législation	Mme Potier - Yonnet	SM2SHE	Société - Droit et législation	7	8			15	1			Ecrit	1	Ecrit	
Parcours personnalisé	UE20	Parcours personnalisé	Mme Boural - Bennia et Mme Brielle	SM2PPS3	UELC ou Engagement étudiant						2	UVELC : En fonction de l'UVELC Engagement étudiant : Validation du dossier de candidature					
Clinique	UE 21	Clinique - Socle fondamental	Mme Boural - Bennia	SM2CLIN1	Stage de soins généraux (4 semaines)					120	120	4	ECOS soins généraux + Validation des stages	1	Epreuve clinique soins généraux	1	ECOS et/ou Epreuve clinique et/ou stage
TOTAL						139,5	43,5		120	303	30						

SEMESTRE 4

Compétences	Enseignements										Modalités de contrôle des connaissances						Commentaires
	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	Volume horaire					Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2		
						CM	TD TP	Distanciel	Stages	Total	ects	Nature examen	Coeff	Nature examen	Coeff	Nature examen	
Socle fondamental	UE 5	Hormonologie - Reproduction	Pr Levallet et Mme Potier - Yonnet	SM2HOR	Hormonologie générale - Appareils reproducteurs - Pharmacologie	33,5	0			33,5	2			Ecrit	1	Ecrit	Une note moyenne ≥ à 10/20 est requise pour la validation du Socle fondamental au S4 (UE5 à UE7). Une note ≥ à 8/20 est requise pour la validation de l'UE5, l'UE6 et l'UE7 sous réserve que la note moyenne obtenue au socle fondamental du S4 (UE5 à UE7) soit ≥ à 10/20.
	UE 6	Système sanguin et lymphatique	Dr Touraïra, Pr Le Mauuff et Mme Potier-Yonnet	SM2SSL	Hématologie - Immunologie - Hémostase	31	2,5			33,5	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit	
	UE 7	Systèmes Digestif, Locomoteur, Neurosensoriel, Dermatologique	Mme Potier - Yonnet	SM2SYS	Système digestif - Système nerveux - Optalmologie - dermatologie - Appareil locomoteur	30,5	0			30,5	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit	
Domaine prénatal	UE 9	Suivi des grossesses à bas risque	Mme Potier - Yonnet	SM2SGB	Anatomie - Complexe foeto-placentaire - Obstétrique	23,5	1,5			25	3			Ecrit	1	Ecrit	Il n'y a pas de compensation possible entre les UE (hormis dans le Socle fondamental), entre les domaines de compétences ou entre les deux semestres de SMa2.
Domaine pernatal	UE 11	Naissances eutociques	Mme Potier - Yonnet	SM2NE	La parturition - Le nouveau-né	10,5	8,5			19	2			Ecrit	1	Ecrit	
Domaine postnatal	UE 12	Accompagnement de la parentalité	Mme Potier - Yonnet	SM2AP	Allaitement et nutrition du nouveau-né et de l'enfant	9	3,5			12,5	1			Ecrit	1	Ecrit	Pour l'UE 21 (UE clinique), la validation de chaque semaine de stage par les professionnels encadrants, une note ≥ à 10/20 à chaque épreuve et l'obtention de l'attestation FGSU sont requises pour la validation de l'UE.
Domaine gynécologie	UE 13	Suivi mère-enfant à bas risque	Mme Potier - Yonnet	SM2SME	Suivi de la mère - Suivi de l'enfant	13	4			17	1			Ecrit	1	Ecrit	
Domaine Recherche	UE 15	Santé sexuelle et reproductive	Mme Potier - Yonnet	SM2SSR	Anthropologie	10				10	1			Ecrit	1	Ecrit	Pour l'UE 21, 1 ECTS clinique = 1 semaine de stage (30 heures).
Domaine Recherche	UE 16	Recherche	Mme Potier - Yonnet	SM2REC	Recherche documentaire - Epidémiologie	4	8			12	1			Exposé oral + Ecrit épidémiologie	1	Oral ou Ecrit	
Domaine générique	UE 17	Santé publique	Mme Potier - Yonnet	SM2SP	Santé publique - Qualité et prévention des risques - TEDS	11		20		31	1			Ecrit TEDS distanciel	1	Ecrit	
	UE 18	Communication	Mme Potier - Yonnet et Mme Bellais	SM2COM	Anglais - PIX 2 Santé		15	30		45	1	Anglais : Ecrits et participation	1	PIX2 Santé - Première partie de la certification	1	Ecrit	
	UE19	Société-Humanité-Ethique-Législation	Mme Potier - Yonnet	SM2SHE	Anthropologie - Ethique médicale - Droit et législation	7,5	8			15,5	1			Ecrit	1	Ecrit	
Parcours personnalisé	UE 20	Parcours personnalisé	Mme Boural - Bennia et Mme Brielle	SM2PPS4	UVELC ou Engagement étudiant						3	UVELC : En fonction de l'UVELC Engagement étudiant : Validation du dossier de preuve				Rapport écrit et exposé oral	
Clinique	UE 21	Clinique - Domaines prénatal, pernatal, postnatal - FGUS - Stage handicap	Mme Boural Bennia	SM2CLIN2	Consultations périnatales (1 semaine) - Salle de naissance (3 semaines) - Suites de naissance (3 semaines) - Stage (1 semaine) - FGSU (2 jours)					254	254	9	ECOS SDN + Validation des stages + Attestation FGSU	1	Epreuve clinique sur soins au nouveau-né	1	ECOS et/ou Epreuve clinique et/ou stage
TOTAL						183,5	51	90	254	538,5	30						

DFGSMa 3 - Diplôme de Formation Générale en Sciences Maternales

SEMESTRE 5

Compétences	Enseignements										Modalités de contrôle des connaissances						Commentaires	
	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	Volume horaire					ects	Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2		
						CM	TD	TD	Distantiel	Stages		Total	Nature examen	Coeff	Nature examen	Coeff		Nature examen
Socle fondamental	UE 5	Génétique médicale	Dr Gruchy et Mme Goupille			28,5	6				34,5	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit	
Domaine prénatal	UE 9	Suivi de grossesse à bas risque	Mme Goupille		Embryologie - Suivi de la femme enceinte - Suivi du fœtus	30					30	4	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit	
Domaine périnatal	UE 11	Naissances eutociques	Mme Goupille		Suivi de la parturiente - Suivi du fœtus - Suivi du nouveau-né	19,5	8				27,5	3	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit	Une note 2 à 10/20 est requise pour la validation de chaque UE.
Domaine postnatal	UE 13	Suivi mère-enfant à bas risque	Mme Goupille		Suivi de la mère - Suivi de l'enfant	12,5	3				15,5	3	Ecrit	1	Ecrit	1	Ecrit	Il n'y a pas de compensation possible entre les UE ou entre les deux semestres de SMa3.
Domaine gynécologie	UE 14	Suivi gynécologique	Mme Goupille		Gynécologie générale - Le sein - Le col - Infections	12	3,5				15,5	3	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit	Pour l'UE 21 (UE clinique), la validation de chaque semaine de stage par les professionnels encadrants et une note 2 à 10/20 à chaque épreuve sont requises pour la validation de l'UE.
	UE 15	Santé sexuelle et reproductive	Mme Goupille		Contraception	9	6				15	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit	Pour l'UE 21, 1 ECTS clinique = 1 semaine de stage (30 heures).
Domaine Recherche	UE 16	Recherche	Mme Goupille		Méthodologie - Recherche documentaire - LCA		5				5	1			Validation présentiel	1		
Domaine générique	UE 18	Communication	Mme Goupille		Anglais		15				15	2			Ecrit et participation	1	Ecrit	
Parcours personnalisé	UE 20	Parcours personnalisé	Mme Boural-Bennia et Mme Brielle		UELC ou Engagement étudiant							2	UELC : En fonction de l'UELC Engagement étudiant : Validation du dossier de candidature					
Clinique	UE 21	UE Clinique	Mme Boural Bennia		Suivi périnatal et postnatal (8 semaines)					240	240	8	ECOS SDN + Epreuve pédiatrie (simulation ex. du NN) + Validation des stages	1	Epreuve clinique (examen d'une accouchée)	1	ECOS SDN et/ou Epreuve pédiatrie (simulation) et/ou Epreuve clinique et/ou stage	
TOTAL						111,5	46,5	0	240	363,5	30							

SEMESTRE 6

Compétences	Enseignements										Modalités de contrôle des connaissances						Commentaires	
	CODE UE	UE	Responsable UE	CODE EC	Éléments constitutifs de l'UE	Volume horaire					ects	Contrôle Continu		Contrôle terminal Session1		Contrôle terminal Session 2		
						CM	TD	TP	Distantiel	Stages		Total	Nature examen	Coeff	Nature examen	Coeff		Nature examen
Domaine prénatal	UE 9	Suivi de grossesse à bas risque	Mme Goupille		Suivi de la femme enceinte - Pharmacologie	18,5	3				21,5	2			Ecrit	1	Ecrit	
	UE 10	Accompagnement du projet de naissance	Mme Goupille		Préparation à la naissance et à la parentalité - Accompagnement de la femme et/ou du couple	3,5	6				9,5	1			Validation sur le présentiel et la participation		Ecrit	
Domaine périnatal	UE 11	Naissances eutociques	Mme Goupille		Suivi de la parturiente - Surveillance du fœtus - Pharmacologie	16	7				23	2	Ecrit	1	Ecrit	2	Ecrit	
Domaine postnatal	UE 13	Suivi mère-enfant à bas risque	Mme Goupille		Suivi de la mère - Suivi de l'enfant	13	3				16	1			Ecrit	1	Ecrit	
Domaine gynécologie	UE 14	Suivi gynécologique	Mme Goupille		Suivi gynécologique - Le périnée	13					13	1			Ecrit	1	Ecrit	Une note 2 à 10/20 est requise pour la validation de chaque UE.
	UE 15	Santé sexuelle et reproductive	Mme Goupille		Suivi contraceptif - IVG - Sexologie	13					13	1			Ecrit	1	Ecrit	Il n'y a pas de compensation possible entre les UE ou entre les deux semestres de SMa3.
Domaine de recherche	UE 16	Recherche	Mme Goupille		Méthodologie - Intégrité scientifique	7	3				10	1			Ecrit épidémiologie et Présentation clinique allaitement	1	Ecrit épidémiologie et/ou Présentation écrite d'une vignette clinique allaitement	Pour l'UE 21 (UE clinique), la validation de chaque semaine de stage par les professionnels encadrants et une note 2 à 10/20 à chaque épreuve sont requises pour la validation de l'UE.
Domaine générique	UE 17	Santé publique	Mme Goupille		Santé publique - Santé environnementale - TEDS (S5)	13,5	8				21,5	1			TEDS présentiel (S5)	1	Ecrit	Pour l'UE 21, 1 ECTS clinique = 1 semaine de stage (30 heures).
	UE 18	Communication	Mme Goupille		Communication soignant-soigné - Anglais - Numérique en santé (12h Soins)	3	15	20			38	2			Anglais : Ecrit et participation PIX2 Santé ; Seconde partie de la certification	1	Anglais : Ecrit	Toutes les UE et tous les stages du 1er cycle doivent être validés pour le passage en SMa4.
	UE 19	Société, Humanité, Ethique et Législation	Mme Goupille		Anthropologie - Sociologie - Législation - Reflexion éthique	6					6	1			Ecrit	1	Ecrit	
Parcours personnalisé	UE 20	Parcours personnalisé	Mme Boural-Bennia et Mme Brielle		UELC ou Engagement étudiant							3	UELC : En fonction de l'UELC Engagement étudiant : Validation du dossier de preuves Rapport écrit et exposé oral					
Clinique	UE 21	UE Clinique	Mme Boural Bennia		Consultations périnatales (3 semaines) - Salle de naissance (5 semaines) - Suites de naissance (2 semaines) - Suivi gynécologique (2 semaines) - Stage optionnel (1 semaine) - FGSU (1 journée)					397	397	14	Validation des stages	1	ECOS pédiatrie (simulation ventilation et massage cardiaque)	1	ECOS et/ou stage	
TOTAL						106,5	45	20	517	568,5	30							

Composante 14 UFR SANTÉ
 Type de diplôme Master MAACSAN SANTÉ
 Mention de diplôme 1MACSA_102
 Version d'étape 1MACSA_102 Master 1 SANTÉ Parcours Management des a

Régulier : oui

Régime spécial : non

Erasmus : non
 Enseignement à distance : oui

											Demande CFVU 2026				
ORGANISATION ACTUELLE											MODIFICATION	Précisions complémentaires sur les règles de compensation et validation :			
SESSION UNIQUE											contrôle continu				
Contrôle continu					Contrôle terminal										
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagés	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	remarques éventuelles	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)
S1MACSA	UE1S1MAS			UE1 Managei	11										
S1MACSA	UE1S1MAS	O	UE1STAGE	Stage PACTE	3		pratique	1	100%					attente d'un résultat uniquement (ADM/A) si le stage est réalisé (pas de note)	
S1MACSA	UE1S1MAS	O	S1UE1	UE1 Managei	8		écrit	1	50%	oral	20 min	50%	3		
S1MACSA	UE2S1MAS			UE2 Organise	8		écrit	2	100%				2		
S1MACSA	UE3S1MAS			UE3 Sociolog	6		écrit	2	100%				2		
S1MACSA	UE4S1MAS			UE4 Outils de	5		écrit	2	100%				2		
S2MACSA	UE5S2MAS			UE5 Économ	8		écrit	3	100%				3		
S2MACSA	UE6S2MAS			UE6 Droit de	6		écrit	2	100%				2		
S2MACSA	UE7S2MAS			UE7 Anglais	2		écrit	2	100%				1		
S2MACSA	UE8S2MAS			UE8 Déontok	5		écrit/assiduité	2	100%				1		écrit/assiduité
S2MACSA	UE9S2MAS			UE9 Méthodo	9		écrit/assiduité	2	100%				2		écrit/assiduité

note minimale de 10/20 pour valider à chaque semestre.

Validation de l'UE1 :
 L'UE1 est validée lorsque l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour les épreuves théoriques (moyenne des épreuves CC et CT) et valide le stage en entreprise** (= UE1 STAGE).

**** stage en entreprise (UE1STAGE) :**
 attente d'un résultat uniquement (ADMIS ou AJOURNÉ) / validation finale par l'équipe pédagogique. L'étudiant devra fournir une attestation et une évaluation de stage complétées par le lieu de stage.

Validation des UE2, UE3, UE4, UE5, UE6, UE7, UE8, UE9 :
 Une UE est validée lorsque l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10 sur 20 selon les coefficients affectés entre les éléments constitutifs (=CC) qui la composent.

L'assiduité et la participation aux cours pourra être prise en compte dans la notation de chaque épreuve.

Validation des semestres :
 - Le semestre 1 est validé lorsque l'étudiant obtient une moyenne générale des UE théoriques supérieure ou égale à 10 sur 20 (compensation entre les UE théoriques selon les coefficients affectés) et valide le stage en entreprise (= UE1 STAGE).
 - Le semestre 2 est validé lorsque l'étudiant obtient une moyenne générale des UE théoriques supérieure ou égale à 10 sur 20 (compensation entre les UE théoriques selon les coefficients affectés).

La compensation ne s'applique pas dès lors que l'étudiant a obtenu une note de 0 sur 20 pour au moins une UE.

Validation à l'année :
 L'année est validée lorsque l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 et valide le stage en entreprise (= UE1 STAGE).

Régulier : oui
 Régime spéciaux non
 Erasmus : non

DEMANDE CFVU 2026

ORGANISATION ACTUELLE												MODIFICATION								Précisions complémentaires sur les règles de compensation et validation :			
SESSION UNIQUE						SESSION UNIQUE						SESSION UNIQUE											
Contrôle continu			Contrôle terminal			Contrôle continu			Contrôle terminal			Contrôle continu			Contrôle terminal								
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteur	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles	
	O	Y2MASHA		Accompagnement FC et sui	2MACS1_111																		
2MAS4S1	Y2MASC1			UEC : Gestor	5	2MACS1_111	écrit	2	100%				1		écrit	2	100%					1	
2MAS4S1	Y2MASP1			UEP : Manag	4	2MACS1_111	écrit/oral	2	100%				1		écrit/oral	2	100%					1	
2MAS4S1	Y2MASQ1			UEQ : Qualité	6	2MACS1_111	écrit	2	20%	oral	20 min	80%	3		écrit	2	20%	oral	20 min	80%	3		
2MAS4S1	2MAS4U1			UET1 : Statéç	5		écrit	1	100%				1		écrit	1	100%					1	
2MAS4S1	2MAS4U2			UET2 : Du pa	10		écrit/oral	3	100%				200%		écrit/oral	3	100%					200%	
2MAS4S2	O	Y2MASS		UES : Stage	6	2MACS1_111	pratique	1	100%				1		pratique	1	100%				1		atteinte d'un résultat uniquement (ADMIS ou AJOURNÉ) / validation finale par l'équipe pédagogique. L'étudiant devra fournir une attestation et une évaluation de stage complétées par le lieu de stage.
2MAS4S2	Y2MASR3			UER : Méthoc	14	2MACS1_111	assiduité			écrit/oral	20 min	100%	3	L'étudiant pourra bénéficier de points complémentaires sur la note du contrôle terminal s'il apporte la preuve de son assiduité dans le contrôle.	assiduité			écrit/oral	20 min	100%	3		L'étudiant pourra bénéficier de points complémentaires sur la note de contrôle terminal s'il apporte la preuve de son assiduité dans le portfolio.
2MAS4S2	2MAS4U3			UET3 : Prêve	10		écrit/oral	2	100%				2		écrit/oral	2	100%				2		

Validation des UE :
 Une UE est validée lorsque l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10 sur 20 selon les coefficients affectés entre les éléments constitutifs (=CC et/ou CT) qui la composent.
 L'assiduité et la participation aux cours pourra être prise en compte dans la notation de chaque épreuve.

Validation des semestres :
Le semestre 1 est validé lorsque l'étudiant obtient une moyenne générale des UE théoriques supérieure ou égale à 10 sur 20 (compensation entre les UE théoriques selon les coefficients affectés).
Le semestre 2 est validé lorsque l'étudiant réunit les trois conditions suivantes :
 - obtenir une moyenne générale des UE théoriques supérieure ou égale à 10 sur 20 (compensation entre les UE théoriques selon les coefficients affectés).
 - obtenir une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour l'UER Méthodologie de la recherche.
 - valider le stage en entreprise (UES).

La compensation ne s'applique pas dès lors que l'étudiant a obtenu une note de 0 sur 20 pour au moins une UE.

Validation à l'année :
 L'année est validée lorsque l'étudiant réunit les trois conditions suivantes :
 - obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 (compensation entre les 2 semestres).
 - obtenir une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour l'UER Méthodologie de la recherche.
 - valider le stage en entreprise (UES).

La compensation ne s'applique pas dès lors que l'étudiant a obtenu une note égale à 0 sur 20 pour au moins un semestre.

DEMANDE CFVU 2026

ORGANISATION ACTUELLE														MODIFICATION										Précisions complémentaires sur les règles de compensation et validation :
SESSION UNIQUE														SESSION UNIQUE										
Contrôle continu							Contrôle terminal							Contrôle continu					Contrôle terminal					
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles	Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles		
	O		Y2MASHA	Accompagnement FC et suivi des évènements																				
2MAS1S1	Y2MASC1			UEC : Gestion	5		écrit	2	100%				1		écrit	2	100%					1		
2MAS1S1	Y2MASP1			UEP : Management	4		écrit/oral	2	100%				1		écrit/oral	2	100%					1		
2MAS1S1	Y2MASQ1			UEQ : Qualité des soins	6		écrit	2	20%	oral	20 min	80%	3		écrit	2	20%	oral	20 min	80%	3			
2MAS1S1	2MAS1U1			UEG1 : Grand âge	5		écrit	2	100%				1		écrit	2	100%					1		
2MAS1S1	2MAS1U2			UEG2 : Prévention	10		écrit	2	100%				2		écrit	2	100%					2		
2MAS1S2	O		Y2MASS	UES : Stage	6		pratique	1	100%				1		pratique	1	100%					1	attente d'un résultat uniquement (ADMIS ou AJOURNE) / validation finale par l'équipe pédagogique. L'étudiant devra fournir une attestation et une évaluation de stage complétées par le lieu de stage.	
2MAS1S2	Y2MASR3			UER : Méthodologie de la recherche	14		assidue			écrit/oral	20 min	100%	3	L'étudiant pourra bénéficier de points complémentaires sur la note du contrôle terminal s'il apporte la preuve de son assidue dans le	assidue			écrit/oral	20 min	100%	3	L'étudiant pourra bénéficier de points complémentaires sur la note du contrôle terminal s'il apporte la preuve de son assidue dans le		
2MAS1S2	2MAS1U3			UEG3 : Repères juridiques	10		écrit/oral	2	100%				2		écrit/oral	2	100%					2		

Validation des UE :
 Une UE est validée lorsque l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10 sur 20 selon les coefficients affectés entre les éléments constitutifs (=CC et/ou CT) qui la composent.
 L'assidue et la participation aux cours pourra être prise en compte dans la notation de chaque épreuve.

Validation des semestres :
Le semestre 1 est validé lorsque l'étudiant obtient une moyenne générale des UE théoriques supérieure ou égale à 10 sur 20 (compensation entre les UE théoriques selon les coefficients affectés).

Le semestre 2 est validé lorsque l'étudiant réunit les trois conditions suivantes :
 - obtenir une moyenne générale des UE théoriques supérieure ou égale à 10 sur 20 (compensation entre les UE théoriques selon les coefficients affectés).
 - obtenir une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour l'UER Méthodologie de la recherche.
 - valider le stage en entreprise (UES).

La compensation ne s'applique pas dès lors que l'étudiant a obtenu une note de 0 sur 20 pour au moins une UE.

Validation à l'année :
 L'année est validée lorsque l'étudiant réunit les trois conditions suivantes :
 - obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 (compensation entre les 2 semestres).
 - obtenir une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour l'UER Méthodologie de la recherche.
 - valider le stage en entreprise (UES).

La compensation ne s'applique pas dès lors que l'étudiant a obtenu une note égale à 0 sur 20 pour au moins un semestre.

**Modifications de modalités de contrôle des connaissances/organisation des enseignements 2026-2027
 validées par le Conseil d'UFR du**

COMPOSANTE : Santé-Odontologie

Formation/Année/Semestre/UE/EC	Organisation actuelle	Modifications souhaitées	commentaires
DFASO1 : Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques 4ème année			
UE STAGES CLINIQUES	EC O4A21 Odontologie générale EC O4A22 Chirurgie EC O4A23 Soins spécifiques EC O4A24 Accueil urgences	-	Regroupement des différents EC, sans distinction, suite à la réorganisation du service hospitalier.
DFASO2 : Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques 5ème année			
UE STAGE HORS ODONTOLOGIE	35h de stage	-	Avancée du stage en DFASO1 (2025-2026) plutôt que DFASO2 afin qu'il puisse être réalisé entre la troisième et la quatrième année, avant les stages cliniques. Cela permet aux externes de mieux appréhender différentes pathologies qu'ils rencontreront au cours de leur stage d'odontologie. Cela évite également l'empiètement sur l'activité clinique de DFASO1. Cette UE de 5e année n'a donc plus lieu d'être et peut être supprimée.
UE STAGES CLINIQUES	EC O5A11 Odontologie générale EC O5A12 Odontologie pédiatrique EC O5A13 Chirurgie EC O5A14 Urgences	-	Regroupement des différents EC, sans distinction, suite à la réorganisation du service hospitalier.

UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

Année 2026-2027

Vacances toussaint : du 26/10/2026 au 01/11/2026

Vacance hiver : du 01/03/27 au 07/03/27

Calendrier universitaire 2026-2027

UFR Santé												
Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	1er semestre				2ème semestre				
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
PFRS	UFR Santé	Mineure santé	Mineure santé	24/08/2026 à 9h amphi Marie Curie	du 24/08 au 4/12/2026		04/12/26	6/01 au 23/04/2027	du 01/03/27 au 07/03/27	/	23/04/2027	24 et 25/06/2027
PFRS	UFR Santé	DFGSM2	Diplôme de formation générale en sciences médicales 2 ^e a	31/08/2026 à 9h amphi Hippocrate	du 31/08 au 17/12/2026		16 et 17/12/2026	4/01 au 13/08/2027	du 01/03/27 au 07/03/27	/	10 et 11/05/2027	17 et 18/06/2027
PFRS	UFR Santé	DFGSM3	Diplôme de formation générale en sciences médicales 3 ^e a	31/08/2026 à 10h amphi Hippocrate	du 31/08 au 17/12/2026		16 et 17/12/2026	4/01 au 2/07/2027	du 01/03/27 au 07/03/27	/	10 et 11/05/2027	17 et 18/06/2027
PFRS	UFR Santé	DFASM1	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales 1 ^{ère} a	28/08/26	31/08 au 18/12/2026	-	15/12/26	du 04/01 au 29/08/2027	-	-	Entre le 20 et 21/04/2027 et à partir du 15 mars	à partir du 31/05/2027
PFRS	UFR Santé	DFASM2	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales 2 ^e a	31/08/26	31/08/2026 au 03/01/2027	-	du 22 au 23/10/2026	du 04/01 au 23/07/2027	-	-	24 et 25/02/2027 et à partir du 15 mars 2027	à partir du 31/05/2027
PFRS	UFR Santé	DFASM3	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales 3 ^e a	01/09/26	31/08/2026 au 03/01/2027	-	à partir du 12/10/2026	du 04/01 au 03/07/2026	-	-	à partir du 15 mars 2027	à partir du 12/01/2027
PFRS	UFR Santé	DFGSP2	Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques 2 ^e a	26/08/2026	26/08/2026 au 02/12/2026	-	09/12/2026 au 18/12/2026	04/01/2027 au 21/08/2027	du 01/03/27 au 07/03/27	du 26 au 30/04/2027	du 10 au 21/05/2027	du 18/06 au 02/07/2027
PFRS	UFR Santé	DFGSP3	Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques 3 ^e a	27/08/2026	27/08/2026 au 02/12/2026	-	09/12/2026 au 18/12/2026	04/01/2027 au 10/07/2026	du 01/03/27 au 07/03/27	du 26 au 30/04/2027	du 10 au 21/05/2027	du 18/06 au 02/07/2027
PFRS	UFR Santé	DFASP1	Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques 1 ^{ère}	31/08/2026	31/08/2026 au 02/12/2026	-	09/12/2026 au 18/12/2026	04/01/2027 au 29/08/2027	du 01/03/27 au 07/03/27	Du 26/04/2027 au 30/04/2027	Examen Tronc commun du 11/03/2027 au 16/03/2027 Ecrits/Oraux S2: du 10/05/2027 au 21/05/2027	18/06/2027 au 02/07/2027
PFRS	UFR Santé	DFASP2	Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques 2 ^e a	31/08/2026	31/08/2026 au 02/12/2026	-	09/12/2026 au 18/12/2026	04/01/2027 au 03/09/2027 15/03/2027 au 12/09/2027	du 01/03/27 au 07/03/27 sauf	du 26 au 30/04/2027	du 10 au 21/05/2027	du 18/06 au 02/07/2027
PFRS	UFR Santé		DES Officine	14/09/2026	14/09/2026 au 14/03/2027		CC					
PFRS	UFR Santé	DEUST 1	DEUST Préparateur/technicien en pharmacie (formation en alternance)	semaine du 01/09 en	du 01/09/26 au 15/01/2027	/	/	du 18/01 au 31/08/2027	/	du 02/04/2027 au 04/06/2027	du 21/06/2027 au 25/06/2027	Semaine du 05 juillet 2027
PFRS	UFR Santé	DEUST 2	DEUST Préparateur/technicien en pharmacie (formation en alternance)	semaine du 01/09 en	du 01/09/26 au 15/01/2027	/	/	du 18/01 au 31/08/2027	/	du 02/04/2027 au 04/06/2027	du 21/06/2027 au 25/06/2027	Semaine du 05 juillet 2027
PFRS	UFR SANTE	DFGSO2	Diplôme de formation générale en sciences odontologiques 2ème année	27/08/2026	du 17/08 au 18/12/2026	-	du 14 au 18/12/2026	du 04/01 au 25/06/2027	du 01/03/27 au 07/03/27		du 3 au 14 mai 2027	le 01/02/2027 (épreuves mut. 1,2méd)
PFRS	UFR SANTE	DFGSO3	Diplôme de formation générale en sciences odontologiques 3ème année	24/08/2026	du 29/06 au 18/12/2026	-	du 14 au 18/12/2026	du 04/01 au 25/06/2027	du 01/03/27 au 07/03/27		du 3 au 14 mai 2027	le 01/02/2027 (épreuves mut. 1,2méd)
PFRS	UFR SANTE	DFASO1	Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques 1ère année	24/08/2026	du 29/06 au 31/12/2026	-	du 14 au 18/12/2026	du 04/01 au 31/08/2027	du 01/03/27 au 07/03/27		du 3 au 14 mai 2027	du 14 au 25 juin 2027
PFRS	UFR SANTE	DFASO2	Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques 2ème année	31/08/2026	du 31/08 au 31/12/2026	-	du 14 au 18/12/2026	du 04/01 au 31/08/2027	du 01/03/27 au 07/03/27		du 3 au 14 mai 2027	du 14 au 25 juin 2027
PFRS	UFR SANTE		Troisième cycle des études d'odontologie	31/08/2026	du 31/08 au 31/12/2026	-	du 14 au 18/12/2026	du 04/01 au 31/08/2027	du 01/03/27 au 07/03/27		du 3 au 14 mai 2027	du 14 au 25 juin 2027
PFRS	UFR Santé	SMa2	Sciences Maëutiques 2ème année	26/08/2026 à 9h15	26/08/2026 à 14h00		du 14/12 au 18/12/2026	04/01/2027		19/04 au 02/05/2027	du 10 au 14/05/2027	du 21 au 23/06/2027
PFRS	UFR Santé	SMa3	Sciences Maëutiques 3ème année	26/08/2026 à 9h30	26/08/2026 à 14h00		du 14/12 au 18/12/2026	04/01/2027		19/04 au 02/05/2027	du 03 au 05/05/2027	du 21 au 23/06/2027
PFRS	UFR Santé	SMa4	Sciences Maëutiques 4ème année	26/08/2026 à 9h00	26/08/2026 à 14h00		du 14/12 au 18/12/2026	25/01/2027		19/04 au 02/05/2027	du 03 au 05/05/2027	du 21 au 23/06/2027
PFRS	UFR Santé	SMa5	Sciences Maëutiques 5ème année	26/08/2026 à 8h30	26/08/2026 à 14h00		le 18/12/2024	15/02/2027		19/04 au 02/05/2027	du 03 au 05/05/2027	du 21 au 23/06/2027
PFRS	UFR Santé	M1	Santé publique parcours Ethique en santé	16/09/26 12h30-13h30	du 17/09 au 30/11/26	du 26/10 au 01/11/26	du 14/12 au 18/12/26	du 07/01 au 28/08/27	du 01/03 au 07/03/27	-	05/04 au 09/04/27	Entre le 17 et le 24/06/27
PFRS	UFR Santé	M2	Santé publique parcours Ethique en santé	17/09/2026	du 17/09 au 11/12/26	du 26/10 au 01/11/26	du 14/12 au 18/12/26	du 07/01 au 28/08/27	-	-	05/04 au 09/04/27	Entre le 17 et le 24/06/27
PFRS	UFR Santé	M1	Santé publique parcours Méthodes et recherche clinique et épidémiologique	16/09/26 12h30-13h30	du 17/09 au 30/11/26	du 26/10 au 01/11/26	du 14/12 au 18/12/26	du 07/01 au 28/08/27	du 01/03 au 07/03/27	-	05/04 au 09/04/27	Entre le 17 et le 24/06/27
PFRS	UFR Santé	M2	Santé publique parcours Méthodes et recherche clinique et épidémiologique	17/09/2026	du 17/09 au 11/12/26	du 26/10 au 01/11/26	du 14/12 au 18/12/26	du 07/01 au 28/08/27	-	-	Entre le 21 et le 30/06/27	Entre le 14 et le 18/06/27
PFRS	UFR Santé	M1	Sciences du médicament parcours Développement clinique du médicament	31/08/2026	31/08/2026 au 02/12/2026	-	09/12/2026 au 18/12/2026	04/01/2027 au 10/09/2027	du 01/03/2027 au 07/03/2027	Du 26/04/2027 au 30/04/2027	Examen Tronc commun du 11/03/2027 au 16/03/2027 Ecrits/Oraux S2: du 10/05/2027 au 21/05/2027	18/06/2027 au 02/07/2027

UFR Santé												
Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	1er semestre				2ème semestre				
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
PFRS	UFR Santé	M2	Sciences du médicament parcours Développement clinique du médicament	15/09/2025	15/09/2026 au 04/12/26	-	14/12/26 au 18/12/26	04/01/27 au 29/10/27	/	/	/	14/06/27 au 02/07/27
PFRS	UFR Santé	M1	Sciences du médicament parcours Drug design	27/08/2026	27/08/2026 au 04/12/2026	/	9/12/2026 au 18/12/2026	04/01/2027 au 27/08/2027			Epreuves M1DD 22/02/2027 au 27/08/2027	18/06/2027 au 02/07/2027
PFRS	UFR Santé	M2	Sciences du médicament parcours Drug design	27/08/2026	27/08/2026 au 04/12/2026	/	du 23/11/2026 au 27/11/2026	04/01/2027 au 27/08/2027			Oraux S2: du 6/07/2027 au 27/08/2027	Du 04/01/2027 au 8/01/2027
PFRS	UFR Santé	M1	SANTE Parcours management de la santé	16.09.26	16-09-26 au 31-01-27	nc	21-01-27 au 29-01-27	01-02-27 au 30-04-27	du 01/03/27 au 07/03/27	nc	nc	nc
PFRS	UFR Santé	M2	SANTE Parcours management de la santé	23.09.26	23-09-26 au 31-01-27	nc	12-01-27 au 22-01-27	01-02-27 au 30-06-27	du 01/03/27 au 07/03/27	nc	14-06-27 au 30-06-27	nc
PFRS	UFR Santé	M1	Biologie-Santé - SPACEMED	M1 SPACEMED	CAEN	Pas de vacances de la Toussaint pour	du 1er au 12 février 2027	BERLIN	nc	nc	nc	nc
PFRS	UFR Santé	M2	Biologie-Santé - SPACEMED	Semaine d'intégration M2 SPACEMED LJUBLJANA	du 01/10/2026 au 22/01/2027	nc	nc	M2 INTERNSHIP Master's Thesis	nc	nc	nc	nc
PFRS	UFR Santé	Capacité 1A	Certificat de capacité d'orthoptie	01/09/2026 (9h00 au PFRS)	Du 31/08 au 18/12/2026	Du 26/10 au 30/10/2026	Du 04/01 au 08/01/27	Du 11/01 au 02/07/2027	Du 22/02/27 au 26/02/27	Du 19/04/27 au 23/04/27	Du 31/05/27 au 04/06/27	Du 28/06/27 au 02/07/27
PFRS	UFR Santé	Capacité 2A	Certificat de capacité d'orthoptie	31/08/2026	Du 31/08 au 18/12/2026	Du 26/10 au 30/10/2026	Du 04/01 au 08/01/27	Du 11/01 au 02/07/2027	1 semaine entre le 22/02/2027 et le 05/03/2027	Du 19/04/27 au 23/04/27	Du 31/05/27 au 04/06/27	Du 28/06/27 au 02/07/27
PFRS	UFR Santé	Capacité 3A	Certificat de capacité d'orthoptie	01/09/2026	Du 31/08 au 18/12/2026	1 semaine entre le 19/10/2026 et le 30/10/2026	Du 04/01 au 08/01/27	Du 11/01 au 02/07/2027	1 semaine entre le 22/02/2027 et le 05/03/2027	1 semaine entre le 19/04/2027 et le 30/04/2027	Du 31/05/27 au 04/06/27	Du 28/06/27 au 02/07/27
PFRS	UFR Santé	Capacité 1A	Certificat de capacité d'orthophonie	31/08/2026 9h PFRS	Du 31/08/26 au 18/12/26	5 jours entre le 26/10/26 et le 03/11/26	Du 14/12/26 au 16/12/26	Du 04/01/27 au 09/07/27	Du 22/02/27 au 26/02/27	Du 26/04/27 au 30/04/27	Du 31/05/27 au 02/06/27	05/07 et 06/07/27
PFRS	UFR Santé	Capacité 2A	Certificat de capacité d'orthophonie	31/08/2026	31/08 au 18/12/2026	26/10 au 30/10/2026	25/11 au 27/11/2026	04/01 au 09/07/2027	22/02 au 26/02/2027	26/04 au 30/04/2027	31/05 au 02/06/2027	05/07 au 06/07/2027
PFRS	UFR Santé	Capacité 3A	Certificat de capacité d'orthophonie	31/08/2026	31/08 au 18/12/2026	26/10 au 30/10/2026	14/12 au 15/12/2026	04/01 au 09/07/2027	24/02 au 26/02 + 2 jrs : 08/02 et 09/02 ou 15/02 et 16/02 ou 22/02 et 23/02 ou 01/03 et 02/03	26/04 au 30/04/2027	24/05 au 26/05/2027	05/07 au 06/07/2027
PFRS	UFR Santé	Capacité 4A	Certificat de capacité d'orthophonie	31/08/2026	Du 31/08/26 au 18/12/26	Du 26/10/26 au 30/10/26	Du 14/12/26 au 16/12/26	Du 04/01/27 au 09/07/27	Les 22/02, 23/02 et 26/02 + 2 jours au choix : 08 et 09/02 ou 15 et 16/02 ou 24 et 25/02 ou 03 et 04 mars	Les 26, 27 et 30/04 + 2 jours au choix : 06 et 07/04 ou 14 et 15/04 ou 21 et 22/04 ou 28 et 29/04	24 et 25/05 (soutenance projets mémoires)+ Du 31/05/27 au 02/06/27	05 et 06/07/27
PFRS	UFR Santé	Capacité 5A	Certificat de capacité d'orthophonie	03/09/2026	Du 31/08/26 au 18/12/26	Du 26/10/26 au 30/10/26	15 et 16/12/26	Du 04/01/27 au 09/07/27	1 semaine entre le 08/02 et le 05/03/27	1 semaine entre le 05 et le 30/04/27	03/06/2027 + soutenances mémoires Du 21/06 au 25/06/27	05 et 06/07/27
PFRS	UFR Santé	DE 1A	DE Infirmiers en pratiques avancées	03/09/2026	sept 2026 à février 2027	17/10/2026 au 04/02/2026	04/12/2026 au 04/02/2027	février 2027 à août 2027	du 01/03/27 au 07/03/27	14/04/2027 au 02/05/2027	14/05/27 au 11/06/27	10/09/2027
PFRS	UFR Santé	DE 2A	DE Infirmiers en pratiques avancées mention pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires	21/09/2026	sept 2026 à février 2027	17/10/2026 au 04/02/2026	17/12/2026 au 12/02/2027	février 2027 à août 2027	du 01/03/27 au 07/03/27	14/04/2027 au 02/05/2027	04/06/27 au 30/06/27	à déterminer

Modalités d'Evaluation - Règles de Compensation et Progression

Ce règlement complète le règlement des études de l'Université de Caen

Evaluation

L'évaluation des étudiants se fait sous forme de contrôle continu (CC), dont les modalités varient en fonction de l'UE concernée. Une évaluation de CC peut ainsi être composée d'une ou plusieurs épreuve(s) écrite(s) et/ou orale(s) et/ou de travaux pratiques.

Une seconde session, sous la forme d'un examen terminal (CT) pouvant prendre différentes formes (oral et/ou écrit et/ou travaux pratiques) est proposée aux étudiants n'ayant pas validé le contrôle continu.

Notes

Il n'y a pas de note éliminatoire.

Dans le cadre d'une évaluation en CC, un minimum de deux notes par UE est requis. La note finale obtenue à l'UE est constituée de la moyenne des notes obtenues en CC.

Le calcul de la moyenne se fait à l'issue de chaque session pour chaque semestre.

Dans le cas d'un semestre non validé, l'étudiant repasse obligatoirement en session 2 les UE (unités d'enseignement) et/ou les EC (enseignements constitutifs) pour lesquels la note finale obtenue est inférieure à 10/20.

L'étudiant ne peut choisir la meilleure des deux notes finales obtenues dans un EC d'UE ou dans une UE entre les deux sessions. La note finale obtenue en seconde session dans un EC d'UE ou dans une UE est seule prise en compte.

L'étudiant ne peut renoncer à une note finale d'EC ou d'UE supérieure à 10/20 pour améliorer ses résultats.

Absence aux épreuves

Une absence injustifiée entraîne la note de 0 sur une évaluation.

Dans le cadre d'une évaluation en CC, un minimum de deux notes par UE est requis. Si l'étudiant présente une absence justifiée à l'une des évaluations, une épreuve de substitution est proposée si le calendrier universitaire le permet, dont les modalités peuvent varier en fonction des UE. **Le cas contraire, et en l'absence du minimum de deux notes par UE, l'absence justifiée entrainera un 0 dans le calcul de la moyenne.**

Compensation

Au sein d'une UE :

La compensation s'effectuera entre les EC qui la composent et sur la base d'une moyenne générale des notes obtenues en tenant compte le cas échéant des coefficients qui leurs sont affectés.

Au sein d'un semestre :

Sur la base d'une moyenne générale de notes obtenus pour les diverses UE, en tenant compte des coefficients qui leur sont affectés, toutes les UE se compensent au sein d'un même semestre.

Entre 2 semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4) :

Deux semestres immédiatement consécutifs dans la même année se compensent.

Validation

Un semestre est validé lorsque l'étudiant valide chaque UE qui le compose ou par compensation entre ces UE et que **l'UE apprentissage est validée**. Le nombre de crédit ECTS est de 30 pour l'ensemble d'un semestre.

L'année est validée lorsque les deux semestres ont été respectivement validés ou par compensation entre les semestres. Ainsi, l'année est validée lorsque la moyenne générale des deux semestres est supérieure ou égale à 10 sur 20 (chaque semestre ayant été validé par obtention de toutes les UE ou par compensation entre les UE qui le composent) **et que les UE apprentissages sont validées**.

La validation de l'année entraîne l'acquisition de 60 crédits ECTS.

Capitalisation

Les crédits ECTS affectés à une UE sont acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à cette UE.

Lorsque les crédits ECTS sont affectés à un EC, ces crédits sont acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à cet EC.

Progression

Un étudiant ayant validé la première année de DEUST est automatiquement admis en deuxième année de DEUST.

Etudiant ajourné autorisé à continuer (AJAC)

Un étudiant n'ayant pas validé sa première année de DEUST mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 48 crédits ECTS) est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire en deuxième année de DEUST.

Obtention du diplôme

Le DEUST est décerné aux étudiants qui ont obtenu 120 crédits européens.

Un étudiant n'ayant pas validé la deuxième année de DEUST peut redoubler sa deuxième année de DEUST.

Jury du DEUST

Le président d'Université nomme le président et les membres du jury.

Le jury est constitué d'au moins 3 membres, dont deux enseignants chercheurs ou enseignants parmi lesquels est désigné le président.

Le jury prend les décisions en toute souveraineté à partir de l'ensemble des résultats de chaque candidat. Il est le seul compétent pour déclarer un étudiant admis au diplôme au vu de ses résultats.

Les notes ne deviennent définitives qu'après délibération du jury.

~~Année passerelle~~

~~En fonction de la formation du candidat et des résultats obtenus aux tests de positionnement, une année de mise à niveau (année passerelle gérée par le CIFAC) sera proposée aux étudiants n'ayant pas le niveau requis et donc susceptibles d'être en difficulté en première année de DEUST.~~

Cet article n'a pas sa place dans les modalités d'évaluation du DEUST.

Mardi 30 juin 2026

universitaires EXTERIEURS

V.Bouet
E.Babin
E.Gautie
P.Brazo
E.Leroux
C.Dupont
F.Gravey
A.Hodzic
A.Mortier
E.Maitre
V.Hanoux
C.Ali
G.Quarck
C.Denoyelle
AS Darmaiiacq
A.Gery
M.Rouge
D.Garon
M.Villedieu
C.Delalande
Q.Albert
M.Leger
J.Louis
G.Grandazzi
D.Zimmerman
B.Pierrard

Remplaçant
A.Benhaim

Mercredi 01/07/2026

universitaires EXTERIEURS

F.Vincent
A.Benhaim
AS Martinez
C.Bazille
E.Bergot
Jean-Marc Lecarpentier
L.Coulbault
P.Denise
J.Drigny
C.Tesnieres
C.Isnard
G.Moutel
O.Toutirais
B.Pierrard
A.Mortier
V.Hanoux
G.Quarck
C.Denoyelle
J.Giovannini
AS Darmaiiacq
A.Gery
M.Rouge
A.Haelewyn
M.Villedieu
Juilien Louis
G.Grandazzi

Jeudi 02/07/2026

universitaires EXTERIEURS

S.Allouche
G.Grandazzi
C.creveuill
P.Denise
C.Dolladille
F.Dubois
AS.Voisin
A.Justet
A.Haelewyn
R.Meles
M.Gourirot
M.Boulouard

Remplaçant
A.Lepailleur

L.Herrou
C.Potier-Yonnet
N.Brielle
A.Ancelle
A.Morange
P.Edouard
S.Valable
E.Cendrier
M.Auvray
JF Pouget Abadie
C.Serin
I.Halbecq (oral comédien)

vendredi 03/07/2026

universitaires EXTERIEURS

J.Dina
F.Dubois
Elie Besserer-Offroy
V.Lelong-Boulouard
Y.Repesse
D.Zimmerman
C.Lelong
P.Milliez
J.Louis
AS Darmaiiacq
C.Delalande
F.Vincent

Remplaçant
A.Lepailleur
C.Denoyelle

P.Ravasse
L.Herrou
M.Bernaudin
A.Morange
P.Edouard
S.Valable
N.Richard
E.Cendrier
M.Auvray
M.Decamp
L.Galas
D.Touret